

PROVINCE DU LUXEMBOURG

COMMUNE DE MANHAY



PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPEMENT RURAL
dans la philosophie Agenda 21 Local

Volume A

PARTIE IV.

PROJETS

VERSION JANVIER 2017
Approuvée par la CLDR du 19 janvier 2017
Approuvée par le Collège du 14 février 2017
Approuvée par le Conseil communal du 8 mars 2017

COMMUNE DE MANHAY

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL VOLUME A – PARTIE IV

Table des matières

PROJETS DU LOT 0	4
PROJETS DU LOT 1 (IMMATÉRIELS)	
• ELABORER UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL	7
• MISE EN PLACE DE SERVICES D'AIDE POUR PERMETTRE AUX AÎNÉS DE RESTER À DOMICILE	11
• MISE EN PLACE D' ACTIONS POUR DIMINUER LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE ET LEUR DISPERSION DANS LA NATURE	15
• RESTRUCTURATION, PROMOTION ET ORGANISATION DU RÉSEAU DE CHEMINS ET SENTIERS (ÉTUDE)	19
• SOUTIEN, SENSIBILISATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX	23
• MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PRÉSERVATION, VALORISATION ET SENSIBILISATION AUX RESSOURCES NATURELLES DE LA COMMUNE : ANALYSE, ACTIONS ET SENSIBILISATION	27
PROJETS DU LOT 1 (MATÉRIELS)	
• CRÉATION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS DANS LE CENTRE DU VILLAGE DE MANHAY	32
• RÉALISATION DE VOIES LENTES MIXTES (PIÉTONS, VÉLOS, CAVALIERS)	62
• AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE MANHAY	78
• CRÉATION D'UNE MAISON RURALE AVEC ESPACES POLYVALENTS DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS ET AUX VIEUX MÉTIERS	100
• AMÉNAGEMENTS DE SÉCURISATION ROUTIÈRE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	124
PROJETS DU LOT 2 (MATÉRIELS)	
• CRÉATION D'UN ATELIER RURAL	144
• AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES LOCAUX DE RENCONTRE	148
• AMÉNAGEMENT ET AMÉLIORATION DE LIEUX ET LOCAUX DE RENCONTRE DANS LES VILLAGES	152
• AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE RENCONTRE À DOCHAMPS	156
• AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE VILLAGE À OSTER	160
• AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE DE MALEMPRÉ EN ESPACE POLYVALENT	164
• MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE	168
• RESTRUCTURATION, PROMOTION ET ORGANISATION DE LA GESTION DU RÉSEAU DE CHEMINS ET SENTIERS	172
• CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR	176

PROJETS DU LOT 2 (IMMATÉRIELS)

• RÉALISATION D'UN MASTER PLAN DU CENTRE DE MANHAY-VILLAGE	180
• ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT COMMUNAL RASSEMBLEUR (COMITÉS, ASSOCIATIONS, JEUNES, PRODUCTEURS LOCAUX, ARTISTES, SPORTIFS, ...) METTANT EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES MANHAYDOISES	184
• MISE EN PLACE D' ACTIONS VISANT LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION AGRICOLE SUR LA COMMUNE ET SENSIBILISATION À L' AGRICULTURE	186
• DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME D'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE	188
• RÉDACTION D'UNE CHARTE URBANISTIQUE DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DES PROJETS	190
• SENSIBILISATION AUX CONSOMMATIONS ÉQUITABLES	192
• VALORISATION DES RESSOURCES EN BOIS POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE	194
• COORDINATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE BOIS POUR LA CRÉATION DE DÉBOUCHÉS CONCRETS VALORISANT LE BOIS	196
• SENSIBILISATION DU MONDE SCOLAIRE AUX ENJEUX DU FUTUR	198
• DÉVELOPPEMENT DE LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE POUR LA COMMUNE	200
• MISE EN PLACE D'UN SEL (SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL)	204
• INTÉGRATION D'UNE RÉFLEXION SYSTÉMATIQUE SUR LES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	206
• MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DES JEUNES ET D'UNE POLITIQUE D'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE	208

PROJETS DU LOT 3 (MATÉRIELS)

• CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DANS DES STRUCTURES ADAPTÉES	210
• CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPAINS POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE	211
• INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ÉPURATION COLLECTIFS	212
• CRÉATION DE LOGEMENTS PUBLICS	213
• DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE	214

PROJETS DU LOT 3 (IMMATÉRIELS)

• DÉVELOPPEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES EXEMPLAIRES ET PORTEURS D'AVENIR	215
• MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME DE CONCERTATION DES USAGERS DE LA FORÊT	216
• MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN À L'EMPLOI	217
• DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION COMMUNALE	218
• MAILLAGE DES ACTEURS LOCAUX (ENTREPRENEURS, CONSOMMATEURS, DEMANDEURS D'EMPLOIS)	219
• ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET DE PROJETS CULTURELS	220
• MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME DES ACTEURS TOURISTIQUES (SYNERGIE, PROMOTION, ENCADREMENT)	221
• COORDINATION ET STIMULATION DU MONDE ASSOCIATIF	222
• ACTION D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS (NOUVEAUX HABITANTS, DEMANDEURS D'ASILE, SECONDS RÉSIDENTS, ...)	223
• MISE EN PLACE D' ACTIONS RENFORÇANT LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA COMMUNE	224
• ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA SANTÉ	225
• MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ENFANTS OU DES AÎNÉS	226
• PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE	227
• MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET LA QUALITÉ DE L'EAU	228



Commune de Manhay

Lot 0

LOT 0

Projets réalisés ou initiés pendant l'élaboration du PCDR, par la Commune, la CLDR ou leurs partenaires, et répondant à la stratégie de développement

Le présent chapitre présente les projets selon les défis auxquels ils répondent principalement.

VIVRE A MANHAY : Cohésion sociale, gouvernance, communication, services, loisirs, sports et culture

- ✓ Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
- ✓ Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
- ✓ Amplifier la communication intra et extra muros
- ✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
- ✓ Adapter l'enseignement (scolaire et extra-scolaire) à l'évolution du monde du travail
- ✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
- ✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire

☑ Création d'un hall sportif et d'une piste d'athlétisme

Le Hall aura des dimensions de 44m*22 m, avec une hauteur de faîte de 13m, nécessaires pour la pratique des différents sports tel que le volley-ball, le football en salle, le Handball, le badminton, le tennis et le basket.

Le bâtiment se déploie sur deux niveaux. Le niveau haut est de plein pied avec le parking actuel. Complémentairement on retrouve des locaux sanitaires et vestiaires aux deux niveaux et une cafeteria au niveau de l'étage qui pourra servir tant pour la salle principale que pour le club de Tennis. Le bâtiment sera facile d'accès pour les PMR par l'intégration d'un ascenseur.

En aout 2016, le projet est terminé et en attente d'un accord du pouvoir subsidiant.

☑ Création et entretien des plaines de jeux

Toutes les plaines ont été remises en état suite aux consultations de la population. Chaque année, un organisme vient contrôler la sécurité des plaines. Un rapport de visite est envoyé à la commune, un ouvrier est ensuite affecté aux travaux et entretiens suggérés.

A Fays, une nouvelle clôture a été installée.

La plaine de jeux d'Oster, en raison de sa dangerosité, a été déconstruite. Un nouveau module de jeu a été réaménagé en 2014.

☑ Sécurisation de l'espace devant l'école à Dochamps

Le projet a été réalisé le SPW-DGO1.

☑ Aménagement de la salle de l'Entente à Manhay en une maison rurale

La salle de l'Entente a fait l'objet d'une mise hors-eau dans le cadre d'un projet SAR. Les aménagements intérieurs sont en cours d'étude. La réaffectation en maison rurale a été abandonnée pour conserver la fonction ancienne de salle de rencontre.

☑ Création d'une plate-forme interservices au sein de l'Administration communale

Dans le cadre du PCDR et à l'initiative de la FRW, une plate-forme interservices a été mise en place au sein de l'Administration Communale. Cette plateforme permet de réunir l'ensemble des employés de l'Administration communale pour aborder de manière transversale les problèmes et attentes de chacun.

☑ Actions de soutien à la participation citoyenne et aux projets à dimension collective - Budget participatif

Dans le cadre de son Opération de Développement Rural, la commune de Manhay avec sa Commission Locale de Développement Rural (CLDR) lance chaque année un appel à projets pour contribuer en tout ou partie au financement de projets de petits aménagements de lieux ou de locaux de rencontre, repris dans le Programme communal de Développement Rural de la commune.

Les projets citoyens seront examinés par un jury, qui attribuera le budget disponible (15.000 € chaque année) à répartir sur minimum 1 et maximum 3 projets, qui répondra/ont le mieux aux critères définis.

TRAVAILLER, ENTREPRENDRE ET CONSOMMER A MANHAY : Economie & emploi, commerces, artisanat, Identité, tourisme, chemins et sentier, agriculture, forêt

- ✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
- ✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
- ✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
- ✓ Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
- ✓ Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches
- ✓ Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
- ✓ Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir-faire lié au bois

☑ Créer un centre médical de proximité / une maison médicale

Inauguré le 10 juin 2016, le CERMA est un centre médical à deux implantations. Des cabinets médicaux sont installés à la salle de l'Estinale à Erezée et dans un bâtiment au centre de Manhay. Ce dernier propose, au rez-de-chaussée, un espace « secrétariat », une salle d'attente et 2 cabinets pour les médecins. A l'étage, un appartement est destiné à accueillir prioritairement un ou deux médecins ou accessoirement deux stagiaires désireux de parfaire leur formation avec des médecins aguerris.

HABITER A MANHAY : Nature, eau, énergie, développement durable, déchets, aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie, mobilité, sécurité routière, infrastructures routières

- ✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
- ✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
- ✓ Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
- ✓ Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
- ✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
- ✓ Limiter l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants et assurer le bon état des voiries

☑ Achat de terrains à Odeigne et équipements en faveur de l'installation des jeunes

Un lotissement de 3 lots a été développé dans le village d'Odeigne. 2 lots sont construits en 2016. A ce titre, la Conseil communal a adopté en date du 30 mai 2016 un règlement établissant une aide financière communale à l'achat d'une parcelle à bâtir dans un lotissement communal.

☑ Identification des zones à traiter en termes de sécurité routière + Réalisation d'un plan communal de mobilité

Un conseiller en mobilité a été engagé par l'Administration communale en juin 2016. Il est en charge du suivi de l'étude du futur PCM de la Commune.

En terme de sécurité routière, sur base des points noirs identifiés par la population, deux journées sur terrain en compagnie d'experts ont permis de définir les aménagements à réaliser et leur programmation.



Commune de Manhay

P1.PI 01
Projet immatériel n°01
Priorité 1
Ancien n°31

Elaborer un schéma de développement communal

Description du projet :

La Commune de Manhay va élaborer un schéma de développement communal (nouvelle appellation du schéma de structure communal, suite à l'évolution du COdT).

L'élaboration du schéma de développement communal sera l'occasion de réunir les acteurs de l'aménagement du territoire sur la commune (Administration communale, Fonctionnaire délégué, CCATM, Conseiller en aménagement du territoire) afin de mettre en place une politique d'aménagement et de structuration du territoire, organisée autour d'une vision d'avenir du développement de la Commune et des projets à mettre en œuvre.

Les différentes discussions mises en place lors de l'élaboration du PCDR ont montré l'importance du village de Manhay comme « territoire d'enjeu » pour la Commune. En effet, malgré sa situation centrale, le village de Manhay ne constitue pas, à l'heure actuelle, un pôle de convergence. Le potentiel constructible (3 ZACC non mises en œuvre) et la présence des administrations et de différents commerces de proximité constituent des atouts de première importance pour la création d'un réel pôle communal participant à la structuration du territoire.

Parallèlement à cette réflexion sur les « territoires d'enjeux », les autres objectifs importants pour la Commune de Manhay sont :

- La conservation du patrimoine architectural et le maintien du cadre rural dans les villages.
- La protection des zones non bâties (zone naturelle, forêt, agriculture,...).
- Le développement de zones économiques (commerce, tourisme, entreprises,...).
- La sensibilisation et la formation des citoyens à l'aménagement du territoire est également prioritaire.

A citer, 2 propositions ponctuelles d'actions émises par les citoyens seront aussi intégrées dans l'élaboration du schéma de développement communal :

- Taxer les bâtiments inoccupés (déjà en application).
- Classer les prairies en bord de l'Aisne (à Roche-à-Frêne) en zone inondable.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015.

Justification du projet :

Que ce soit en matière de densité, de forme d'habitat ou développement de l'offre en logement, la réflexion avec la CLDR mène actuellement à une volonté de :

- Développer une politique innovante à Manhay centre via la mise en œuvre des ZACC (au travers d'un RUE) ;
- Conserver la qualité architecturale dans les villages.

Parallèlement, différents enjeux sur la Commune pourront être rencontrés par l'élaboration du schéma de développement communal : Le développement de nombreuses constructions conséquence de l'augmentation de la population, le besoin d'une offre en logement différencié, le besoin de conserver une architecture et un cadre de vie rural et l'existence de ZACC dans les territoires d'enjeux.

En outre, le schéma de structure constitue une opportunité d'intégrer les considérations sociales, environnementales, économiques, de mobilité et de cadre de vie au sein d'un document définissant une ligne de conduite pour le territoire et justifiant les décisions futures par une vision d'ensemble.

Enfin, la commune de Manhay devra pouvoir s'appuyer sur l'existence d'une CCATM qui permettra de mettre en avant les particularités du territoire manhaydois lors de l'élaboration de ce plan.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

La réalisation d'un schéma d'urbanisation communal permettra d'inscrire le développement territorial et plus particulièrement l'évolution des zones d'activités économiques dans une vision à long terme.

En outre, ce schéma d'urbanisation organisera et facilitera le développement du commerce sur la Commune.

Impacts environnementaux :

Le volet environnemental fait partie intégrante d'une réflexion sur le schéma d'urbanisation. Il permettra d'évaluer et de protéger ce patrimoine particulier au sein de l'ensemble des enjeux communaux en matière d'aménagement du territoire.

Impacts sociaux :

Que ce soit en termes de création d'emploi locaux ou d'amélioration du bien-être de la population, le Schéma d'urbanisation propose une organisation du territoire visant l'amélioration du cadre de vie de chacun des Manhaydois.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Désignation d'un auteur de projet.
- Réalisation d'un inventaire de la situation existante.
- Mise en place d'un comité de suivi.
- Définition des options d'aménagement.
- Approbation du schéma d'urbanisation par le Conseil Communal.
- Enquête publique.
- Adoption définitive par le Conseil communal.
- Envoi au Gouvernement.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Amplifier la communication intra et extra muros
✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓ Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓ Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés au développement de l'urbanisation sur le territoire communal.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- honoraires de l'auteur de projet	65 000,00 €	78 650,0 €
TOTAL	65 000,00 €	78 650,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- La DGO4 pour les honoraires de l'auteur de projet :
 - 60 % de 78.650,00 € soit 47.190 € ;
- la Commune pour le solde :

Total subside DGO4 : 47.190 € TTC

Total part communale : 31.460 € TTC

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une phase unique.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le projet sera réalisé de manière prioritaire vu la longueur de la procédure et l'impact de ses conclusions sur le développement des futurs projets sur la Commune.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

La Commune dispose d'un conseiller en aménagement du territoire.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- le Fonctionnaire délégué,
- la CCATM,
- le CWEDD (Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable).

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Elaborer un schéma de développement communal	Nombre de ZACC mises en œuvre.	Commune	Au moins une ZACC mise en œuvre 10 ans après l'approbation du schéma de développement communal
	Nombre de permis d'urbanisme délivrés sur le village de Manhay après l'approbation du schéma	Commune	Augmentation de 20 % de nombre de de permis d'urbanisme chaque année



Commune de Manhay

P1.PI 02
Projet immatériel n°02
Priorité 1
Ancien n°12

Mise en place de services d'aide pour permettre aux aînés de rester à domicile

Description du projet :

L'objectif de l'action est de proposer des solutions en termes d'adaptation de logement (aménagement des douches, création de rampes d'accès,...) pour permettre aux aînés de rester dans leur domicile le plus longtemps possible.

Pour ce faire, il s'agira de mettre en place une campagne d'information permettant aux aînés qui souhaitent rester dans leur logement, de connaître l'ensemble des aides et services qui sont à leur disposition.

Afin de toucher un maximum de personnes âgées, la campagne d'information proposera divers vecteurs de communications (site Internet communal, bulletin communal, manifestations existantes sur la Commune ou d'autres à mettre en place) et via le relais des intervenants sociaux (médecins, Croix-Rouge, CPAS, ...) avec idéalement la mise en place d'une personne ressource.

En terme de contenu, la campagne d'information visera, dans un premier temps, à cibler les personnes âgées qui pourraient profiter des aides et services. Une première communication présentera donc l'action mise en place ainsi que les principales questions que pourraient se poser les personnes âgées intéressées. Cette première communication invitera enfin ces personnes à participer à des manifestations spécifiques (conférence, rencontre, stand...) au cours desquelles, dans un deuxième temps, une information complète et personnalisée pourra être dispensée.

Pour les personnes plus isolées, une solution serait d'interroger les médecins, aide familiales ou infirmiers, pour savoir si certains de leurs patients ont besoin d'aide. L'étape suivante consisterait à envoyer un bénévole (la Croix-Rouge organise des formations « action sociale », le bénévole est formé à l'écoute active) chez la personne concernée. Enfin, selon la demande, le bénévole passera le relais à un « technicien ».

La Commune pourra s'appuyer sur la plate-forme wallonne "Bien vivre chez soi". Cette plate-forme s'inscrit dans le cadre des politiques en faveur des aînés et des personnes handicapées. Elle propose :

- un conseil et un suivi en matière d'aménagement du domicile et d'aides techniques ;
- un site Internet proposant une information sur les services et aides existantes afin de garder son autonomie à son domicile ;
- les programmes à mettre en place pour les plus de 65 ans en ce qui concerne les aides techniques et l'aménagement du domicile.

D'autre part, le Service provincial Social et Santé octroie une prime (50% du coût des aménagements avec un maximum de 1.500€) au demandeur de 65 ans et plus en perte d'autonomie qui effectue des aménagements dans son logement en vue de l'adapter à sa situation.

Enfin, un service d'échange pourra également contribuer au développement de l'action (projet de SEL développé dans le cadre du PCDR) avec notamment :

- Mise sur pied d'un système de livraison des courses ;
- Mise en place de services d'aide administrative ;
- Organisation d'activités pour garder une vie sociale ;
- Proposer un service de covoiturage le week-end ;
- Mise en place d'un service de taille de haies gratuit avec récupération des rémanents.
- Mise en place d'un réseau de bénévoles pour diffuser les informations utiles aux aînés

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT1 : « Services, loisirs, sport, culture » - du 27 mai 2015.

Justification du projet :

L'augmentation de la population, associée à un vieillissement, entraîne de nouveaux besoins en matière de services. C'est un atout (création d'emplois, offre en services...) mais aussi une difficulté (financement, organisation...).

Face à cette augmentation de la demande, l'offre de places d'accueil (même si elle augmente) ne suffira pas à rencontrer l'ensemble des besoins, il faut dès lors imaginer des alternatives et le maintien à domicile en est une qui répond, qui plus est, à un souhait des aînés.

Notons que cette action permettra, d'une part, de mieux connaître les besoins des personnes âgées, d'autre part, de créer un réseau de solidarité et enfin, de proposer des réponses spécifiques à des problèmes particuliers.

Enfin, le maintien à domicile des personnes âgées contribue de manière indirecte à l'économie locale et au renforcement des liens familiaux et des liens sociaux sur la Commune.

Ce qui existe déjà sur la commune :

- Samaritel, un service de télévigilance à domicile auquel la commune de Manhay est affiliée.
- Service d'aides familiales.
- Service de gardes palliatives pour personnes en fin de vie.
- Repas à domicile.
- Covoiturage.
- Tous ces services font l'objet d'une intervention financière du CPAS afin d'en améliorer l'accessibilité aux personnes précarisées ainsi qu'aux personnes âgées.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Cette action contribue au pilier économique du développement durable, par la mise en place de solutions pour le maintien des personnes âgées dans leur logement et donc leur participation à l'économie locale.

Impacts environnementaux :

Cette action entraîne une utilisation plus rationnelle des logements de la commune. En effet, le développement de logements adaptables permettra une meilleure utilisation du patrimoine bâti existant, limitant ainsi l'extension de l'urbanisation.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue pleinement au pilier social du développement durable par la mise en place d'une aide spécifique aux personnes âgées et par le développement de systèmes de solidarité sur la commune.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Mise en place de la campagne d'information.
- Mise en place de manifestations pour rencontrer les personnes spécifiques.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓ Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓ Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓ Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra le soutien à l'emploi dans le secteur de l'aide à la personne.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Réalisation d'outils de communication sur une durée de 5 ans	10.000,00 €	12.100,0 €
TOTAL	10 000,00 €	12 100,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 12.100,00 € TTC

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- La plate-forme wallonne "Bien vivre chez soi".
- Le CPAS.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Mise en place de services d'aide pour permettre aux aînés de rester à domicile	Nombre de personnes présentes aux manifestations.	Commune	Au moins 10 personnes présentes à chaque manifestation
	Nombre de personnes ayant fait une demande d'aide pour l'adaptation de leur logement	Commune	Au moins 3 personnes chaque année



Commune de Manhay

P1.PI 03

Projet immatériel n°03

Priorité 1

Ancien n°25

Mise en place d'actions pour diminuer la production de déchets sur le territoire et leur dispersion dans la nature

Description du projet :

Le projet regroupe différentes actions que l'on peut regrouper en 2 volets : communication et actions. Il conviendra de mener ces 2 volets en parallèle afin de répondre de manière cohérente à la problématique des déchets.

1. Communication

- Sensibiliser et communiquer plus régulièrement les gestes et les bonnes pratiques et les enjeux en matière de gestion des déchets. L'information sera déclinée en fonction de différents public cibles (enfants, adolescents, familles, conducteurs, PME, touristes...). Enfin, cette information privilégiera une variété des supports de diffusion (bulletin communal, site internet, toute-boîtes...).

2. Actions

- Encourager le compostage : Il s'agira de proposer une information sur la mise en place de compost. Par la suite, l'action pourra être développée en proposant d'instaurer une journée du compost et de faire des achats groupés de composteurs.
- Utilisation de gobelets recyclables et cautionnés lors des événements: il est possible d'emprunter le stock de la Province, mais le fait de devoir aller les chercher à Bertrix est un frein. Il faut envisager un achat groupé de gobelets par la commune, qui les revendrait à un prix préférentiel aux comités des différentes salles. Chaque salle aurait ainsi son stock de base (évitant ainsi le problème de la gestion du lavage), et pourrait, lors de l'organisation d'événements de plus grande ampleur, en louer à un autre comité. La gestion par les organisateurs du lavage des gobelets le jour de l'évènement, ainsi que la plus grande difficulté pour celui qui offre des verres (qui doit payer la caution) nécessitent un changement d'habitude.
- Achat collectif par la commune de poubelles de tri sélectif, afin d'en placer 4 devant chaque salle. Leur gestion (vidage,...) serait assurée par les gestionnaires et locataires des salles.
- Sanctionner davantage pour éviter les déchets sauvages.
- Obliger les organisateurs de courses cyclistes ou autres à assurer un ramassage de leurs déchets après leurs manifestations (ne pas attendre la journée des bénévoles pour que ce soit fait).
- Inviter les propriétaires de gîtes à mieux communiquer auprès de leurs locataires sur l'importance du tri
- Soutenir l'action « Communes et rivières propres ».
- Distribuer en suffisance des filets pour bâcher les remorques.
- Réintégrer le cheval de trait dans les travaux communaux (par ex pour le ramassage des déchets).

- Lutter contre le brûlage des déchets.
- Pénaliser la trop grande production de déchets via pesage ou autre.

2 idées plus transversales ont également été émises :

- Développer une politique globale de gestion de la propreté.
- S'associer avec d'autres communes ou associations pour des projets communs en matière de gestion des déchets.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT3 : « Nature, eau, énergie, développement durable, déchets» - du 25 juin 2015.

Justification du projet :

En 2011, avec une production totale de déchets de 475 kg/EH/an, la situation est en augmentation de 2 % par rapport à 2010. Même si cette production se situe bien en dessous de la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE (616 kg/EH/an, déchets inertes compris), **la situation est qualifiée de perfectible** à Manhay.

La situation est donc positive pour ce qui concerne:

- la quantité globale de déchets recyclables et valorisables qui progressent,
- la quantité de papier et carton qui augmente de 10 %.

Par contre, l'évolution a été négative concernant:

- la qualité de la fraction résiduelle et de la matière organique qui contiennent de trop nombreux contaminants,
- les quantités d'emballages PMC qui restent faibles.

Par ailleurs, le diagnostic partagé signale : des déchets dans la nature et le long des routes, des dépôts illégaux, des dépôts d'herbe de tonte près des ruisseaux, des brûlages des déchets. De manière générale, les habitants regrettent l'incivisme de certains, le manque de sanctions et d'éducation et le manque de respect par rapport à l'opération "commune propre".

Ce qui existe déjà sur la commune :

La politique participative de collecte des immondices à Manhay peut se résumer de la manière suivante:

- 1 x par semaine, le ramassage des sacs biodégradables pour les déchets à composter et des sacs gris translucides pour les autres déchets ménagers, organisé par la société AIVE.
- 6 x par an, le ramassage des papiers-cartons en porte-à-porte.
- 2 x par an, la collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables.
- 2 x par an, la collecte des bâches agricoles.
- Apports volontaires des déchets, principalement recyclables, au parc à conteneurs. Un système de fidélisation est mis en place pour les personnes utilisant le parc à conteneurs.
- Réseau de sept bulles à verre disséminées sur le territoire communal.

Des actions de prévention en faveur du tri dans les écoles et dans les camps sont organisées en collaboration avec l'AIVE.

Une collecte des anciens pesticides et de leurs emballages a été réalisée en mars 2012 pour les utilisateurs non professionnels au niveau des parcs à conteneurs.

La commune est interpellée deux ou trois fois par an pour des dépôts sauvages. Le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit, dans son article 20, des sanctions administratives allant de 1 à 250 €.

Pour la Commune de Manhay, 300 bénévoles ont participé à l'opération « Commune et rivière propres » en 2012 et ont ramassé quelques 1.017,5 kg de déchets sauvages.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet contribue indirectement au pilier économique en améliorant de façon qualitative l'attraction des villages, notamment auprès des touristes.

Impacts environnementaux :

Le projet permet d'améliorer le contexte paysager des villages de la commune.

Impacts sociaux :

Le projet contribue à sensibiliser la population aux problématiques de gestion des déchets.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Mise en place d'actions de communications annuelles.
- Réalisation d'achats groupés.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet ne vise pas la création directe d'emplois.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Réalisation d'outils de communication sur une durée de 5 ans	5.000,00 €	6.050,00 €
B- Réalisation d'achats groupés sur une durée de 5 ans	50.000,00 €	60.500,00 €
TOTAL	55 000,00 €	66 550,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 66.550,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Province de Luxembourg
- IDELUX (AIVE)

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Province de Luxembourg
- IDELUX
- Police

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Mise en place d'actions pour diminuer la production de déchets sur le territoire et leur dispersion dans la nature	Nombre d'interpellations pour des dépôts sauvages	Commune	Aucune interpellation 3 ans après la mise en place de l'action
	Production totale de déchets	IDELUX	Réduction, chaque année, du poids par équivalent habitant



Commune de Manhay

P1.PI 04

Projet immatériel n°04

Priorité 1

Ancien n°47b

Restructuration, promotion et organisation du réseau de chemins et sentiers (étude)

Description du projet :

Il s'agira de réaliser une étude avec un bureau d'études spécialisé et le concours des acteurs touristiques et de la population, afin de proposer, pour les itinéraires particulièrement intéressants au niveau touristique, une réelle offre touristique réactualisée.

Pour ce faire, le projet se développera en 2 phases successives :

- ⇒ Analyse de la situation existante : établissement d'un cadastre de tous les sentiers (existants et à réouvrir), préciser leur état, relever les points d'achoppement limitant l'accessibilité et la sécurité des itinéraires.
- ⇒ Définir quelques itinéraires particulièrement intéressants au niveau
 - Récolte d'information sur les éléments remarquables pouvant ponctuer les parcours (historiques, paysager, horeca, points de vue,...
 - Définition d'itinéraires adaptés aux différents publics cibles (cyclistes, promeneurs, vététistes amateurs et plus sportifs, cavaliers, P.M.R)
 - Définition des balisages et équipements nécessaires (ex : panneaux d'informations, bancs, espaces pique nique.)
 - Mise en place d'un système de suivi et d'entretien du réseau
 - Concevoir une stratégie de promotion et de mise en valeur des itinéraires

Cette fiche projet immatériel sera suivie de la mise en œuvre de la fiche projet matériel du lot 2 P2 PM 08 « Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers ».

Origine de la demande :

La Commune, CLDR, consultations villageoises, GT 4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015 et GT « voies lentes » – 07 décembre 2015.

Justification du projet :

Le réseau de chemins et sentiers vise à répondre aux besoins en matière de mobilité douce (liaison inter et intra-villages) et de balades pour les locaux et les touristes.

Le projet vise à revaloriser les itinéraires existants sur la Commune de Manhay.

18 circuits balisés sont reconnus par le CGT (Commissariat général au tourisme) sur la Commune de Manhay.

Ces 18 circuits constituent une offre touristique pertinente pour la Commune car elle s'appuie sur un atout important qu'est la grande qualité de l'environnement naturel tout en renforçant l'attractivité du tourisme qui constitue un potentiel économique pour le développement de Manhay.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet permettra d'augmenter l'offre de voies à mobilité douce et donc d'attirer le tourisme en recherche de nouvelles promenades pédestres, équestres et cyclables, permettant ainsi d'améliorer l'activité économique locale en lien avec l'horeca et l'hébergement.

Ce projet pourra créer des emplois affectés à l'entretien des voiries.

Impacts environnementaux :

Le projet permettra de créer et de restaurer d'anciennes voies de liaisons inter et intra-villageoises permettant de mettre à jour un réseau de mobilité douce offrant d'agréables promenades pour les locaux et les touristes qui pourront se passer de leur voiture pour combiner détente, sport et découverte. Ainsi le projet contribuera à la promotion de la mobilité douce, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à une certaine protection ou valorisation de la biodiversité locale.

Impacts sociaux :

Le projet proposera un nouveau réseau de balades qui permettra de découvrir la Commune sous un nouvel angle, celui de la nature, la détente, le calme, le sport, ce qui contribuera à l'amélioration de la qualité de vie autant physique que psychologique de ses habitants et visiteurs.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Récolter les informations sur les éléments remarquables pouvant ponctuer les parcours (historiques, paysager, horeca, points de vue,...).
- Concevoir une stratégie de promotion et de mise en valeur des itinéraires.
- Localiser les lieux d'accueil et de repos à mettre en valeur.
- Localiser les points d'achoppement limitant l'accessibilité et la sécurité des itinéraires.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓ Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
✓ Limiter l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants et assurer le bon état des voiries

Création d'emploi(s) envisagée :

Sans objet

Estimation globale du coût :

Tableau récapitulatif

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Réalisation d'une stratégie d'amélioration de l'offre touristique en promenade	10.000,00 €	12.100,00 €
TOTAL	10 000,00 €	12 100,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 12.100,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Province de Luxembourg.
- CGT.
-

Programme de réalisation

Sans objet

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Sans objet

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Le SI a organisé plusieurs groupes de travail, dont le groupe « promenades ». Les bénévoles ont parcouru les circuits de promenades de la commune afin d'améliorer ce qui était à leur portée (remplacement signalisation, petits travaux d'entretien, ...) et de signaler les interventions plus lourdes à la commune.

Le SI réfléchit en outre à la possibilité d'améliorer le confort des promenades ; revêtement, proximité d'un point d'intérêt touristique, ... et de dévier quelque peu certains itinéraires.

Et enfin, le SI a également le projet d'éditer une petite brochure à distribuer aux promeneurs potentiels, ceux-ci pourraient signaler tout problème, défektivité, présence de déchets, ... ce qui permettrait une intervention rapide.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune, SI

Partenaires divers :

- Le GAL
- Le CGT
- La maison du tourisme
- Le SI
- Les gîtes

Financement :

- CGT, Commune

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers (étude)	Nombre d'itinéraires faisant l'objet d'une amélioration	Commune	Au moins 75 % des itinéraires
	Nombre de projets de panneau d'information supplémentaire par itinéraire	Commune	Au moins deux panneaux d'information ajoutés ou actualisés



Commune de Manhay

P1.PI 05

Projet immatériel n°05

Priorité 1

Ancien n°49

Soutien, sensibilisation et commercialisation des produits locaux

Description du projet :

Le soutien à la valorisation et à la commercialisation de produits locaux nécessitera, d'une part, de renforcer la communication sur l'importance des produits locaux, d'autre part, améliorer la visibilité des producteurs locaux et, enfin, soutenir les activités existantes.

1. Amplifier le recours aux produits locaux

- Introduire l'utilisation de produits locaux dans les cahiers de charge des collectivités (CPAS, écoles, ...)
- Former les gardiennes à l'utilisation des produits locaux ;
- Installer une vitrine des produits de terroir idéalement combinée à un « point relais » ;
- Créer, sur le territoire communal, un point de vente et/ou de transformation des produits locaux, où les producteurs locaux pourraient commercialiser leurs produits en se faisant aider par des personnes formées à la vente et à la communication.
- Faire circuler un camion « épicerie ambulante » qui commercialise des produits locaux.

2. Améliorer la visibilité des producteurs locaux

- Concernant les producteurs, il s'agit essentiellement de les soutenir dans la promotion de leurs produits via divers créneaux :
 - Information sur les producteurs locaux via le Site Internet Communal ;
 - Brochure/ toute-boîte reprenant tous les produits locaux ;
 - Brochure d'accueil aux nouveaux habitants ;
 - Mise en place d'une « Semaine des produits locaux » ;
- Organiser un marché fermier sur la Commune ;

3. Soutenir les activités existantes.

- Inciter les habitants de la commune à s'affilier à Li Terroir et créer un site d'achats groupés (AMAP, GAC) : soit via un groupement de commandes permettant de diviser les frais de livraison, soit via un point de dépôt mis en place à Manhay sachant qu'une chambre froide y sera nécessaire ;
- Sensibiliser les commerces de la Commune à la mise en avant de produits locaux ;
- Participer aux marchés régionaux existants afin de profiter des chaland déjà mobilisés.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT5 : « Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat » - du 22 septembre 2015.

Justification du projet :

Cette action vise à soutenir les producteurs manhaydois ainsi que les commerçants par la mise en place d'une économie locale et pérenne. Cette action permet également de développer des circuits courts rapprochant les producteurs et les consommateurs.

Ce qui existe déjà sur la commune :

Il existe des producteurs proposant des produits en vente directe sur le territoire de la Commune. On peut citer quelques exemples comme : la ferme Saint Martin de Malempré avec la vente de glaces et une petite restauration à base de produits de la ferme , les maraîchages à la ferme du Mafa de Manhay et de Manon Bernier et Xavier Courtois à Vaux-Chavanne, La boucherie de la ferme bio du Freyneux, l'épicerie du terroir « Chez Marie » ou la SCRL SOCODIDA, proposant des produits laitiers, de la charcuterie artisanale et de la crèmerie.

Notons que divers outils de promotion des produits locaux se développent actuellement comme les sites internet TerroirLux.be ou lecllocal.be.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet s'inscrit pleinement dans le pilier économique de la commune en proposant une solution de développement tant aux consommateurs, qu'aux producteurs. Il encourage, en outre, le développement d'une économie locale et non délocalisable.

Impacts environnementaux :

Le projet permet de réduire les consommations énergétiques liées à la diminution des déplacements des consommateurs ainsi que des produits mis en vente.

Impacts sociaux :

Le projet contribue à rapprocher les producteurs et les consommateurs de la Commune de Manhay.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Renforcer la communication sur l'importance des produits locaux
- Améliorer la visibilité des producteurs locaux
- Soutenir les activités existantes.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓	Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet contribue de manière indirecte au maintien de l'emploi local lié à la production et la commercialisation des produits locaux.

Estimation globale du coût :

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Renforcer la communication sur une durée de 5 ans	25.000,00 €	30.250,00 €
B- Améliorer la visibilité des producteurs locaux sur une durée de 5 ans	5.000,00 €	6.050,00 €
C- Soutenir les activités existantes	Gestion quotidienne	Gestion quotidienne
TOTAL	30 000,00 €	36 300,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 36 300,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Province de Luxembourg.
- Appels à projet ponctuels.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Province de Luxembourg
- IDELUX
- SI

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Soutien, sensibilisation et commercialisation des produits locaux	Nombre de supports de communication diffusés par l'administration	Commune	Au moins deux supports diffusé chaque année
	Nombre d'évènements mis en place soutenant le développement de produits locaux	Commune	Au moins deux évènements chaque année



Commune de Manhay

P1.PI 06

Projet immatériel n°06

Priorité 1

Ancien n°49

Mise en place d'actions de préservation, valorisation et sensibilisation aux ressources naturelles de la commune : analyse, actions et sensibilisation

Description du projet :

Ce projet vise à mettre encore plus en avant le patrimoine naturel de la Commune de Manhay. Sur base volontaire, il s'agira de fédérer l'ensemble des forces vives de la commune en matière d'environnement pour développer cette thématique. L'Administration communale, Natagora, Vert Pomme mais également le comité culturel et les habitants impliqués sont autant d'acteurs susceptibles de contribuer au projet. La mise en place d'un PCDN a fait l'objet d'une réflexion mais a été abandonnée car il nécessiterait une structure consultative supplémentaire, une personne à charge au sein de l'Administration communale et des études coûteuses alors que la Commune a d'autres priorités.

Le projet a fait l'objet de nombreuses pistes d'actions qui sont organisées selon trois objectifs repris ci-dessous :

1. Analyse et inventorier le contexte existant

- Inventorier les richesses naturelles : établir un inventaire et une cartographie détaillée des biotopes et des espèces de la flore et de la faune, car les habitants et les touristes les connaissent trop peu, or c'est la première étape en vue de leur protection. L'inventaire pourrait être réalisé par des habitants bénévoles et compétents.
- Faire un inventaire des paysages et points de vue remarquables, en vue d'actions de préservation ou de restauration.

2. Mettre en place des actions ponctuelles

- Aménager des points d'eau (mare, étangs...)
- Planter des haies
- Reconstituer des vergers
- Préserver et valoriser les arbres et haies remarquables
- Créer des bandes fleuries ou boisées

3. Sensibilisation et communiquer

- Encourager les habitants à connaître les ressources par des promenades guidées, des exposés, des brochures ...
- Concevoir une balade des paysages
- Informer les habitants, propriétaires sur les aides disponibles à la RW pour planter des haies
- Faire connaître l'agroforesterie et inciter sa mise en place à l'échelle de la commune
- Organiser des animations-conseils pour l'aménagement d'un réseau de jardins naturels
- Organiser une rencontre annuelle des acteurs de l'environnement
- Faire de Vert Pomme un site modèle

- Organiser une soirée nature : le brame du cerf
- Le Comité culturel envisageant de rédiger une brochure reprenant les richesses naturelles et le patrimoine architectural de la commune, il est un partenaire idéal dans le projet. La brochure pourrait être rédigée en s'inspirant de l'ouvrage « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie-Durbuy, Erezée, Manhay » (Mardaga).

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT3 : « Nature, eau , énergie, développement durable, déchets» - du 25 juin 2015.

Justification du projet :

La commune bénéficie de ressources naturelles impressionnantes, unanimement reconnues par la population.

D'une manière générale, tout le monde est d'accord pour dire que Manhay bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel, c'est une commune verte aux ressources naturelles préservées (paysages, forêts, rivières, espaces naturels, biodiversité, espèces animales).

La diversité des milieux naturels est la conséquence d'une situation géographique unique ; à cheval sur deux régions agro-géographiques, deux bassins hydrographiques et accusant un relief important (entre 180 m et 640 m).

Le territoire de Manhay se compose de milieux naturels exceptionnels, tels des tourbières, des fanges paratourbeuses, des prés humides, des prés de fauche. La mise en œuvre du réseau Natura 2000 (7 sites, soit 22,54 % du territoire communal) constitue une opportunité de gestion et de restauration de milieux écologiques intéressants. La commune comprend 18 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), 1 site naturel classé et 92 arbres et haies remarquables répertoriés.

Ce projet contribuera à mettre en valeur le potentiel environnemental de la Commune, potentiel qui constitue une plus-value tant pour le développement de la biodiversité que pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et même le soutien au développement touristique.

Ce qui existe déjà sur la commune :

De nombreux acteurs et outils de gestion de l'environnement permettent la restauration et la valorisation de la richesse naturelle de la commune.

Projet Life

Manhay est concernée par deux projets LIFE: le Life "Plateau des Tailles" est terminé depuis fin 2010 tandis que le Life "Restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise" a débuté en janvier 2012 pour une durée de six ans.

Vert Pomme

L'asbl Vert Pomme propose un verger d'anciennes variétés, un potager social et une oseraie expérimentale sur une superficie de 2 hectares ainsi que diverses animations pour différents publics.

Le plan Maya

La Commune de Manhay a choisi d'adhérer au plan Maya en 2011.

Par ce plan, la commune s'engage à :

- réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal;
- sensibiliser les enfants et les adultes;

- chaque année, la commune organise une campagne de sensibilisation;
- la commune publie un article au minimum une fois par semestre soit via un toute- boîte soit via le bulletin communal;
- la commune organise une fois tous les trois ans une « semaine des abeilles ».
- organiser une rencontre annuelle;
- établir un rapport tous les ans.
- La deuxième année, la commune s'engage à enrichir le fleurissement, inventorier les sites communaux et mettre en œuvre une convention « bords de routes-fauchage tardif ».
- La troisième année, la commune s'engage à adopter un plan de réduction des pesticides et à établir un plan de gestion différenciée des espaces verts.

En 2012, des arbres mellifères ont été implantés au Parc Chlorophylle à Dochamps. Depuis 2002, la commune organise l'opération "Un enfant, un arbre". Un autre projet concernait la plantation d'une haie champêtre à La Fosse et un alignement d'arbres mellifères sur le tracé d'Odeigne.

Conventions:

Manhay dispose de conventions avec la Région wallonne: "Bords de Routes" depuis 2001 et "Combles et Clochers "depuis 2008.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet contribue indirectement au pilier économique par l'amélioration du cadre environnemental favorisant, notamment, le tourisme vert sur la commune.

Impacts environnementaux :

Le projet contribue pleinement au pilier environnemental de la commune par son action de sensibilisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine écologique de la Commune.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue indirectement au pilier social par l'amélioration du cadre de vie qu'entraîne le développement du patrimoine environnemental.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Analyse et inventorier le contexte existant
- Mettre en place des actions ponctuelles
- Sensibilisation et communiquer

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓	Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓	Adapter l'enseignement (scolaire et extra-scolaire) à l'évolution du monde du travail
✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire

✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir faire lié au bois
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet contribue à soutenir l'emploi dans le secteur de la protection de l'environnement.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Réalisation d'une cartographie	3.000,00 €	3.630 €
B- Mettre en place des actions ponctuelles sur une durée de 5 ans	20.000,00 €	24.200,00 €
C- Sensibilisation et communiquer	5.000	6.050
TOTAL	28 000,00 €	33.880,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 33.880,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Appels à projet ponctuels.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Vert Pomme

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Mise en place d'actions de préservation, valorisation et sensibilisation aux ressources naturelles de la commune	Nombre d'actions réalisées en matière de développement de la nature	Commune	Au moins 2 actions réalisées chaque année
	Nombre d'outils de communication diffusés chaque année	Commune	Au moins 3 outils diffusés chaque année



Commune de Manhay

P1.PM 01
Projet matériel n°01
Priorité 1
Ancien n°11bis

Création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay

Description du projet :

Le projet mettra à disposition des logements collectifs au centre du village de Manhay, juste derrière la maison communale. Cette localisation a été privilégiée, d'une part en raison de la concentration des commerces et services à Manhay village ainsi qu'à l'accès aisé de ceux-ci aux usagers non motorisés et d'autre part, du fait de l'existence de ce terrain en propriété communale dans le périmètre restreint du centre.

Ces logements collectifs seront de type « intergénérationnel » ou « kangourou » proposant, au rez-de-chaussée, des appartements adaptés aux personnes âgées et, à l'étage, des logements pour familles ou pour personnes isolées. Ainsi, il sera réalisé une mixité de logements avec deux cellules sur deux niveaux. La première proposera 2 logements 2 chambres (-/+ 100 m²) et la seconde, un logement 3 chambres (+/- 120 m²) et 2 logements une chambre (+/- 75 m²). L'accès aux étages se fera via un escalier commun couvert.

L'implantation de ces deux cellules se fait de manière à conserver un espace suffisant pour la réalisation éventuelle d'une troisième cellule sur la parcelle. Un accès carrossable, par l'arrière du CPAS, sera également réservé pour une éventuelle mise en œuvre.

Les fonctions extérieures seront aménagées pour l'ensemble des logements. Ainsi, les accès, les stationnements et jardin seront partagés par l'ensemble des habitants. Les abords des constructions seront aménagés afin de créer une liaison avec l'espace public autour de la maison communale. Dans la mesure de possible, les arbres fruitiers existants seront conservés.

L'implantation des constructions s'adaptera, tant par leur gabarit que par leur implantation aux bâtiments de la maison communale et du CPAS.

Le bâtiment sera relié au réseau de chaleur et sa toiture sera pourvue de panneaux solaires.

La construction répondra au critère passif ou au moins bioclimatique.

Le projet sera complété par le projet de création de places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes dans des structures adaptées proposé en 3ème priorité du PCDR.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification du projet :

Sur la commune de Manhay, les logements actuels sont peu adaptés pour les personnes vieillissantes. Il s'agit essentiellement d'anciennes constructions liées à l'activité agricole ou des constructions unifamiliales dispersées dans les villages. Face à cette problématique, la Commune souhaite développer un vaste programme de mise à disposition de place d'accueil pour personnes âgées dans le village de Manhay. La création de logements intergénérationnels constitue la première étape de ce programme en proposant, dans le centre de Manhay, une solution de logements pour les personnes du troisième âge.

Comme partout en Région wallonne, le vieillissement de la population nécessitera d'adapter les formes de vie pour cette tranche de la population. En plus de proposer des logements adaptés, le projet propose une solution en termes d'accès aux services et de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet contribue à soutenir la création de nouveaux logements adaptés aux besoins des personnes âgées sur la commune.

Impacts environnementaux :

La conception durable des logements permettra d'améliorer considérablement les performances énergétiques des bâtiments tant au niveau de l'utilisation rationnelle de l'énergie qu'au niveau de la production d'énergies renouvelables.

Tous les besoins des occupants pourront être couverts à proximité, sans qu'ils doivent avoir recours à la voiture.

Impacts sociaux :

Ce projet propose une solution aux personnes âgées et aux PMR désirant rester sur le territoire. Elles conservent ainsi un lien avec les habitants de la commune en favorisant la mixité sociale.

D'autre part, attirer les jeunes ménages à la campagne reste un défi tant le coût du logement a augmenté. Les jeunes ménages sont cependant précieux au monde rural. Ils influencent positivement la dynamique locale et permettent de diversifier la population.

Examen du projet au travers de la grille développement durable par la CLDR

L'élaboration du PCDR a veillé à intégrer les principes et notions du Développement durable (dimension environnementale, sociale et économique) dans la partie « Stratégie ». Il convient encore de s'assurer que les projets eux-mêmes répondent aux mêmes critères. Pour ce faire, il est proposé d'examiner le projet en priorité 1 (Logements intergénérationnels à Manhay) au travers d'une grille passant au crible les 3 dimensions (économique, social et environnemental) du développement durable, ainsi que la question de la gouvernance. Pour ce faire, les membres ont été répartis en 4 sous-groupes de 6 personnes et disposent d'1/2 h pour remplir la grille en répondant aux questions posées. En additionnant les réponses, on vérifie si c'est OK et le cas échéant, on voit ce qui peut/doit être amélioré.

Résultats :

- Dimension Sociale : sur 7 questions, 3 réponses sont positives ; 2 sont négatives, 2 sans objet :

Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la santé :	oui, proximité du CPAS, de la maison médicale, des commerces et des moyens de transport pour se rendre vers les hôpitaux
2. la sécurité :	sans objet
3. l'éducation et la formation :	sans objet
4. la solidarité sociale, spatiale et temporelle :	oui, intégralement
5. l'offre et l'accessibilité des services :	oui, tout à fait
6. la culture et la vie associative locale :	non
7. les politiques de l'enfance et de la jeunesse :	non
Autres :	être attentif à l'accès au logement d'un point de vue financier (critères d'accès et de durée)

- Dimension environnementale : sur 8 questions, 4 réponses positives ; 2 réponses négatives et 1 sans objet

Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la gestion de l'énergie :	oui à condition de prévoir un raccordement au réseau de chaleur et l'installation de panneaux solaires.
2. la gestion de l'eau :	non car pas de traitement de l'eau de pluie, de station d'épuration ou de système de lagunage prévus
3. la gestion du sol, de l'espace, de l'aménagement du territoire :	oui mais attention au parking
4. la gestion de l'air, les pollutions atmosphériques :	oui si raccordé au réseau de chaleur
5. la biodiversité, la préservation des ressources naturelles :	sans objet, rien n'est prévu, prévoir le plus de verdure possible
6. la mobilité :	oui, mais prévoir un local de stockage des vélos ainsi que la planification de covoiturage
7. le cadre de vie :	non car rien n'est défini pour le moment
8. la consommation durable :	non, prévoir un local de gestion et de tri de déchets commun
Autres :	

- Dimension économique : sur 7 questions, 6 réponses positives (avec réserves/conditions pour 3) et 1 sans objet

Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la prise en compte de l'impact sur les finances publiques :	oui, le loyer peut compenser l'investissement à long terme pour la commune mais pas pour la Région Wallonne.
2. la bonne gouvernance économique :	sans objet
3. la prise en compte de normes et chartes de qualité :	oui, prendre en compte des entreprises locales pour déposer des devis par postes séparés.
4. le développement économique local durable :	oui, possibilité de maintien de l'activité économique locale
5. le développement d'un modèle durable de consommation :	oui, via un cahier des charges adapté pour énergies vertes, sans compromis (géothermie, photovoltaïque, ...)
6. la relocalisation de l'économie :	oui, les gens restent dans la commune pour dépenser leur argent.
7. la prise en compte des potentialités d'évolution :	oui, ce projet pourrait évoluer pour favoriser les contacts entre générations : crèche, café du village, jeux de cartes, ...

➤ Dimension gouvernance : sur 6 questions, 5 réponses positives et 1 sans objet (la 3)

Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

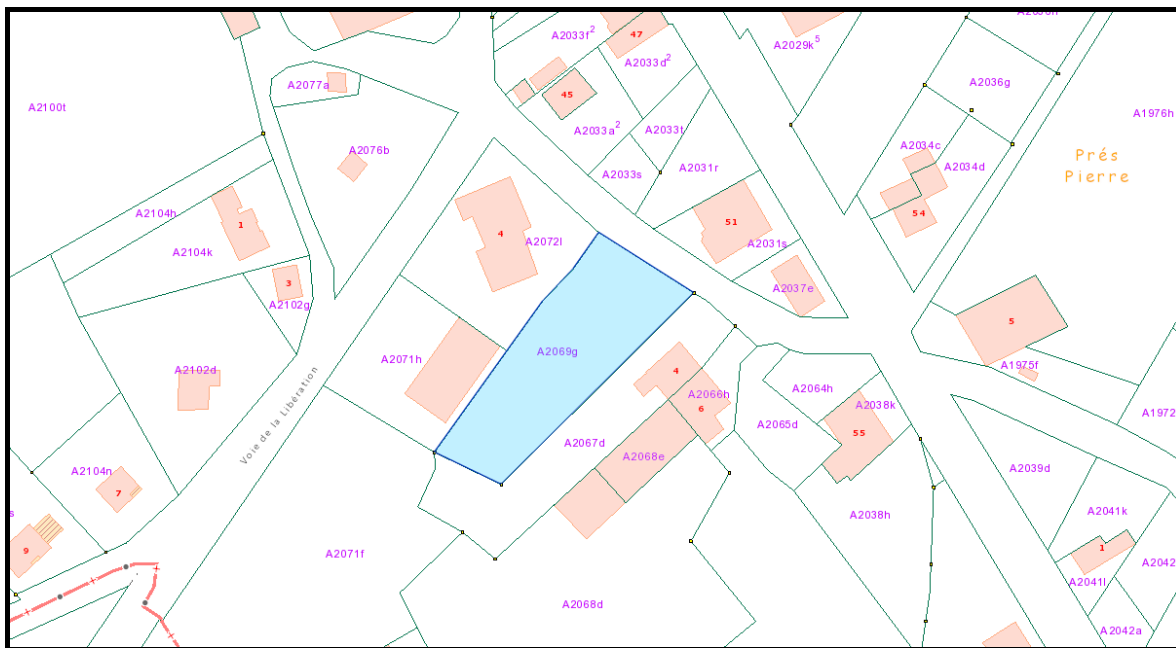
1. la participation :	oui, mettre en place un groupe de travail avec l'auteur de projet (construction d'un ROI, ...)
2. la cohérence :	oui, projet à taille humaine, bon ratio entre le terrain nu et le bâti
3. le principe de précaution et la prévention :	sans objet
4. l'information, la sensibilisation et la formation :	oui
5. la mise en réseau :	oui, s'appuyer sur des exemples extérieurs, impliquer d'autres services : livraison de produits, transports, soins.
6. la planification, le suivi et l'évaluation :	oui, c'est prévu
Autres :	

Globalement, le projet répond bien aux critères du développement durable, certains points pouvant encore être améliorés.

Ce type d'exercice se fera au fur et à mesure de l'activation de chacun des projets (qu'ils soient subventionnés via le DR ou non).

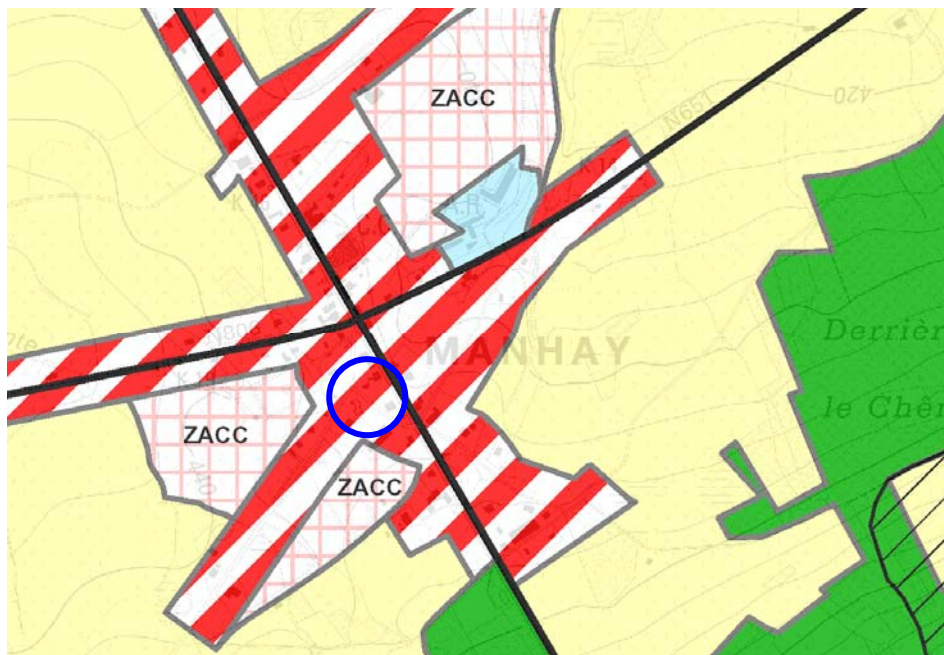
Localisation :

Village de Manhay, parcelle cadastrale : Division83051 / Section A / n° 2069g



Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.



Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓	Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés au maintien des personnes âgées dans le village.

Estimation globale du coût :

Tableau récapitulatif	TVAC
Phase 1 : 5 logements	
A- Bâtiments	882.739,77 € _
B- abords	114.823,43 €
TOTAL	997.563,20 €
Phase 2 : 2 logements	
A- Bâtiments	373.644,37 € _
B- abords	21.102,40 €
TOTAL	394.746,77 €
TOTAL Général	1.392.309,97 €

Origines du financement :

Financée par :

Phase 1

- le Développement Rural :
 - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
 - o 50 % de 497.563,20 € (997.563,20 € - 500.000 €) soit **248.781,60 €**;

Total subsides DR : 648.781,60 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
 - o 50 % de 497.563,20 € (997.563,20 € - 500.000 €) soit **248.781,60 €**;

Total part communale : 348.781,60 € TTC

Phase 2

- le Développement Rural :
 - o 50 % de 394.746,77 soit **197.373,39 €**;
Total subsides DR : 197.373,39 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 50 % de 394.746,77 soit **197.373,39 €**;
Total part communale : 197.373,39 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA : 35 % des coûts éligibles (le demandeur applique une politique active de gestion énergétique de son patrimoine depuis au moins deux ans) calculés sur la partie des investissements non couverte par les autres subsides.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en 2 phases.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Sans objet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Sans objet.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- La Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs Locaux, de l'Action Sociale et de la Santé (DGO5);
- La Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale (DiCS);
- Le Conseil Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS);
- Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS);

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay	Utilisation différenciée des logements	Commune	Au moins un isolé et un ménage de seniors louant un logement
	Nombre de locataires ayant acquis un bien dans la commune	Commune	Au moins 2 ménages installés dans la commune tous les 5 ans

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2015 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur PICC, version 2015 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'implantation (échelle : 1/500).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1er étage (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Perspectives 1.
- Situation projetée : Perspectives2 .
- Dossier photos.
- Estimation.

MANHAY
Construction de logements intergénérationnels

PHASE 1

1) BATIMENTS

Construction de 5 logements

Gros œuvre fermé + finitions intérieures

Logement 1: 2 Ch	m ²	101	950.00 €	95 950.00 €
Logement 2: 1 Ch	m ²	75	950.00 €	71 250.00 €
Logement 3: 1 Ch	m ²	75	950.00 €	71 250.00 €
Logement 4: 2 Ch	m ²	101	950.00 €	95 950.00 €
Logement 5: 3 Ch	m ²	112	950.00 €	106 400.00 €
Communs	m ²	30	950.00 €	28 500.00 €

Techniques

Installation sanitaire	FFT	5	8 000.00 €	40 000.00 €
Installation électrique	FFT	5	8 000.00 €	40 000.00 €
Installation de ventilation	FFT	5	6 000.00 €	30 000.00 €
Installation de chauffage	FFT	5	13 000.00 €	65 000.00 €
Raccordements	FFT	5	5 000.00 €	25 000.00 €

TOTAL BÂTIMENTS

669 300.00 €

2) AMENAGEMENT DES ABORDS

Espace extérieur communs	m ²	330	80.00 €	26 400.00 €
Parking	m ²	227	80.00 €	18 160.00 €
Espaces verts	m ²	350	50.00 €	17 500.00 €
Pavillon extérieur	FFT	1	25 000.00 €	25 000.00 €

TOTAL ABORDS

87 060.00 €

TOTAL PHASE 1 HORS TVA

756 360.00 €

E HONORAIRES - Architecture/stabilité

fft 8% 756 360.00 € 60 508.80 €

Coordination sécurité

fft 1.00% 756 360.00 € 7 563.60 €

F TOTAL HORS TVA

fft 824 432.40 €

G TOTAL PHASE 1 TVAC

fft 121% 824 432.40 € **997 563.20 €**

PHASE 2

1) BATIMENTS

Construction de 2 logements

Gros œuvre fermé + finitions intérieures

Logement 1: 2 Ch	m ²	101	950.00 €	95 950.00 €
Logement 2: 2 Ch	m ²	101	950.00 €	95 950.00 €

	Communs	m ²	12	950.00 €	11 400.00 €
	Techniques				
	Installation sanitaire	FFT	2	8 000.00 €	16 000.00 €
	Installation électrique	FFT	2	8 000.00 €	16 000.00 €
	Installation de ventilation	FFT	2	6 000.00 €	12 000.00 €
	Installation de chauffage	FFT	2	13 000.00 €	26 000.00 €
	Raccordements	FFT	2	5 000.00 €	10 000.00 €
	TOTAL BÂTIMENTS				283 300.00 €
	2) AMENAGEMENT DES ABORDS				
	Espace extérieur communs	m ²	200	80.00 €	16 000.00 €
	Total HTVA				16 000.00 €
	TOTAL PHASE 2 HORS TVA				
					299 300.00 €
	I HONORAIRES - Architecture/stabilité	fft	8%	299 300.00 €	23 944.00 €
	Coordination sécurité	fft	1.00%	299 300.00 €	2 993.00 €
	J TOTAL HORS TVA	fft			326 237.00 €
	K TOTAL PHASE 2 TVAC	fft	121%	326 237.00 €	394 746.77 €
	Total Phase 1 TTC				
					997 563.20 €
	Total Phase 2 TTC				
					394 746.77 €
	Total Phase 1 + Phase 2 TTC				
					1 392 309.97 €
	Ainsi fait le 10/01/2017				
	pr la SPRL LACASSE-MONFORT,				
	ir LACASSE Jean-Marie				

PROVINCE LUXEMBOURG**COMMUNE** MANHAY**DATE** 1 janvier 2016**Création de logements intergénérationnels dans le centre du village
de Manhay****DOSSIER PHOTOS**

Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



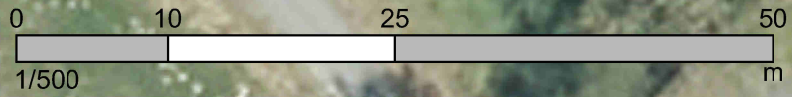
Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8



PCDR MANHAY

P1.01 : Création de logements intergénérationnels dans le centre de Manhay

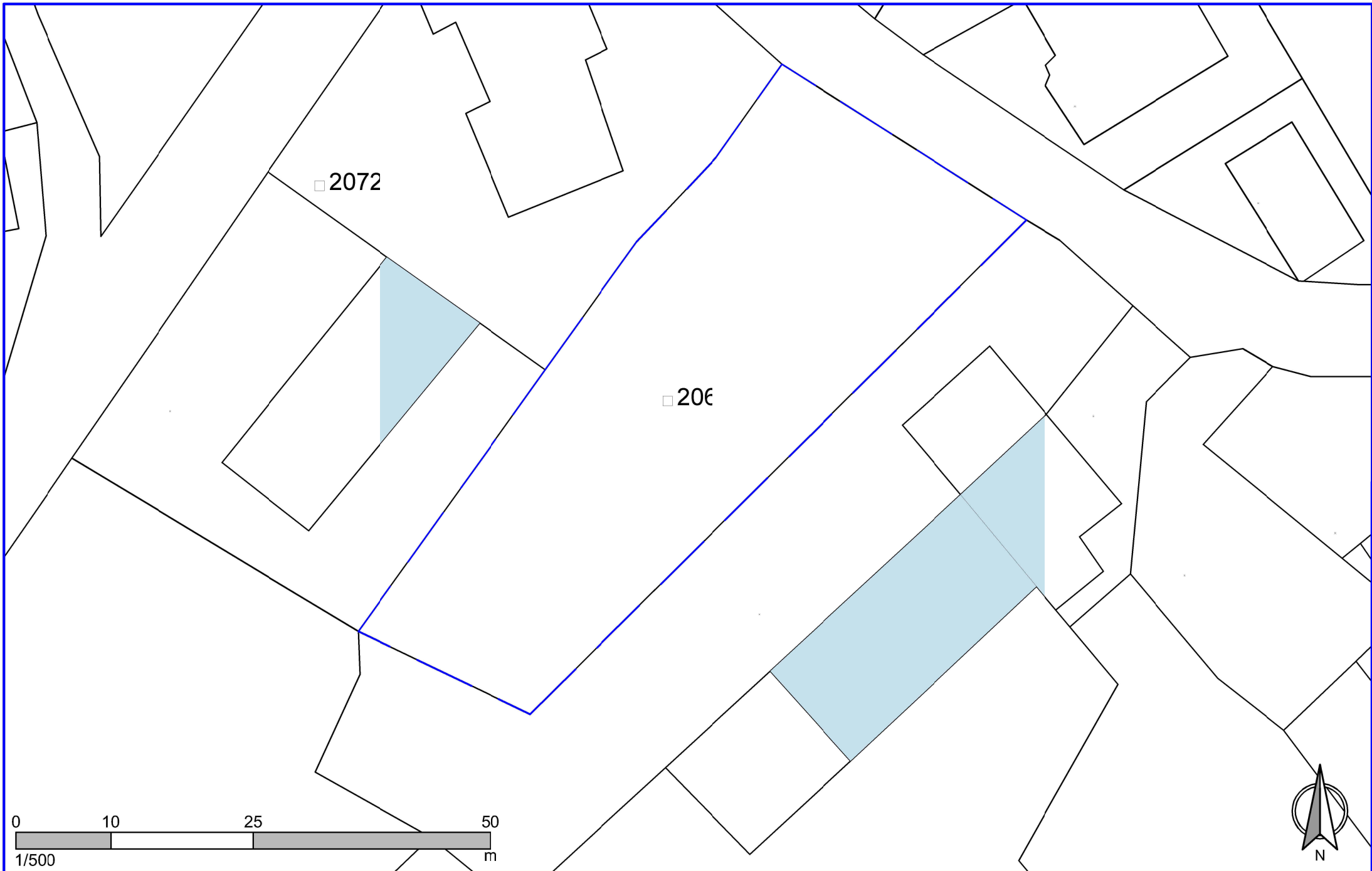
SITUATION EXISTANTE
vue sur orthophotoplan



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
27/09/2016

Echelle :
1/500



PCDR MANHAY

P1.01 : Création de logements intergénérationnels dans le centre de Manhay

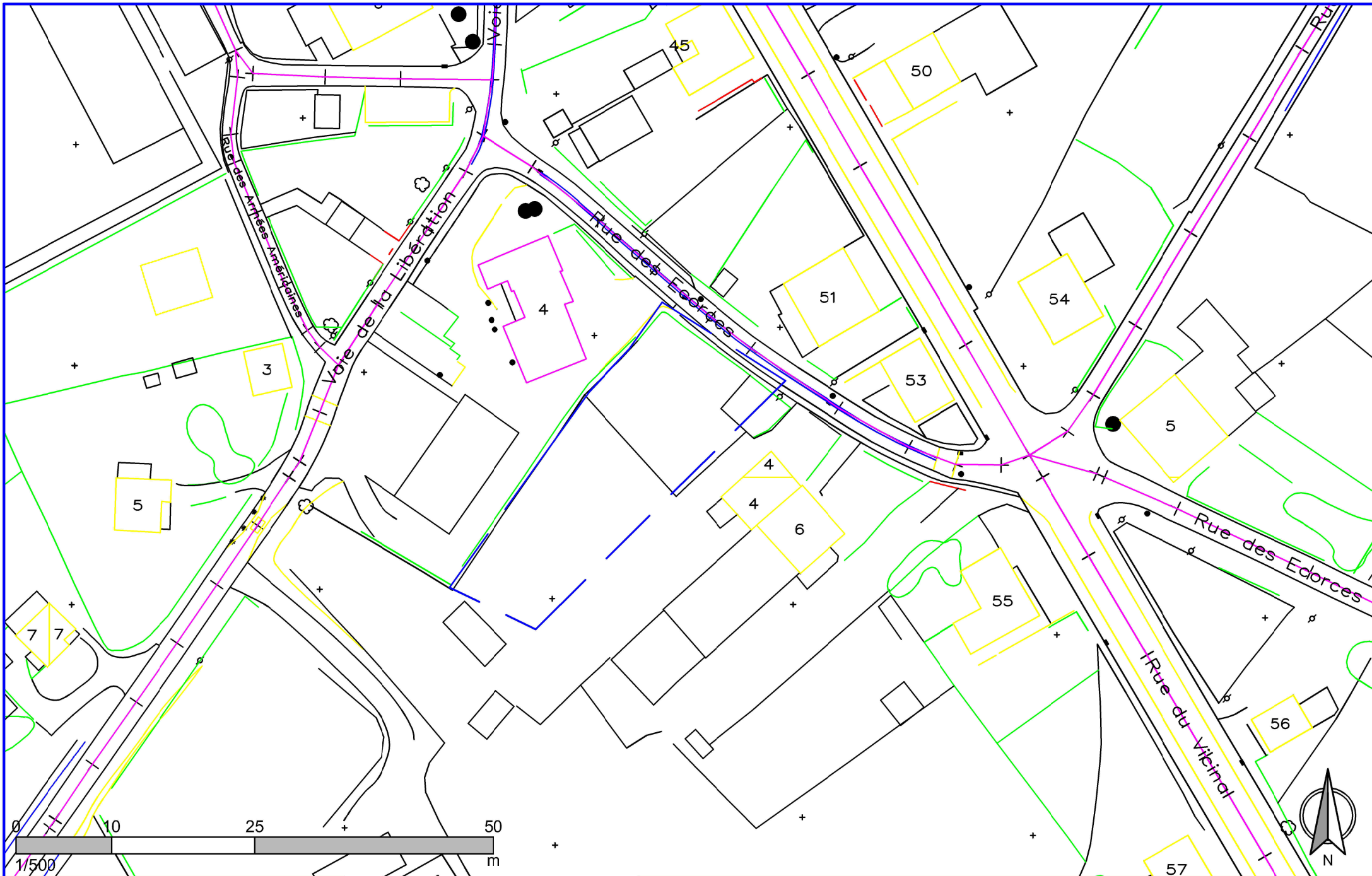
**SITUATION EXISTANTE
vue sur orthophotoplan**



**Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL**

Date :
27/09/2016

Echelle :
1/500



PCDR MANHAY

P1.01 : Création de logements intergénérationnels dans le centre de Manhay

SITUATION EXISTANTE



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
27/09/2016

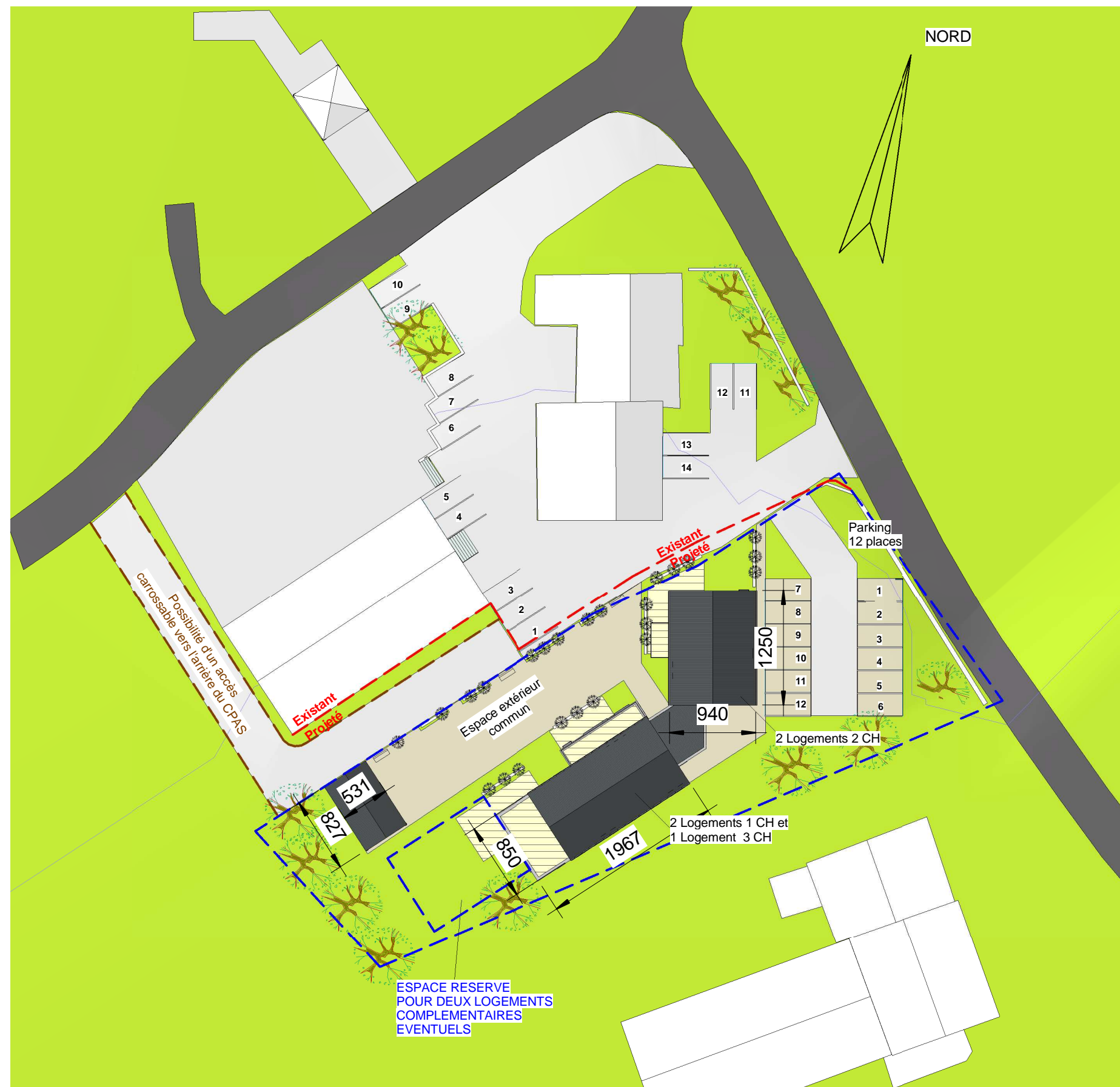
Echelle :
1/1.000

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

VILLE DE MANHAY- PROV. LUXEMBOURG

MAITRE D'OUVRAGE

Administration communale de Manhay
Voie de la Libération, 4, 6960 MANHAY



PLAN D'IMPLANTATION 1/500

AUTEUR DE PROJET

SYNERGIE
ARCHITECTURE

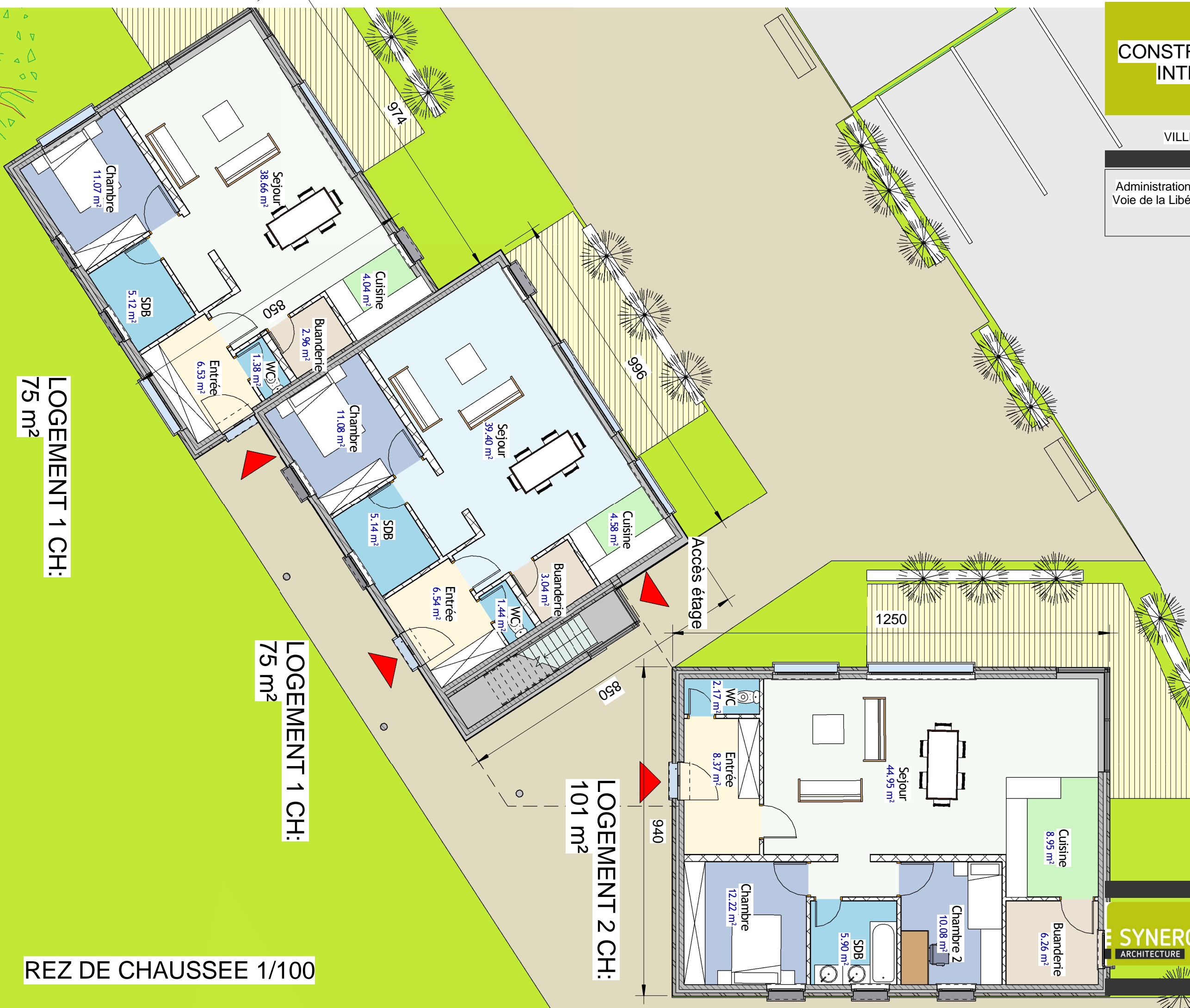
PETIT SART, 26
4990 - LIERNEUX
TEL.: +32 (0)495 205769
FAX.: +32 (0)80 418119

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

VILLE DE MANHAY- PROV. LUXEMBOURG

MAITRE D'OUVRAGE

Administration communale de Manhay
Voie de la Libération, 4, 6960 MANHAY



LOGEMENT 1 CH:
75 m²

LOGEMENT 1 CH:
75 m²

LOGEMENT 2 CH:
101 m²

REZ DE CHAUSSEE 1/100

AUTEUR DE PROJET

PETIT SART, 26
4990 - LIERNEUX
TEL.: +32 (0)495 205769
FAX.: +32 (0)80 418119

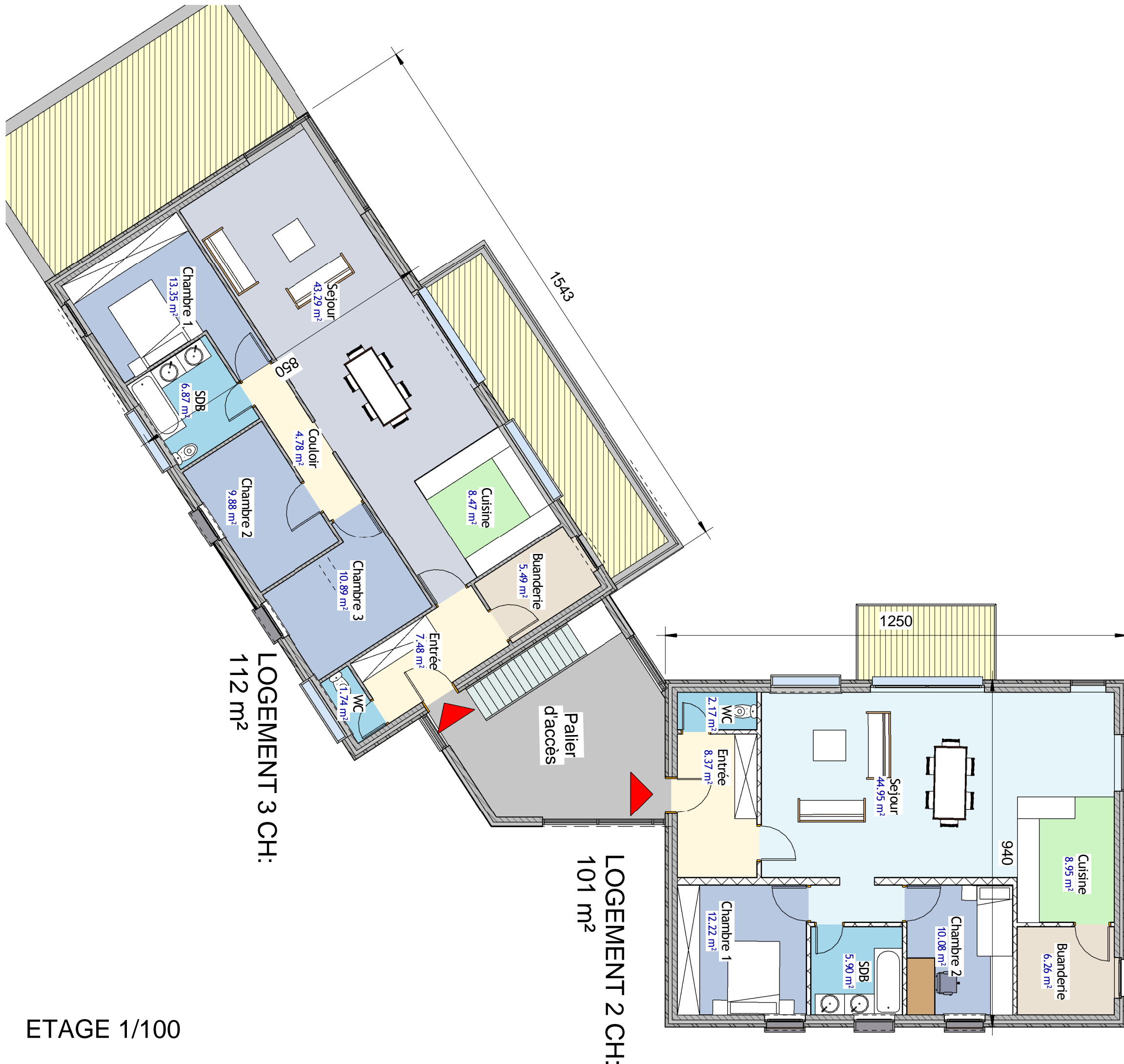
SYNERGIE
ARCHITECTURE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

VILLE DE MANHAY- PROV. LUXEMBOURG

MAITRE D'OUVRAGE

Administration communale de Manhay
Voie de la Libération, 4, 6960 MANHAY



LOGEMENT 3 CH:
112 m²

LOGEMENT 2 CH:
101 m²

ETAGE 1/100

AUTEUR DE PROJET

PETIT SART, 26
4990 - LIERNEUX
TEL.: +32 (0)495 205769
FAX.: +32 (0)80 418119

SYNERGIE
ARCHITECTURE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

VILLE DE MANHAY- PROV. LUXEMBOURG

MAITRE D'OUVRAGE

Administration communale de Manhay
Voie de la Libération, 4, 6960 MANHAY



PERSPECTIVES

AUTEUR DE PROJET

SYNERGIE
ARCHITECTURE

PETIT SART, 26
4990 - LIERNEUX
TEL.: +32 (0)495 205769
FAX.: +32 (0)80 418119

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

VILLE DE MANHAY- PROV. LUXEMBOURG

MAITRE D'OUVRAGE

Administration communale de Manhay
Voie de la Libération, 4, 6960 MANHAY



PERSPECTIVES

AUTEUR DE PROJET

SYNERGIE
ARCHITECTURE

PETIT SART, 26
4990 - LIERNEUX
TEL.: +32 (0)495 205769
FAX.: +32 (0)80 418119



Commune de Manhay

P1.PM 02
Projet matériel n°02
Priorité 1
Ancien n°38

Réalisation de voies lentes mixtes (piétons, vélos, cavaliers)

Description du projet :

Ce projet sera développé en lien étroit avec la fiche projet n°P1. PI 05 « Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers (étude) ». Bien qu'étant complémentaire, ces deux projets se distinguent par leurs objectifs respectifs, le réseau de voies lentes ayant plus une visée de mobilité quotidienne alors que le réseau de chemins et sentiers vise également le développement touristique.

Le réseau de voies lentes sur Manhay s'organisera sur une structure principale visant à relier les pôles d'attractions de la Commune à savoir les villages d'une part et Manhay centre et ses services, d'autre part. Ce réseau s'appuyant sur un axe Nord - Sud privilégie les itinéraires en site propre ou clairement séparés des voiries automobiles.

Une structure secondaire se développera à partir de ces grands axes pour relier les différents villages.

Enfin, ce réseau sera complété par des liaisons intra-villages dont le but sera de relier les principales infrastructures socio-collectives au réseau mis en place.

Une première réflexion a permis d'envisager les tracés les plus cohérents pour relier les différents villages soit sur domaine public soit en propriété communale.

Ce projet distingue deux types d'aménagements : les aménagements de type « route » correspondant aux tracés dans les villages ou le long des grands axes de communications. Dans ce cas, il s'agira d'aménager une bande mixte de 2,50 m, séparée de la voirie par un dispositif de séparation physique. Les aménagements de types « sentier », correspondant aux tracés sur chemin agricole et forestier : dans ce cas, les aménagements se limiteront à la création d'un nivellement de l'assiette, d'un compactage et la réalisation d'un empierrement fin sur une largeur de 2,50 entre deux accotements stabilisés.

Une première étape d'étude consistera à vérifier la situation de droit précise en termes de propriété et d'autorisation de passage avant de confronter le projet aux réalités de terrains.

Une attention particulière sera portée à la mise en place d'un système de gestion et d'entretien du réseau à long terme.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015 ; GT « voies lentes » – du 07 décembre 2015.

Justification du projet :

La création de liaisons sécurisées entre les villages contribue à réduire le recours systématique à la voiture en milieu rural tout en participant également au développement touristique de la commune.

En effet, la création de voies lentes sécurisées permet d'encourager le recours au vélo pour les trajets de courte distance. Se rendre dans un village voisin ou à certains commerces en vélo devient une solution économique et écologique, à partir du moment où des tronçons sont praticables et sécurisés.

En outre, en s'inscrivant dans la stratégie régionale, l'aménagement de telles pistes cyclables contribue à renforcer l'offre touristique que constitue le réseau de voies lentes en Wallonie.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

La liaison sécurisée contribuera, de manière indirecte, au développement d'une économie durable par, d'une part, sa contribution à l'image d'une économie verte que développe la commune, d'autre part, en améliorant la mobilité et l'accessibilité de l'emploi local et enfin par le développement d'un projet lié au tourisme vert.

Impacts environnementaux :

La liaison sécurisée encourage le recours à l'utilisation d'une mobilité douce et, de ce fait, participe à la réduction des émissions de CO2 liées à l'utilisation des véhicules motorisés. De plus, cette infrastructure prend en compte l'aménagement des abords par le recours à des plantations d'essences indigènes et mellifères.

Impacts sociaux :

La liaison sécurisée contribuera principalement à améliorer les conditions d'emploi local en encourageant les déplacements quotidiens moins coûteux. D'autre part, la création d'un axe de mobilité douce au sein des villages favorise le contact social et la convivialité entre les villageois.

Localisation :

Sur l'ensemble de la Commune.

Statut au plan de secteur :

Divers.

Statut de propriété :

Divers.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Vérification de la situation de droit.
- Adaptation du projet aux réalités de terrain.
- Réalisation des plans définitifs.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓	Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
✓	Limitier l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants et assurer le bon état des voiries

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois directs liés aux activités qui seront développées par le réseau de voies lentes.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>	
PHASE 1 : Structure principale	
12.600 m	<u>Estimation TVAC</u>
A- Tronçon Harre / Chêne-al-Pierre	461 363.32 €
B- Tronçon Chêne-al-Pierre / Grandmenil	542 435.26 €
C- Tronçon Grandmenil / Oster	172 011.18 €
D - Tronçon Dochamps / Freyneux / Oster	546 702.20 €
TOTAL	1 722 511.96 €
PHASE 2 : Structure secondaire	
	<u>Estimation TVAC</u>
E - Tronçon Harre / Fays-St-Antoine	478 297.75 €
F - Tronçon Malempré / Vaux-Chavanne / Structure principale	330 021.45 €
G - Tronçon La Fosse / Grandmenil / Manhay	473 630.78 €
H- Tronçon Oster / Odeigne	235 348.63 €
TOTAL	1 517 298.62 €
TOTAL PHASE 1 + PHASE 2	3 239 810.57 €

Origines du financement :

Financée par :

Pour la phase 1 :

- le Développement Rural :
 - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
 - o 50 % de 1.222.511,96 € (1.722.511,96 € - 500.000 €) soit **611 255,98 €**;

Total subsides DR : 1.011.255,98 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
 - o 50 % de 1.222.511,96 € (1.722.511,96 € - 500.000 €) soit **611.255,98 €**;

Total part communale : 711.255,98 € TTC

Pour la phase 2 :

- le Développement Rural :
 - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
 - o 50 % de 1.017.298,62 € (1.517.298,62 € - 500.000 €) soit **508.649,31 €**;

Total subsides DR : 908.649,31 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
 - o 50 % de 1.017.298,62 € (1.517.298,62 € - 500.000 €) soit **508.649,31 €**;

Total part communale : 608.649,31 € TTC

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en plusieurs phases.

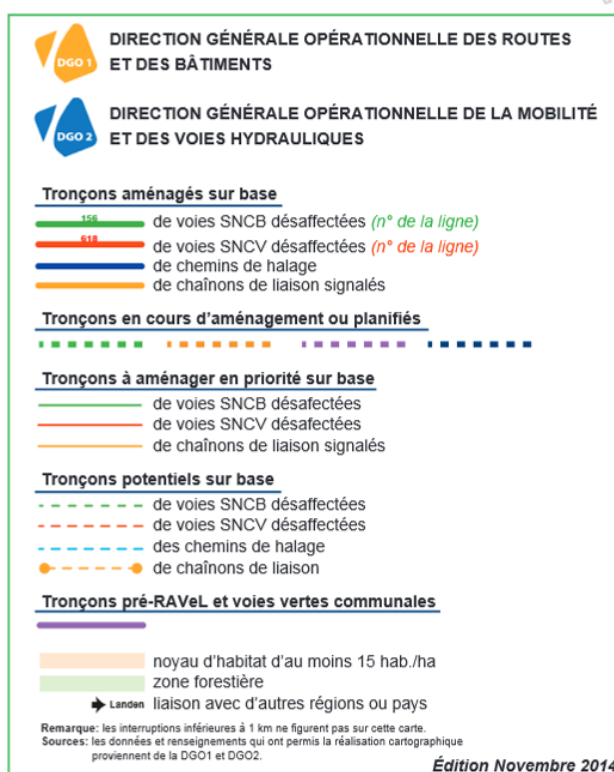
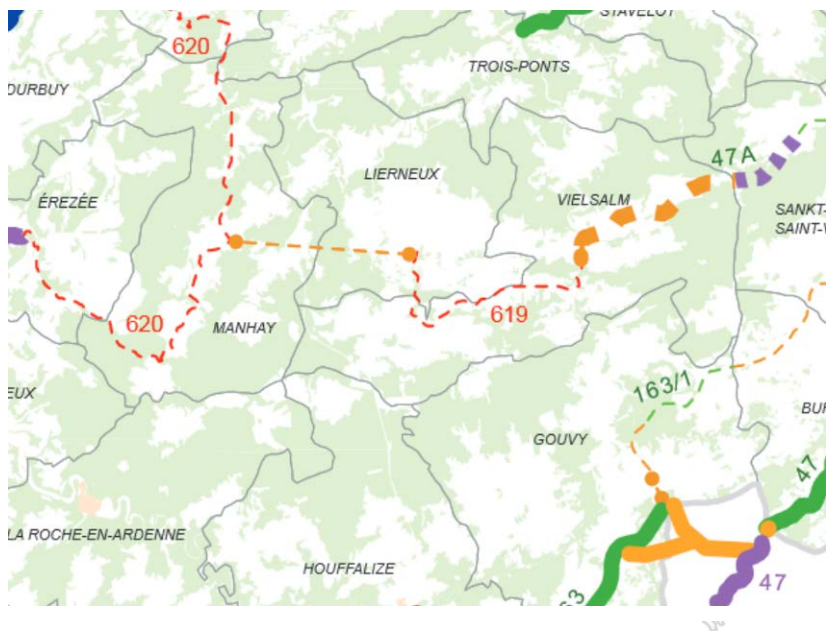
Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le développement du projet nécessitera au préalable une précision quant à la situation de droit et la définition exacte des itinéraires.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Il n'y a pas de voie de RAVeL sur Manhay.

Ceci étant, le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie a identifié les axes cyclables à aménager à l'échelle du territoire wallon, voir sur la carte ci-dessous pour le territoire de Manhay,



Remarquons que les trois tronçons (pointillés rouges) ne sont pas repris comme tronçons prioritaires et ne pourront donc pas être financés dans le cadre du projet RAVeL. A l'heure actuelle, l'aménagement des tronçons non prioritaires reste à charge de la Commune qui peut bénéficier de subvention du PCDR.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune, Maison du tourisme, SI.

Partenaires divers :

- Le GAL : ce projet pourrait pleinement s'inscrire dans la stratégie du GAL Pays de l'Ourthe au regard de la fiche projet « Filière et promotion du vélo ».

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Création d'un atelier rural	Le taux de fréquentation par les promeneurs (habitants)	Enquête auprès des habitants	25% de réponses positives quant à la fréquentation de la voie lente par les habitants
	Le taux de fréquentation par les écoliers	Enquête auprès des écoles	25% de réponses positives quant à la fréquentation de la voie lente par les écoliers

Annexes :

- Situation projetée : Plan général (échelle : 1/50.000).
- Situation projetée : détail type « sur route » (échelle : 1/100).
- Situation projetée : détail type « sur sentier » (échelle : 1/100).
- Dossier photos.
- Estimation.

PCDR de MANHAY
PM1.02: Réalisation de voies lentes mixtes (piétons, vélos, cavaliers)

Tableau récapitulatif		
PHASE 1 : Structure principale		
12.600 m		<u>Estimation TVAC</u>
A- Tronçon Harre / Chêne-al-Pierre		461 363.32 €
B- Tronçon Chêne-al-Pierre / Grandmenil		542 435.26 €
C- Tronçon Grandmenil / Oster		172 011.18 €
D- Tronçon Dochamps / Freyneux / Oster		546 702.20 €
TOTAL		1 722 511.96 €
PHASE 2 : Structure secondaire		
		<u>Estimation TVAC</u>
E - Tronçon Harre / Fays-St-Antoine		478 297.75 €
F - Tronçon Malempré / Vaux-Chavanne / Structure princip		330 021.45 €
G - Tronçon La Fosse / Grandmenil / Manhay		473 630.78 €
H - Tronçon Oster / Odeigne		235 348.63 €
TOTAL		1 517 298.62 €
TOTAL PHASE 1 + PHASE 2		3 239 810.57 €

PHASE 1

A- Tronçon Harre / Chêne-al-Pierre

		U	Qtés	Pu	P total
1	Type "Route"	m	2200	140.00 €	308 000.00 €
2	Type "Sentier"	m³	760	50.00 €	38 000.00 €
Total A					346 000.00 €

B- Tronçon Chêne-al-Pierre / Grandmenil

		U	Qtés	Pu	P total
1	Type "Route"	m	1370	140.00 €	191 800.00 €
2	Type "Sentier"	m³	4300	50.00 €	215 000.00 €
Total B					406 800.00 €

C- Tronçon Grandmenil / Oster

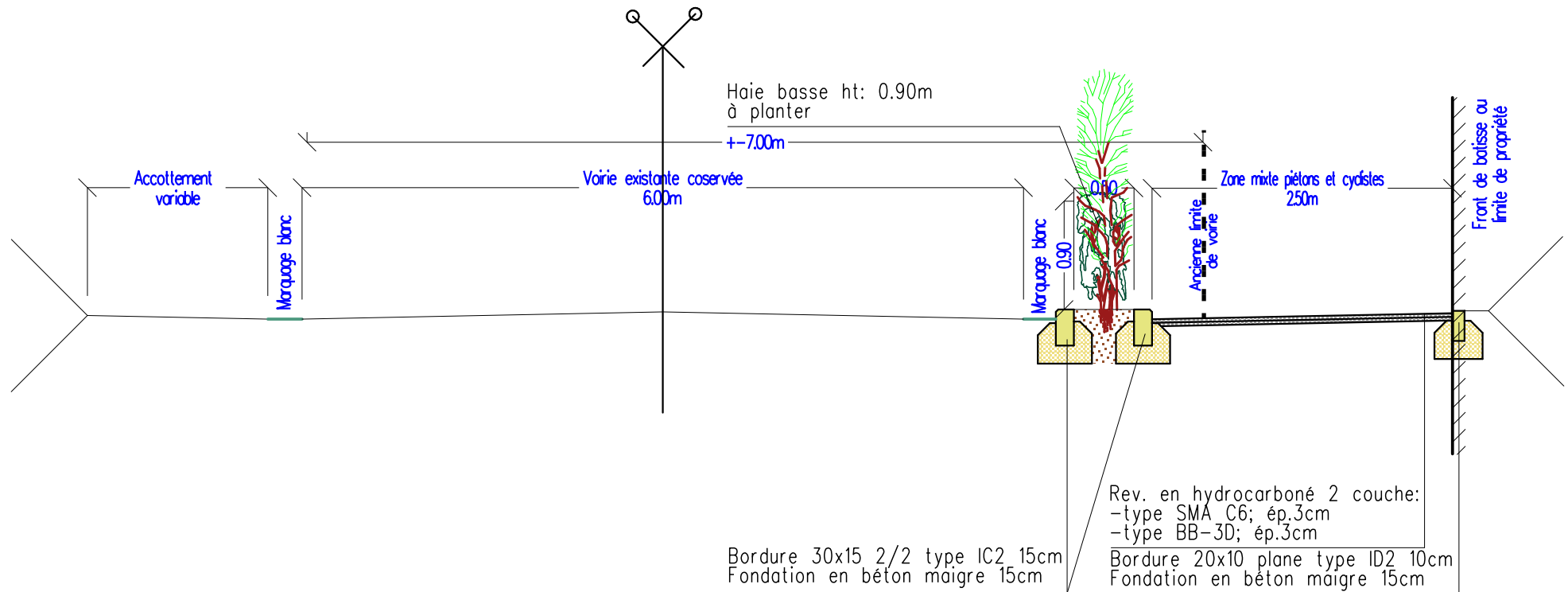
		U	Qtés	Pu	P total
1	Type "Route"	m	350	140.00 €	49 000.00 €
2	Type "Sentier"	m³	1600	50.00 €	80 000.00 €
Total C					129 000.00 €

D- Tronçon Dochamps / Freyneux / Oster							
				U	Qttés	Pu	P total
1	Type "Route"			m	1500	140.00 €	210 000.00 €
2	Type "Sentier"			m³	4000	50.00 €	200 000.00 €
Total D							410 000.00 €
TOTAL PHASE 1 HORS TVA							1 291 800.00 €
E HONORAIRES - Architecture/stabilité				fft	9%	1 291 800.00 €	116 262.00 €
Coordination sécurité				fft	1.20%	1 291 800.00 €	15 501.60 €
F TOTAL HORS TVA				fft			1 423 563.60 €
G TOTAL PHASE 1 TVAC				fft	121%	1 423 563.60 €	1 722 511.96 €
PHASE 2							
E - Tronçon Harre / Fays-St-Antoine							
				U	Qttés	Pu	P total
1	Type "Route"			m	1830	140.00 €	256 200.00 €
2	Type "Sentier"			m³	2050	50.00 €	102 500.00 €
Total E							358 700.00 €
F - Tronçon Malempré / Vaux-Chavanne / Structure principale							
				U	Qttés	Pu	P total
1	Type "Route"			m		140.00 €	
2	Type "Sentier"			m³	4950	50.00 €	247 500.00 €
Total F							247 500.00 €
G - Tronçon La Fosse / Grandmenil / Manhay							
				U	Qttés	Pu	P total
1	Type "Route"			m	1730	140.00 €	242 200.00 €
2	Type "Sentier"			m³	2260	50.00 €	113 000.00 €
Total G							355 200.00 €
H - Tronçon Oster / Odeigne							
				U	Qttés	Pu	P total
1	Type "Route"			m	350	140.00 €	49 000.00 €
2	Type "Sentier"			m³	2550	50.00 €	127 500.00 €
Total H							176 500.00 €
TOTAL PHASE 2 HORS TVA							1 137 900.00 €
I HONORAIRES - Architecture/stabilité				fft	9%	1 137 900.00 €	102 411.00 €
Coordination sécurité				fft	1.20%	1 137 900.00 €	13 654.80 €
J TOTAL HORS TVA				fft			1 253 965.80 €

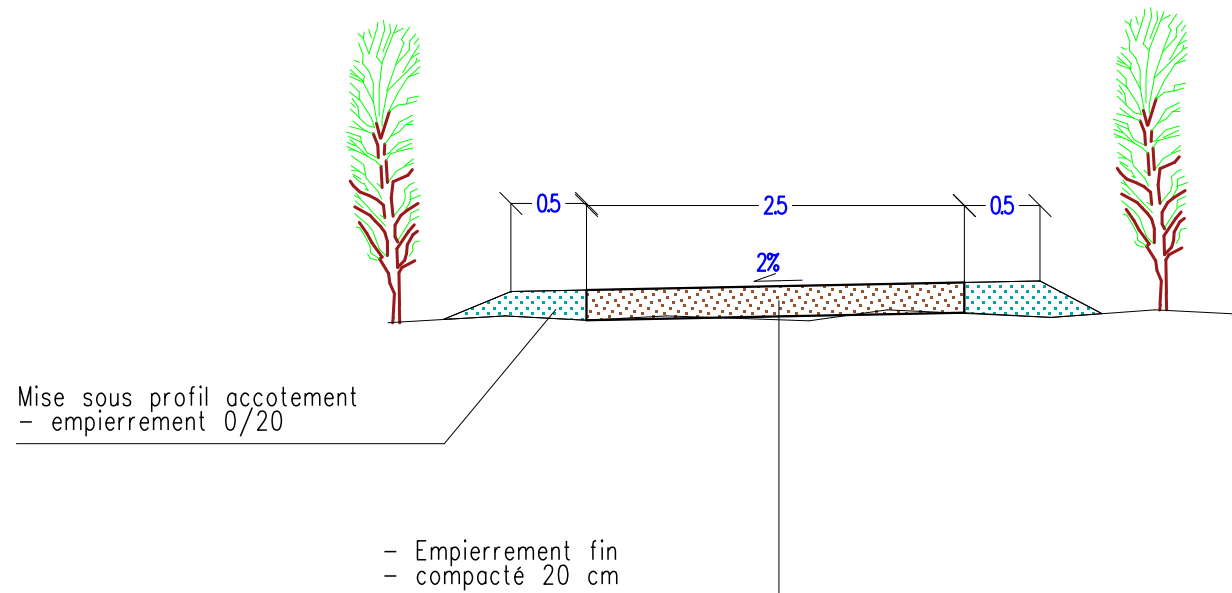
K TOTAL PHASE 2 TVAC				fft	121%	1 253 965.80 €	1 517 298.62 €
Total Phase 1 TTC							1 722 511.96 €
Total Phase 2 TTC							1 517 298.62 €
Total Phase 1 + Phase 2 TTC							3 239 810.57 €
Ainsi fait le 17/02/2014							
pr la SPRL LACASSE-MONFORT,							
ing MOUTSCHEN Ralf							

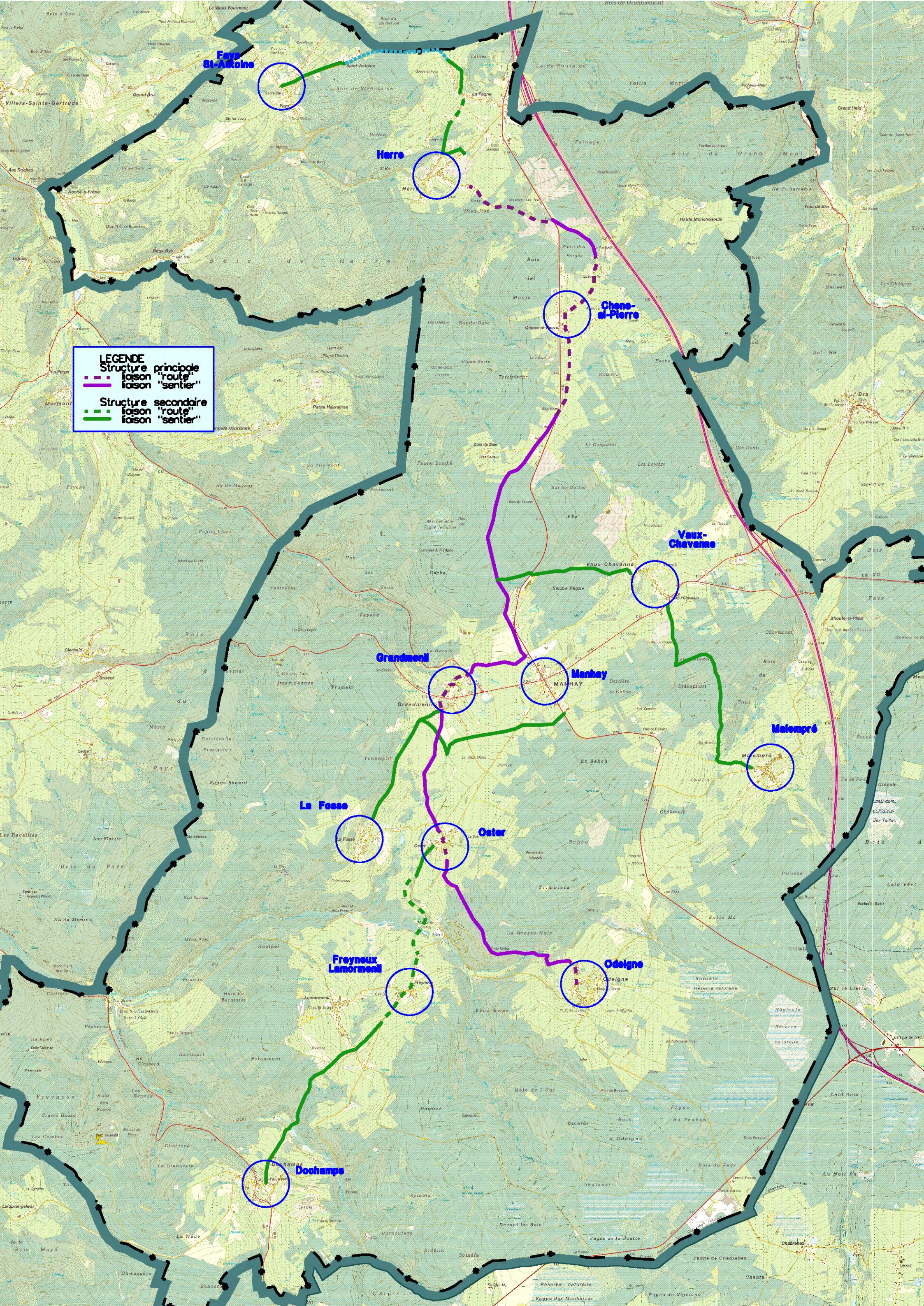
Travers type général pour les liaisons sécurisées

SCHEMA TYPE "ROUTE"



Travers type général pour les liaisons sécurisées





Fays
St-Antoine

Harre

Chene-
al-Pierre

Vaux-
Chavanne

Grandmont

Manhay

Malompré

La Fosse

Oster

Freyneux
Lamormont

Odeigne

Dochamps



Commune de Manhay

P1.PM 03
Projet matériel n°03
Priorité 1

Aménagement du centre de Manhay

Description du projet :

L'aménagement du carrefour de Manhay est un projet en cours d'étude depuis de nombreuses années. Etant une voirie régionale, l'aménagement du carrefour et plus particulièrement de la chaussée dépend de la DGO1 (ex MET).

Début 2016, une promesse de subside est inscrite dans le plan budgétaire de la Région wallonne. Un audit de sécurité est mis en place par la DGO1 et a permis de statuer sur le dispositif de sécurité à utiliser.

Le projet de la traversée de Manhay est porté par la DGO1. Une collaboration avec le Développement Rural vise également à subventionner l'amélioration de la convivialité ainsi que la prise en compte du futur projet de réseau dans le centre Manhay (Cf fiche P2.PM 09).

Les objectifs spécifiques du réaménagement se déclinent de la manière suivante :

- Sécuriser le carrefour, tant pour les automobilistes que les piétons ;
- Casser la ligne droite ;
- Intégrer la circulation des TEC ;
- Renforcer le stationnement, particulièrement pour les commerces ;
- Amélioration qualitative de l'espace urbain par la création d'espaces verts et de convivialité ;
- Anticiper le futur réseau de chaleur.

En termes de programmation, les travaux à charge du SPW DGO1 reprennent :

- Le réaménagement de la voirie au niveau du carrefour central avec sa sécurisation à l'aide de feux intelligents ;
- Le réaménagement des voiries en direction de la Baraque de Fraiture et de Chêne-al'Pierre ;
- Le réaménagement de la voirie au niveau du carrefour avec la rue des Armées américaines et création d'un tourne-à-gauche ;
- Stationnements le long de la N30 ;
- Réaménagement de trois effets de porte ;
- L'adaptation des quais de chargement TEC.

Les travaux à charge du développement rural reprennent :

- La création d'espaces de convivialité aux abords du carrefour ;
- La création des abords des constructions le long de la N30 ;
- La réalisation du réseau de chaleur d'attente qui comprend uniquement le linéaire de distribution à intégrer dans les tranchées communes.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015 ; GT « voies lentes » - du 07 décembre 2015.

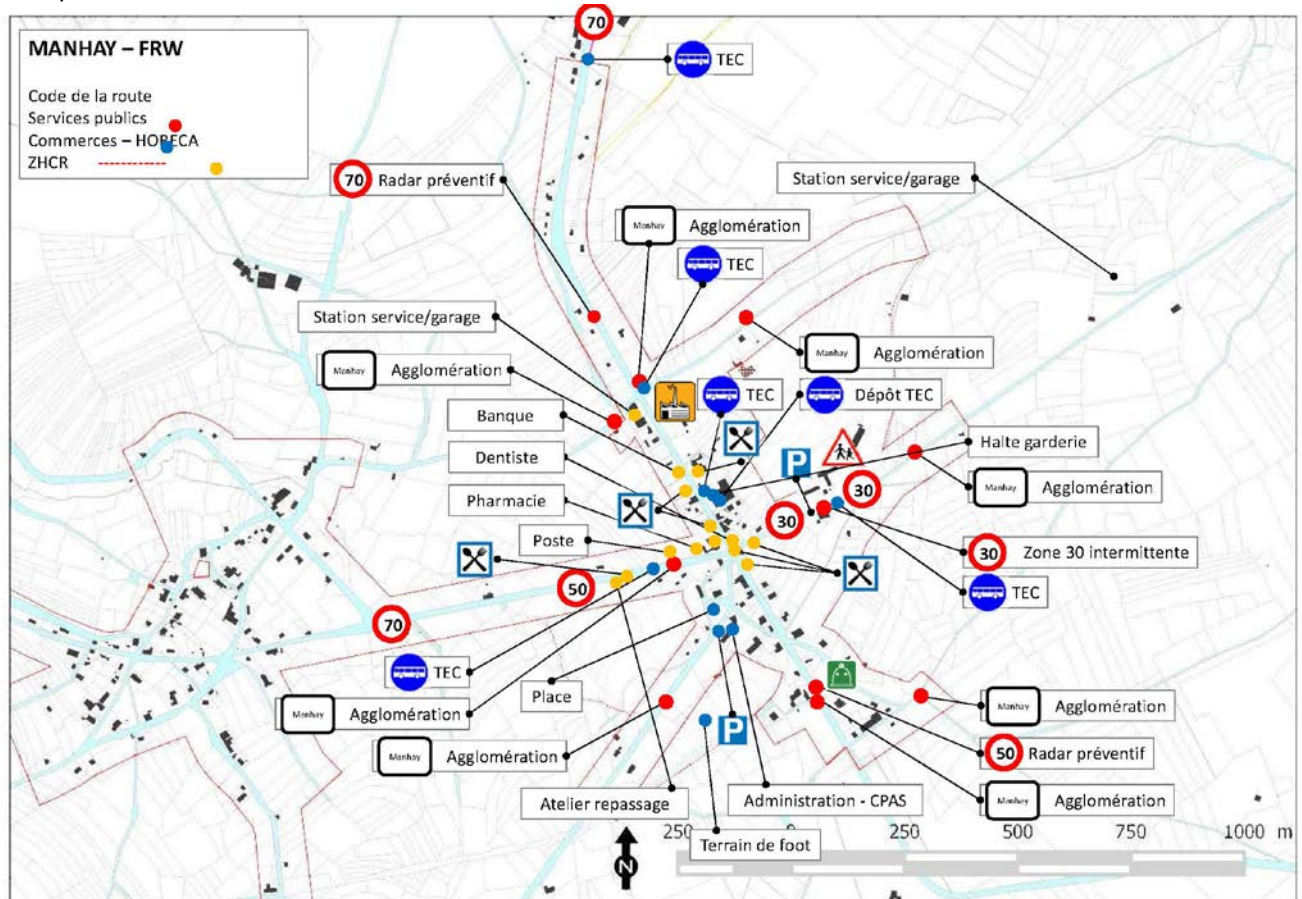
Justification du projet :

Le diagnostic partagé l'a clairement souligné : le village de Manhay manque cruellement d'attractivité et ne contribue pas à une identité forte et porteuse.

L'aménagement des abords de la traversée de Manhay, en plus de la sécurisation du carrefour, s'inscrit pleinement dans cette volonté de revaloriser le pôle central de Manhay.

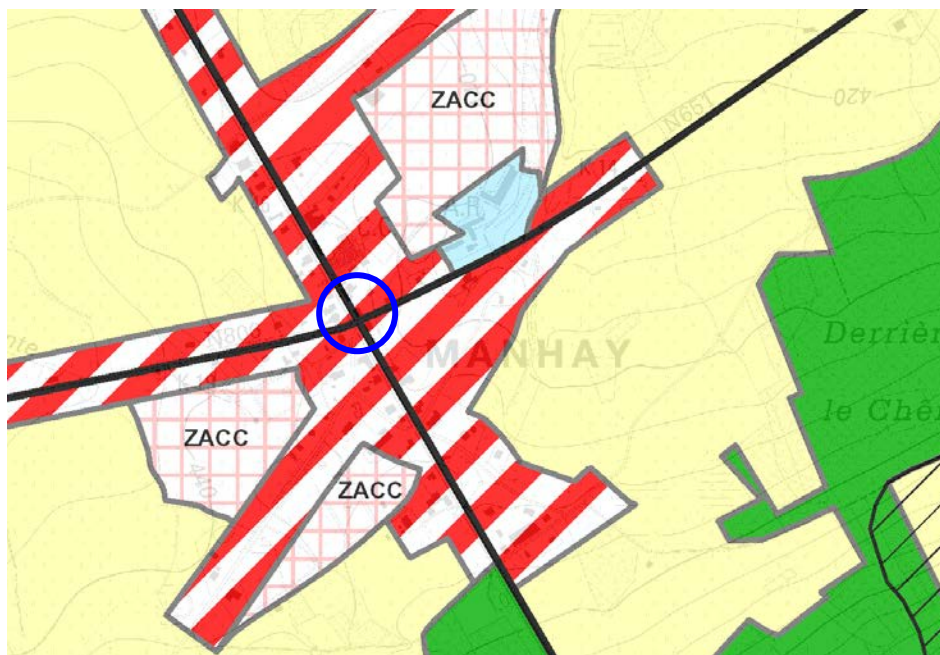
En outre, ce projet est l'occasion de répondre à divers enjeux comme par exemple la valorisation du cadre bâti, la réduction de la vitesse, la sécurisation des usagers faibles, la création d'un réel cœur de village ou d'une image identitaire de la commune et le renforcement des commerces et administration présents dans le village de Manhay...

Une analyse a été réalisée en septembre 2014 par la FRW qui montre clairement les enjeux préexistants autour de cette traversée.



Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.



Statut de propriété :

Domaine public.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓	Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés au développement des activités dans le centre de Manhay.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>	TVAC
A- Aménagements de voiries et de sécurité	1.223.279,75 €
B- Espace de convivialité et réseau de chaleur d'attente	1.148.565,80 €
TOTAL	2.371.845,55 €

Origines du financement :

Financée par :

- le SPW-DGO1 :
 - o 100 % de 1.223.279,75 € soit **1.223.279,75 €**;
- le Développement Rural :
 - o 60 % de 500.000,00 € soit **300.000,00 €**;
 - o 50 % de 648.565,80 (1.148.565,80 € - 500.000 €) soit **324.282,90 €**;

Total subsides DR : 624.282,90 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 40 % de 500.000,00 € soit **200.000,00 €**;
 - o 50 % de 648.565,80 (1.148.565,80 € - 500.000 €) soit **324.282,90 €**;

Total part communale : 524.282,90 € TTC

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Sans objet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

En 2016, La notification d'un auteur de projet pour l'étude de l'aménagement de la voirie est en cours.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.
- SPW-DGO1.

Partenaires divers :

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Aménagement du centre de Manhay	Evolution du nombre d'accidents de la route dans le centre de Manhay	Commune	Réduction du nombre d'accidents au bout de 10 ans
	Taux de satisfaction des riverains sur les aménagements	Commune	Au moins 80 % des personnes interrogées satisfaites par les aménagements

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : adaptée).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2015 (échelle : adaptée).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur PICC, version 2015 (échelle : adaptée).
- Situation projetée : Plan d'implantation (échelle : 1/2.000).
- Dossier photos.
- Estimation.

PCDR MANHAY
P 1.03: Aménagement du centre de Manhay

1) DGO1 - Route et bâtiments

1	Réaménagement de la voire au niveau du carrefour central <i>Comprend fondation, déplacement des éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m ²	979	210.00 €	205 590.00 €
9	sécurisation du carrefour et feux intelligents	FFT	1	200 000.00 €	200 000.00 €
2	Réaménagement de la voire en direction de la Barraque <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m ²	557	120.00 €	66 840.00 €
6	Réaménagement de la voire en direction de Chèn-al'-Pierre <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m ²	417	120.00 €	50 040.00 €
3	Réaménagement de la voire au niveau du carrefour avec la rue des Armées américaines et création d'un tourne à gauche <i>Comprend fondation, déplacement des éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m ²	348	160.00 €	55 680.00 €
7	Stationnements le long de la N30	m ²	861	150.00 €	129 150.00 €
4	Réaménagement d'un effet de porte en direction de la Barraque Fraiture <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m ²	402	150.00 €	60 300.00 €
5	Réaménagement d'un effet de porte en direction de Vaux-chavannes <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m ²	594	150.00 €	89 100.00 €
5	Réaménagement d'un effet de porte en direction de Chêne Al'Pierre <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m ²	410	150.00 €	61 500.00 €
8	Quai de chargement TEC	m ²	62	150.00 €	9 300.00 €
TOTAL DGO1			725000		927 500.00 €

2) Développement rural

1	Espace de convivialité aux abords du carrefour	m ²	1012	150.00 €	151 800.00 €
2	Trottoirs <i>Comprend fondation, éléments linéaires d'un côté, revêtement et impétrants</i>	m ²	3497	105.00 €	367 185.00 €
3	Réseau de chaleur d'attente <i>Comprend uniquement le linéaire de distribution à intégrer dans les tranchées commune.</i>	m	926	300.00 €	351 866.32 €
TOTAL Développement rural					870 851.32 €

Total HTVA

1 798 351.32 €

Honoraires architecture + stabilité

FFT 8% **143 868.11 €**

Honoraires coordination sec. Santé

FFT 1% **17 983.51 €**

Total HTVA + honoraires

1 960 202.94 €

TOTAL GENERAL TVAC

fft 121% **1 960 202.94 €** **2 371 845.56 €**

PROVINCE LUXEMBOURG**COMMUNE** MANHAY**DATE** 1 janvier 2016

Aménagement du centre de Manhay

DOSSIER PHOTOS



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8



Photo n°9



Photo n°10



Photo n°11



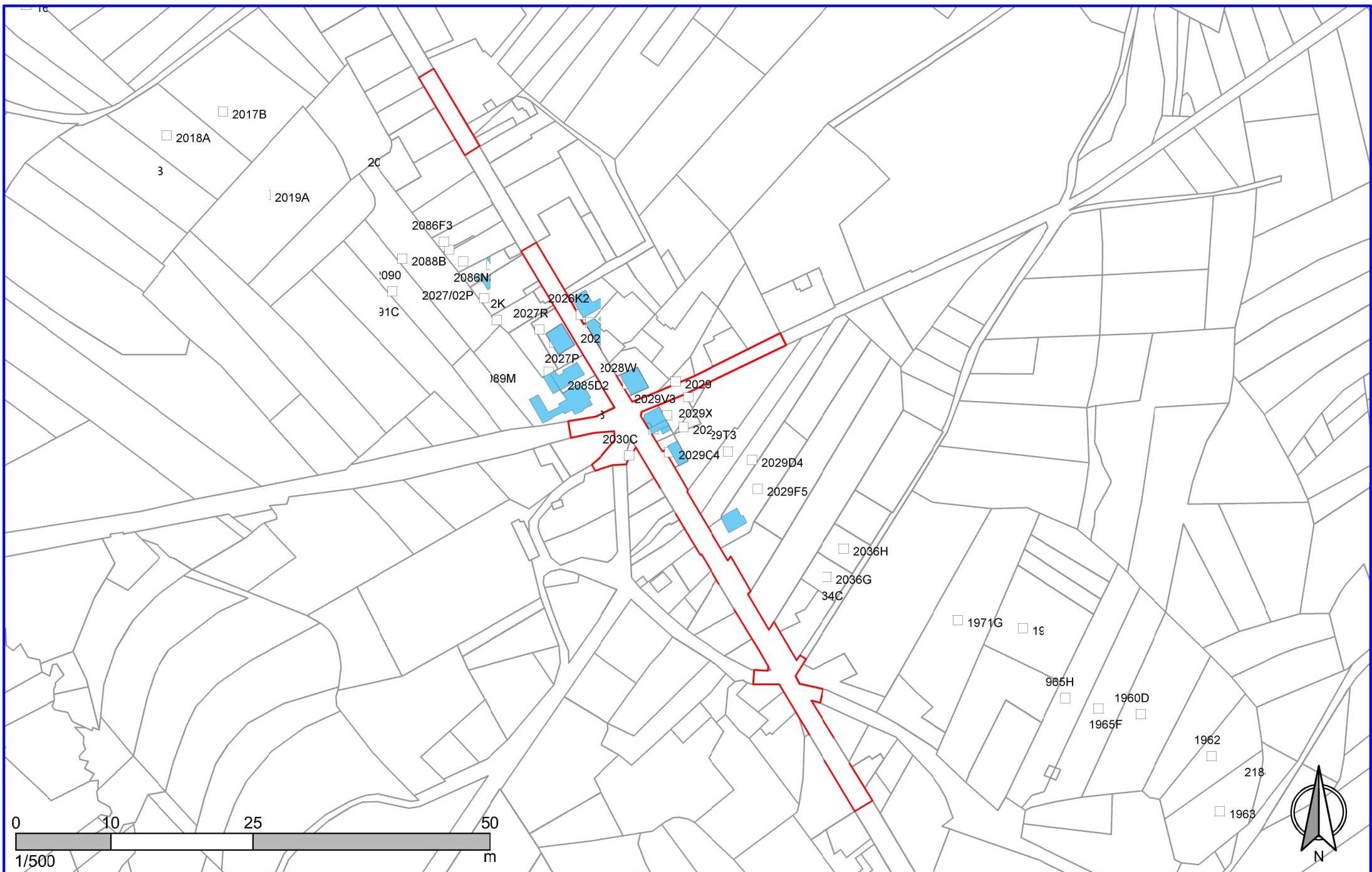
Photo n°12



Photo n°13



Photo n°14



PCDR MANHAY

P1.03 Aménagement du centre de Manhay

SITUATION EXISTANTE
vue sur cadastre



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
27/09/2016

Echelle :
adaptée



PCDR MANHAY

P1.03 Aménagement du centre de Manhay

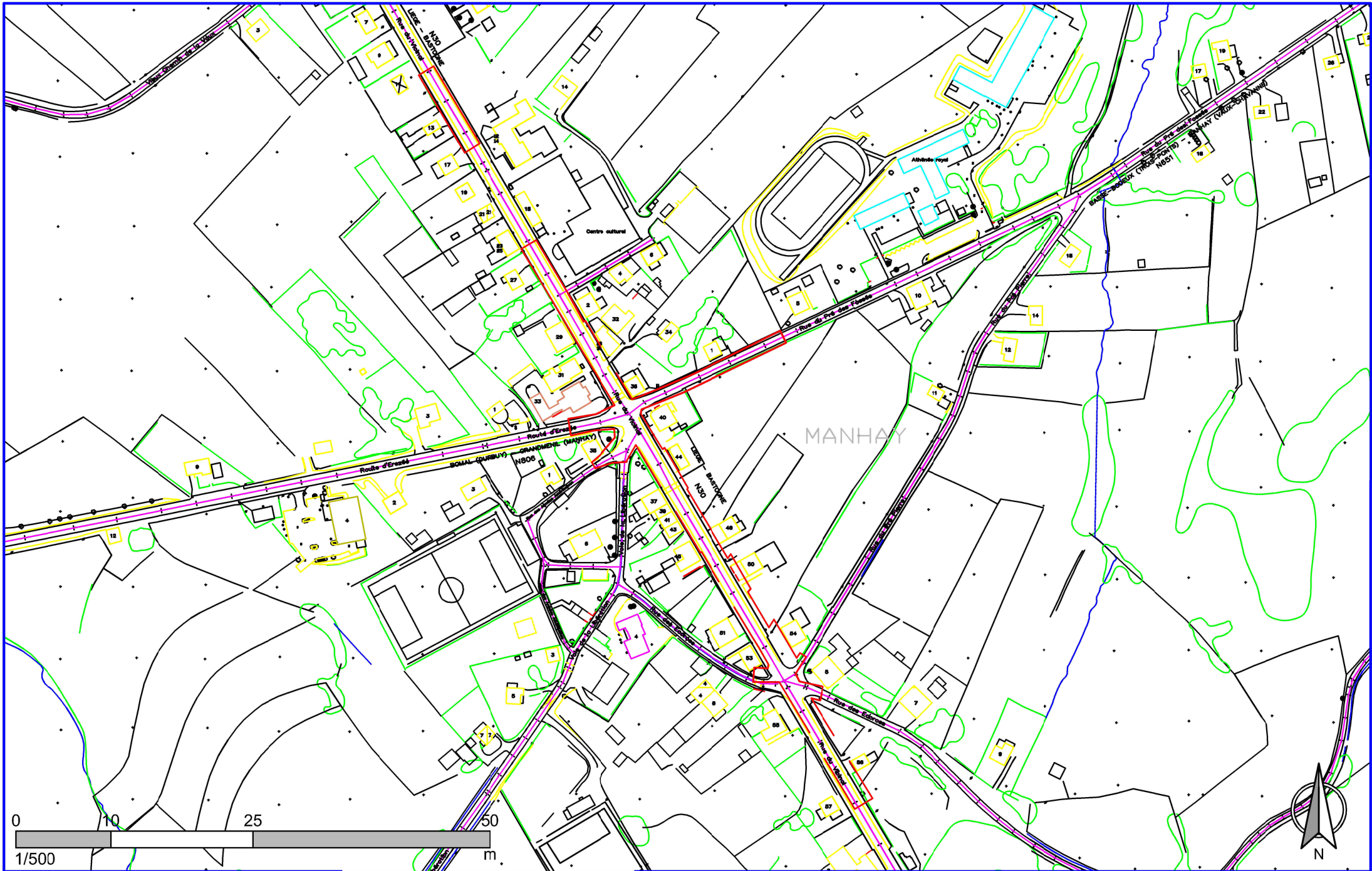
SITUATION EXISTANTE
vue sur orthophotoplan



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
27/09/2016

Echelle :
adaptée



PCDR MANHAY

P1.03 Aménagement du centre de Manhay

SITUATION EXISTANTE
vue sur PICC



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
27/09/2016

Echelle :
adaptée



Légende :

- Périmètre d'intervention
- Voirie
- trottoirs
- stationnement
- aménagements de convivialité
- Quai pour les TEC
- Réseau de chaleur d'attente

MANHAY



PCDR MANHAY
P1.03 : Aménagement du centre de Manhay

SITUATION PROJETEE

JML Bureau d'études JML
INGÉNIEUR-CONSEIL LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
24/05/2016

Echelle :
1/2000



Commune de Manhay

P1.PM 05
Projet matériel n°05
Priorité 1

Création d'une maison rurale avec espaces polyvalents destinée aux associations et aux Vieux Métiers

Description du projet :

Le projet s'inscrit dans le développement actuel du comité « Vaux-Ch'avant » et l'asbl « Li Va d'Chavan » dans le village de Vaux-Chavanne qui organisent, notamment, la fête des vieux métiers dont le succès est croissant d'année en année.

L'effervescence autour de ce projet a conduit les habitants à vouloir développer une infrastructure au sein du village afin de faire perdurer ces initiatives.

Ce lieu permettrait :

- l'échange de savoirs,
- l'entretien de la mobilisation villageoise sur les vieux métiers et la fête qui en constitue l'apogée,
- la rencontre des villageois et la perpétuation de l'esprit et de la convivialité villageoise,
- l'organisation de stages de réparation / initiation aux techniques anciennes
- le développement de la vie associative,
- le maintien de liens intergénérationnels dans le village,

Bref, ce projet combine des dimensions patrimoniales, associatives, solidaires et participatives.

Le projet, qui se développera en 2 phases successives, vise, dans un premier temps, à réaliser un hall-atelier dans ce qui constitue le volume principal du bâtiment. Dans un deuxième temps, un local d'accueil couplé à un centre d'interprétation et l'aménagement des abords seront mis en place dans un volume secondaire.

Le bâtiment sera conçu dans un souci de polyvalence, notamment de manière à pouvoir, le cas échéant, être réaffecté en atelier –relais pour un artisan ou une petite entreprise.

Il s'agit d'un volume de 300 m² avec un accès direct vers l'extérieur. Ce bâtiment permettra l'installation d'un atelier destiné à accueillir les travaux mécaniques, travail du bois, du fer et travaux de couture et un lieu de conservation et de réparation du matériel, outillages, costumes et infrastructures liées à la fête des Vieux Métiers.

Le local d'accueil et le centre d'interprétation sera aménagé dans un volume secondaire de 100 m². Il comprendra un local d'exposition permettant l'accueil de petits, les sanitaires et un local technique.

L'ensemble bâti s'inscrit dans une urbanisation s'intégrant dans le village et proposant une architecture recherchant, tant dans les gabarits que dans les matériaux, l'évocation des fermes traditionnelles ardennaises.

La gestion de l'infrastructure sera assurée bénévolement par le Comité de « Vaux-Ch'avant » et l'ASBL « Li Va d'Chavan »

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification du projet :

Le projet s'inscrit dans une volonté de développer les événements festifs, sportifs ou culturels dans le village de Vaux-Chavanne. Il permet de créer une infrastructure collective et polyvalente au centre du village qui répond à un besoin actuel tout en proposant un équipement qui s'adaptera facilement aux éventuels besoins futurs.

Le bâtiment offre également un lieu propice pour des rencontres entre les habitants ou les personnes de passage et constitue un lieu de transmission des savoirs liés aux vieux métiers.

Enfin, le projet renforce l'attractivité du village en mettant en valeur le patrimoine historique collectif.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Les aménagements permettront de valoriser la maison rurale et donc de soutenir les rentrées financières que constitue son utilisation. De plus, la maison de village propose un lieu de rencontre propice aux échanges et à l'information de la population.

En outre, cette infrastructure est facilement réaffectable afin de pouvoir accueillir une ou deux petites entreprises locales.

La mise en œuvre d'un projet bien étudié au niveau énergie permettra de réduire les frais de fonctionnement pour les utilisateurs.

Impacts environnementaux :

L'aménagement des abords prend en compte l'environnement bâti du village et contribue à l'amélioration de l'espace rue. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'essences mellifères.

De par sa conception, l'impact environnemental sera réduit au maximum.

Impacts sociaux :

La maison rurale contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivants et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Bail emphytéotique
- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓ Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓ Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓ Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirecte liés à la gestion et le développement de l'infrastructure.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>	
PHASE 1: Hall de stockage	
	<u>Estimation TVAC</u>
TOTAL	540.139,67 €
PHASE 2 : Centre d'interprétation	
	<u>Estimation TVAC</u>
TOTAL	293.878,62 €
TOTAL PHASE 1 + PHASE 2	834.018,29 €

Origines du financement :

Financée par :

- le Développement Rural :
 - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
 - o 50 % de 334.018,29 (834.018,29 € - 500.000 €) soit **167.009,15 €**;

Total subsides DR : 567.009,15 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
 - o 50 % de 334.018,29 (834.018,29 € - 500.000 €) soit **167.009,15 €**;

Total part communale : 267.009,15 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA : 35 % des coûts éligibles (le demandeur applique une politique active de gestion énergétique de son patrimoine depuis au moins deux ans) calculés sur la partie des investissements non couverte par les autres subsides.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en deux phases.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Sans objet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le dossier a déjà fait l'objet de deux réunions spécifiques avec le comité de village.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Associations villageoises
- Syndicat d'initiative

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Création d'une maison rurale avec espaces polyvalents destinée aux associations et aux Vieux Métiers	Le taux de fréquentation par les promeneurs (habitants)	Enquête auprès des habitants	25% de réponses positives quant à la fréquentation de la voie lente par les habitants
	Le taux de satisfaction par les écoliers	Enquête auprès des écoles	25% de réponses positives quant à l'utilisation de l'infrastructure par les écoliers

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2015 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur PICC, version 2015 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'implantation (échelle : 1/500).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Perspectives 1.
- Dossier photos.
- Estimation.

MANHAY
P 1.04: Centre d'interprétation de la vie rurale à Vaux Chavanne

1) PHASE 1: Hall de stockage

1	Travaux de démolition des installation existantes	FFT	1	12 500.00 €	12 500.00 €	
2	Egouttage + gestion des eaux	FFT	1	18 750.00 €	18 750.00 €	
3	Terrassement généraux	m³	200	75.00 €	15 000.00 €	
4	Dalle de sol en béton poli y compris empierrement et isolation	m²	300	87.00 €	26 100.00 €	
5	Plots de fondation	m³	4	625.00 €	2 500.00 €	
6	Structure en acier	FFT	1	50 000.00 €	50 000.00 €	
7	Toiture en panneaux sandwich isolés imitation joints debouts, y compris finitions, chéneaux et tuyaux de descente	m²	321	88.00 €	28 248.00 €	
8	Fenêtre de toiture	Pce	8	2 500.00 €	20 000.00 €	
9	Panneaux de béton isolé	m²	370	112.00 €	41 440.00 €	
10	Parement en pierres du pays	m²	370	250.00 €	92 500.00 €	
11	Menuiseries extérieures et porte sectionnelle	m²	63	500.00 €	31 500.00 €	
12	Encadrement en pierres bleues	m³	2	8 000.00 €	16 000.00 €	
13	Aménagements et finitions intérieurs	FFT	1	18 000.00 €	18 000.00 €	
14	Techniques: electricité et luminaires	FFT	1	37 000.00 €	37 000.00 €	Prix au m²
						1 365.13 €
	TOTAL PHASE 1 (Hall de stockage)				409 538.00 €	

2) PHASE 2: Local d'accueil et centre d'interprétation

1	Egouttage + gestion des eaux	FFT	1	10 000.00 €	10 000.00 €	
2	Terrassement généraux	m³	60	75.00 €	4 500.00 €	
3	Dalle de sol en béton y compris empierrement	m²	108	69.00 €	7 452.00 €	
4	Semelles de fondation	m³	7	625.00 €	4 375.00 €	
5	Murs en blocs de béton 19 cm	m²	197	81.00 €	15 957.00 €	
6	Toiture plate en ossature bois + couverture EPDM et isolation	m²	29	88.00 €	2 552.00 €	
7	Toiture en panneaux sandwich isolés imitation joints debouts, y compris finitions, chéneaux et tuyaux de descente	m²	100	88.00 €	8 800.00 €	
8	Bardage en bois + isolation	m²	19	170.00 €	3 230.00 €	
9	Parement en pierres du pays + isolation	m²	91	280.00 €	25 480.00 €	
10	Menuiseries extérieures	m²	24	500.00 €	12 000.00 €	
11	Cloisons intérieures	m²	23	75.00 €	1 725.00 €	
12	Aménagements et finitions intérieurs	FFT	1	25 000.00 €	25 000.00 €	
13	Techniques: electricité et luminaires	FFT	1	15 000.00 €	15 000.00 €	
14	Techniques: chauffage	FFT	1	25 000.00 €	25 000.00 €	
15	Technique: Installation sanitaire	FFT	1	11 250.00 €	11 250.00 €	
16	Technique: Installation de ventilation double flux	FFT	1	16 000.00 €	16 000.00 €	Prix au m²
						1 743.71 €
	TOTAL PHASE 2				188 321.00 €	

3) ABORDS

1	Abords	m²	276	125.00 €	34 500.00 €	
	TOTAL ABORDS				34 500.00 €	
						Prix au m² avec abords
						1 549.90 €

Total HTVA **632 359.00 €**

Honoraires architecture + stabilité FFT 8% **50 588.72 €**

Honoraires coordination sec. Santé FFT 1% **6 323.59 €**

Total HTVA + honoraires **689 271.31 €**

TOTAL GENERAL TVAC fft 121% **689 271.31 €** **834 018.29 €**

Ainsi fait le 23/05/2016

PROVINCE LUXEMBOURG**COMMUNE** MANHAY**DATE** 1 janvier 2016**Création d'une maison rurale avec espaces polyvalents destinée aux associations et aux Vieux Métiers****DOSSIER PHOTOS**

Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8



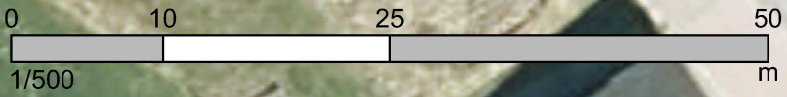
Photo n°9



Photo n°10



Photo n°11



PCDR MANHAY

P1.05 : Maison rurale avec espaces polyvalents destinée aux associations et aux Vieux Métiers

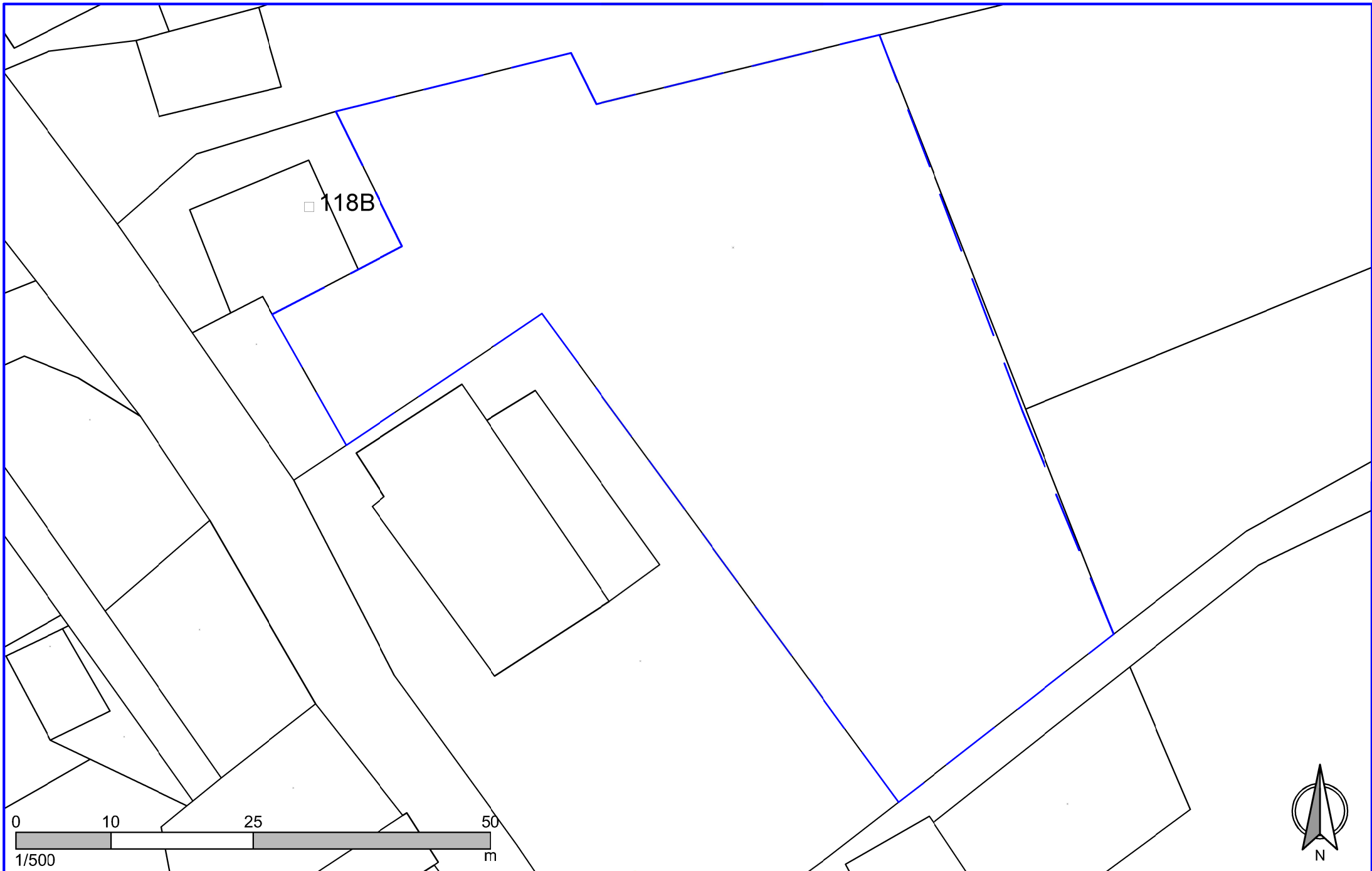
**SITUATION EXISTANTE
vue sur orthophotoplan**



**Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL**

Date :
30/09/2016

Echelle :
1/500



PCDR MANHAY

P1.05 : Maison rurale avec espaces polyvalents destinée aux associations et aux Vieux Métiers

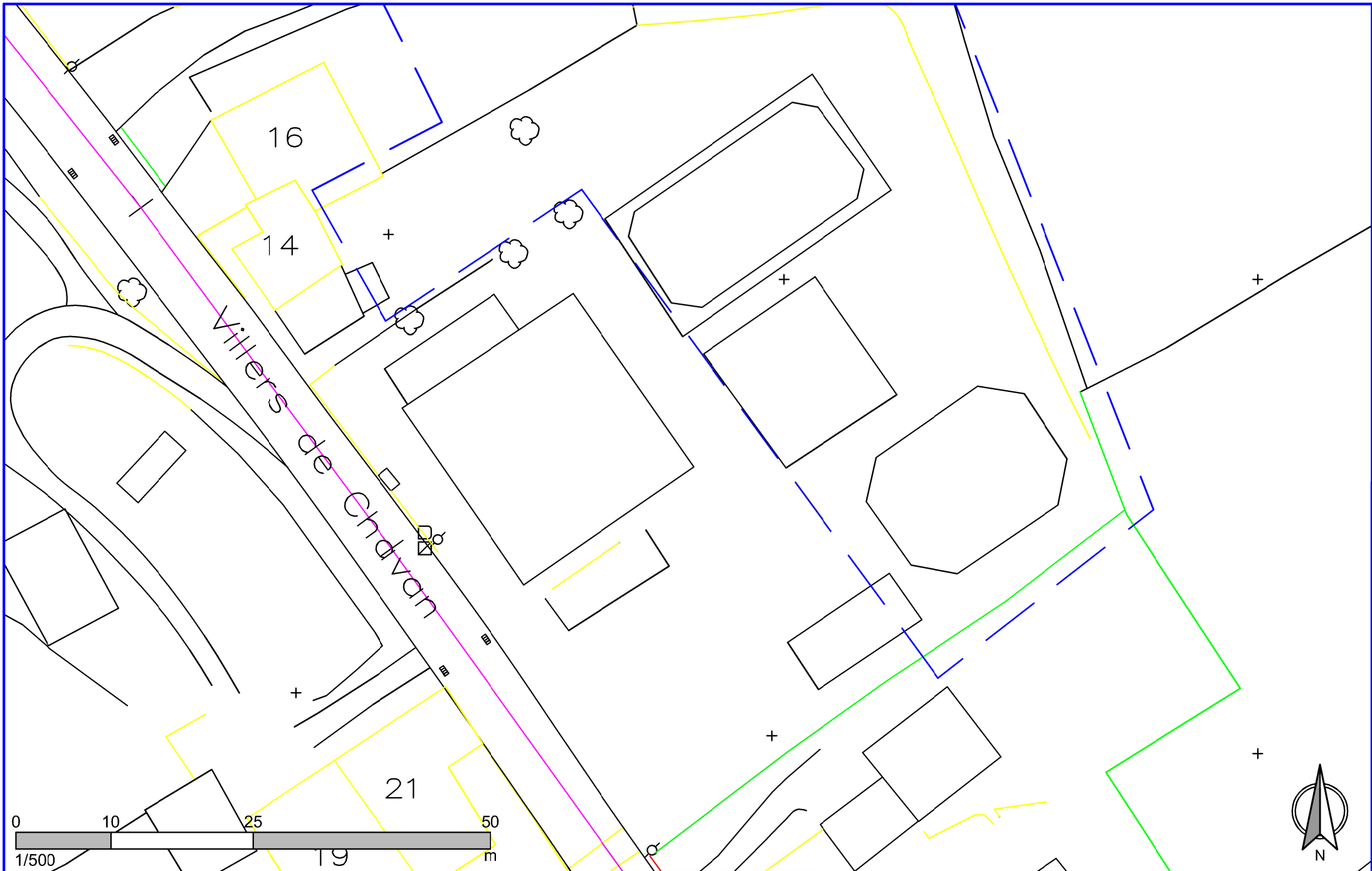
**SITUATION EXISTANTE
vue sur orthophotoplan**



**Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL**

Date :
30/09/2016

Echelle :
1/500



PCDR MANHAY

P1.04 : Centre d'interprétation des vieux métiers
à Vaux-Chavannes

SITUATION EXISTANTE



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :

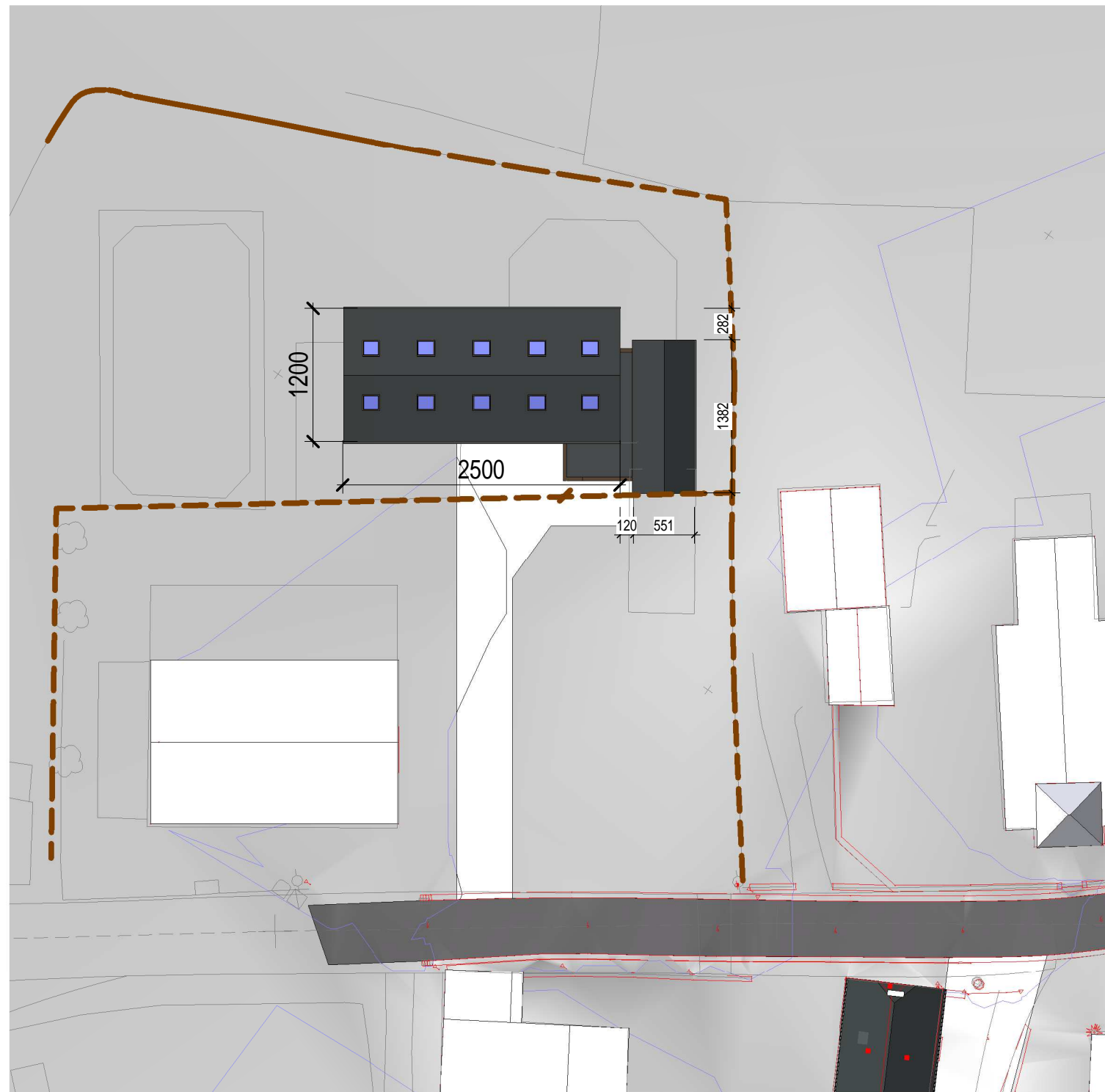
11/02/2016

Echelle :

1/500

MAITRE D'OUVRAGE

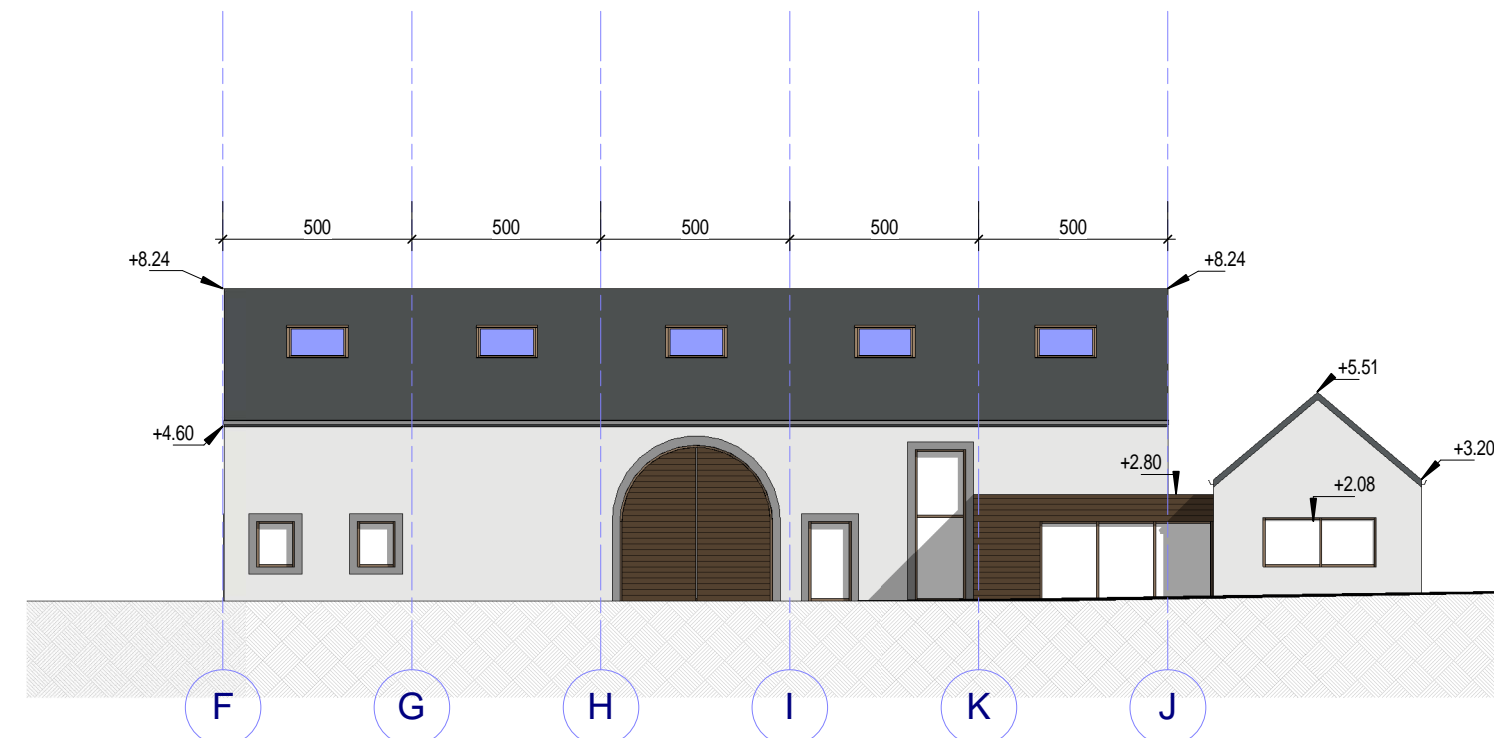
--	--



1 IMPLANTATION

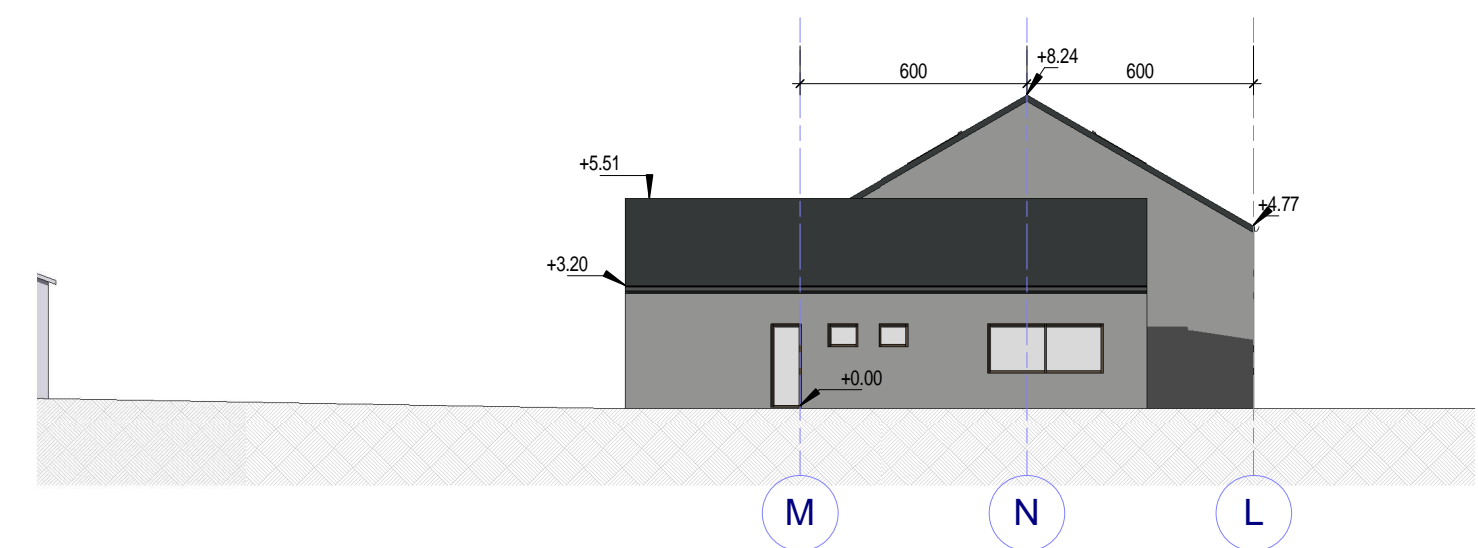
0 .5 m 2.5 m (E) 1 : 500°

Construction d'une maison rurale destinée aux Vieux Métiers de Vaux-Chavanne



2 Elevation avant

0 .5 m 2.5 m (E) 1 : 200°



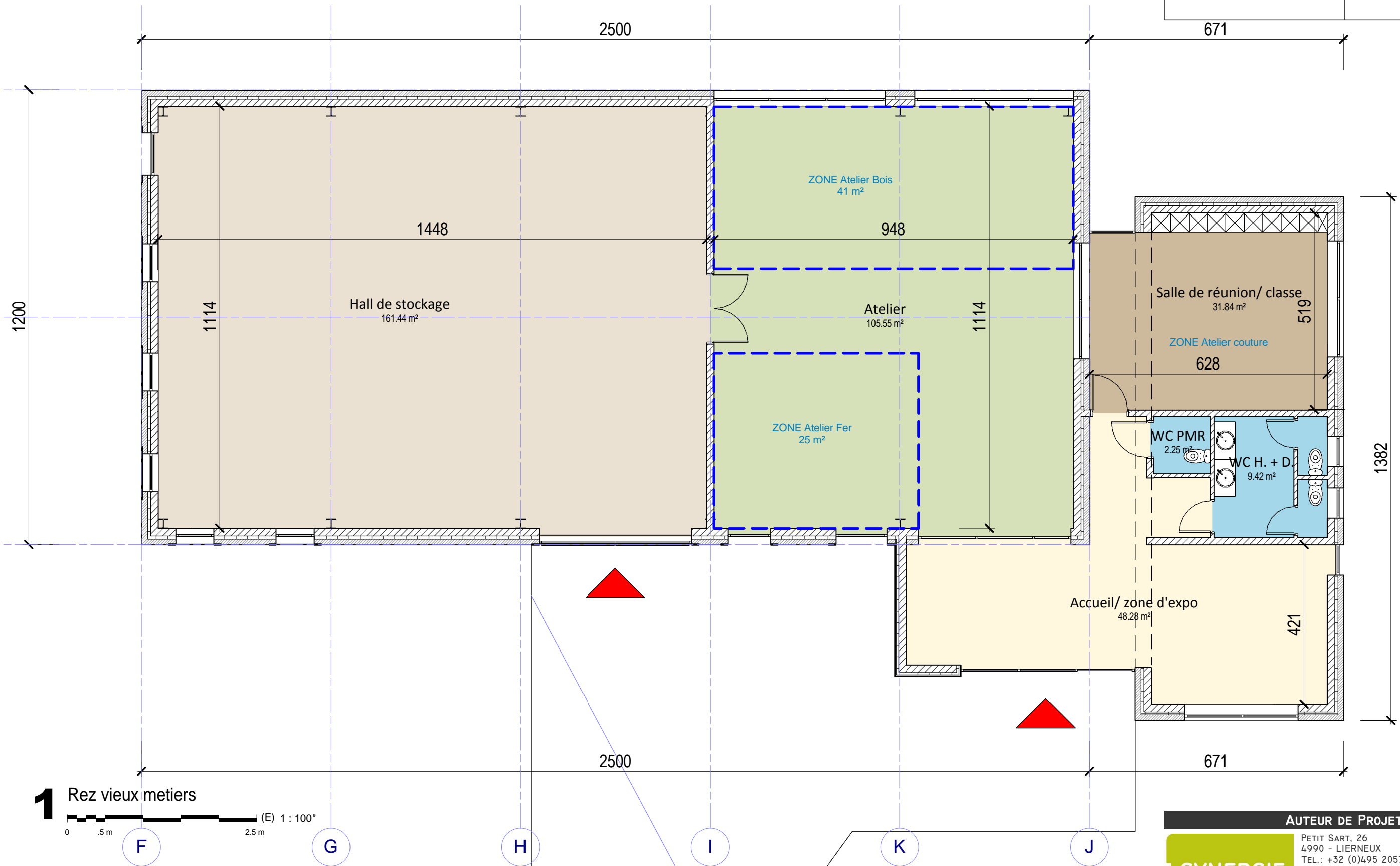
3 Elevation latérale droite

0 2 m 10 m (G) 1 : 200°

AUTEUR DE PROJET



PETIT SART, 26
4990 - LIERNEUX
TEL.: +32 (0)495 205769
FAX.: +32 (0)80 418119



1 Rez vieux metiers

0 .5m 2.5m (E) 1 : 100°

**Construction d'une maison rurale
destinée aux Vieux Métiers de Vaux-Chavanne**

AUTEUR DE PROJET

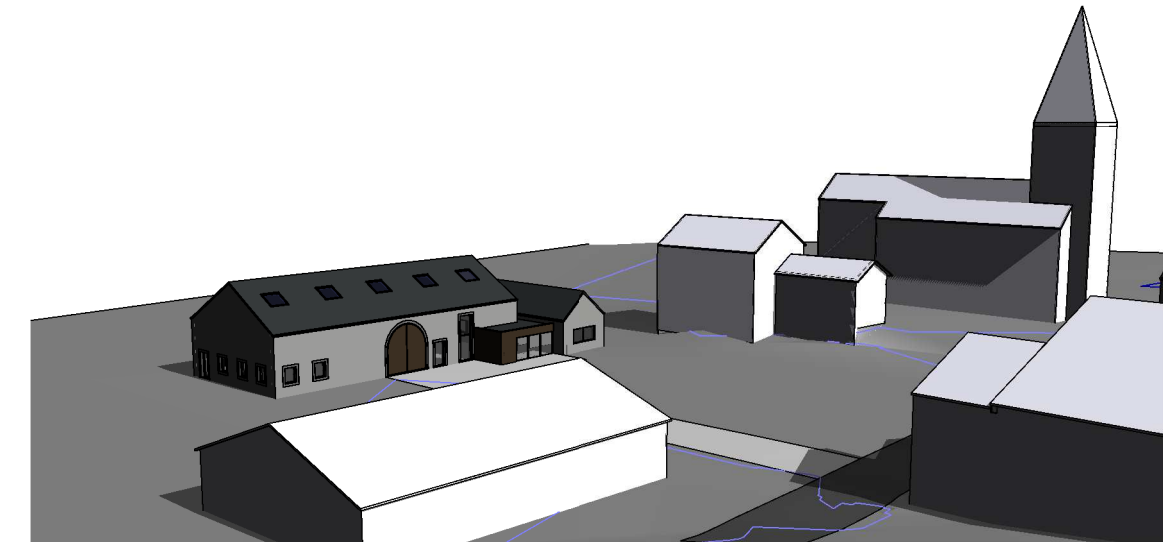
PETIT SART, 26
4990 - LIERNEUX
TEL.: +32 (0)495 205769
FAX.: +32 (0)80 418119

SYNERGIE
ARCHITECTURE

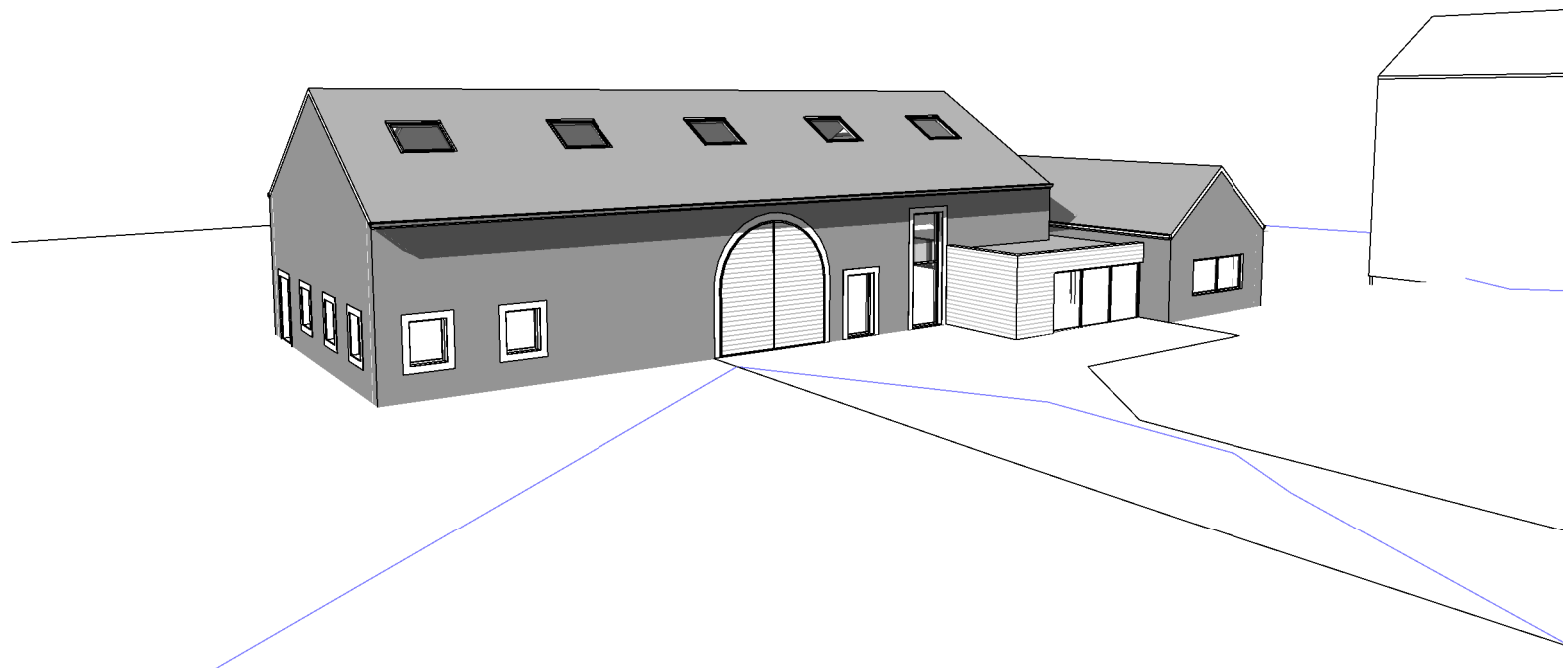
--	--



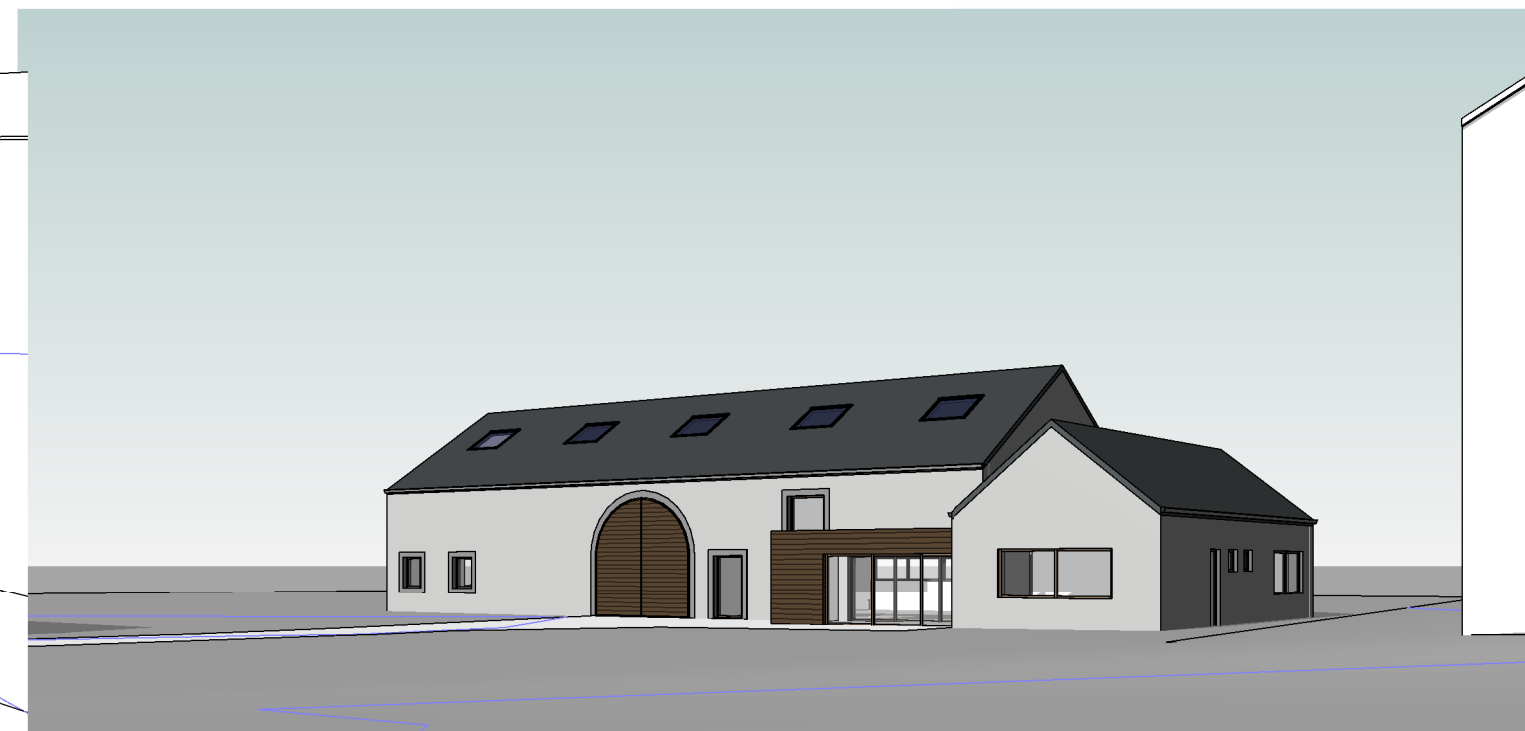
1 Vue 3D 10



4 Vue 3D 13



3 Vue 3D 12



2 Vue 3D 11

Construction d'une maison rurale destinée aux Vieux Métiers de Vaux-Chavanne



Commune de Manhay

P1.PM 04
Projet matériel n°04
Priorité 1

Aménagements de sécurisation routière sur l'ensemble de la commune

Description du projet :

Le projet s'inscrit dans une réflexion qui a accompagné l'ensemble de l'élaboration du PCDR. Suite à une demande forte relayée par la population lors des consultations qui a permis de pointer différents lieux posant des problèmes de sécurité routière, une réunion sur terrain, en présence de différents spécialistes (SPW DGO1 – Zone de Police – IBSR – FRW – Commune), a permis d'objectiver les situations conflictuelles et de proposer les premières solutions.

La sécurisation routière sur l'ensemble de la commune sera donc phasée en fonction des urgences identifiées. Notons que la Commune de Manhay a décidé de l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM). Cette fiche projet constitue une réflexion préalable qui sera intégralement prise en compte dans le PCM.

Les différents lieux d'intervention sont organisés de la manière suivante :

- Aménagement de sécurité et de convivialité :
 - o Phase 1 : Réaménagement de la rue Fontaine des Cheveaux à Oster
 - o Phase 2 : Réaménagement du carrefour rue du Châtaignier et rue de l'Eglise à Harre
 - o Phase 3 : Création d'effets de portes à l'entrée des 17 villages.
- Projet de sécurisation sur le domaine du SPW DGO1
 - o Sécurisation entre la sortie de l'autoroute et Manhay à Vaux-Chavanne
 - o Sécurisation de la Grand-rue à Grandmenil
 - o Sécurisation de la N30 entre Manhay et Chêne Al Pierre
 - o Sécurisation du carrefour de la Fange à Harre
 - o Sécurisation de la N30 à Harre
- Autres projets de sécurisation routière
 - o Rue Villers de Chavan à Vaux-Chavanne
 - o Chemin du Coignelo à Vaux-Chavanne
 - o Chemin des Monts à Vaux-Chavanne
 - o Rue des écoliers, devant l'école, à Oster
 - o Plaine de jeux à Odeigne
 - o Rue du Châtaignier à Harre
 - o Carrefour rue du Châtaignier et ru Caton à Harre
 - o Traversée du village de Roche-à-Frêne

Phase 1 : Création d'effets de portes à l'entrée des villages

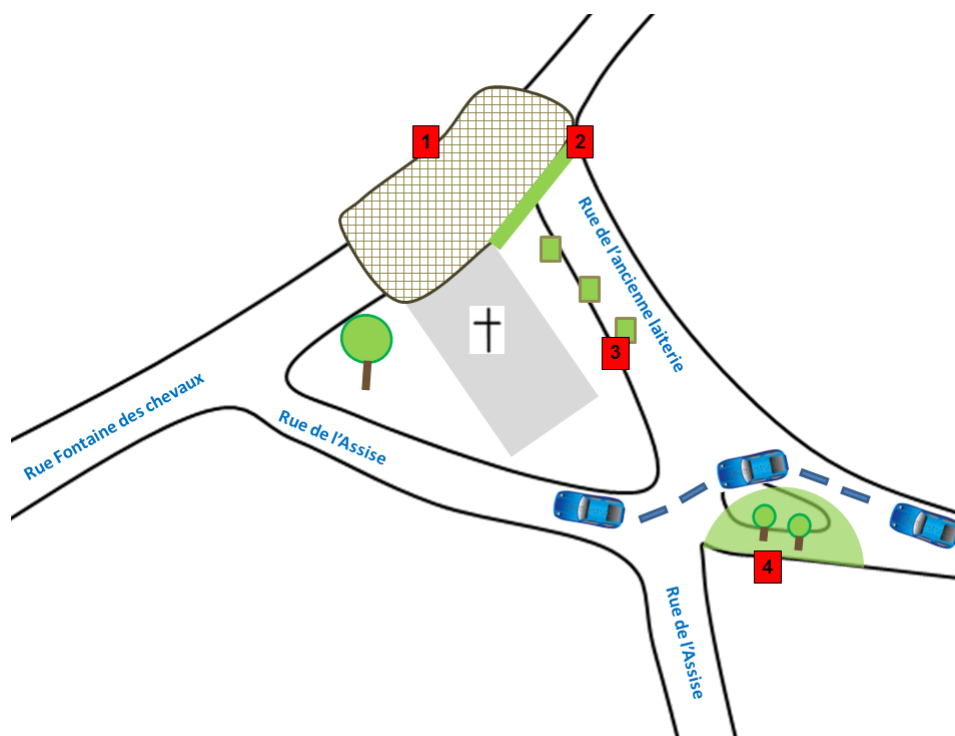
Le projet consiste à réaménager les entrées de villages dans une optique esthétique, identitaire et sécuritaire par la création d'une infrastructure unifiée et harmonieuse pour 11 villages de la commune de Manhay.

Les aménagements se déclinent par la mise en place d'un rétrécissement de voirie couplée à la plantation de 6 arbres haute-tige de part et d'autre de la voirie. Le panneau F1 sera complété d'une silhouette d'enfant afin de sensibiliser le conducteur.

Phase 2 : Réaménagement de la rue Fontaine des Cheveaux à Oster

Le projet vise à aménager un espace de convivialité au niveau de l'église. Parmi les objectifs d'aménagement, il faudra :

- Modifier le revêtement de sol devant l'église, en intégrant le parvis (recréer une forme de porche de plein pied au sol), la voirie et si possible une partie de l'espace privatif en face. Utiliser des pavés pour « freiner » le trafic = diminue le confort + effet visuel (1).
- Fermer la rue de l'ancienne laiterie (2) avec au choix des bacs, une haie, une palissade, un mur, ... Dans un premier temps, pour la phase de test, se contenter d'aménagements légers. Les véhicules seront obligés de déboucher depuis la rue de l'Assise sur la rue Fontaine des Chevaux, leur visibilité sera meilleure.
- S'approprier la rue de l'ancienne laiterie pour la convivialité, installer des bacs de légumes ou autres.
- Agrandir le petit îlot de verdure derrière l'église et fermer la voirie afin d'imposer aux véhicules de passer via la voirie redessinée (4).
- Couper les branches basses du gros arbre à côté de l'église pour améliorer la visibilité.

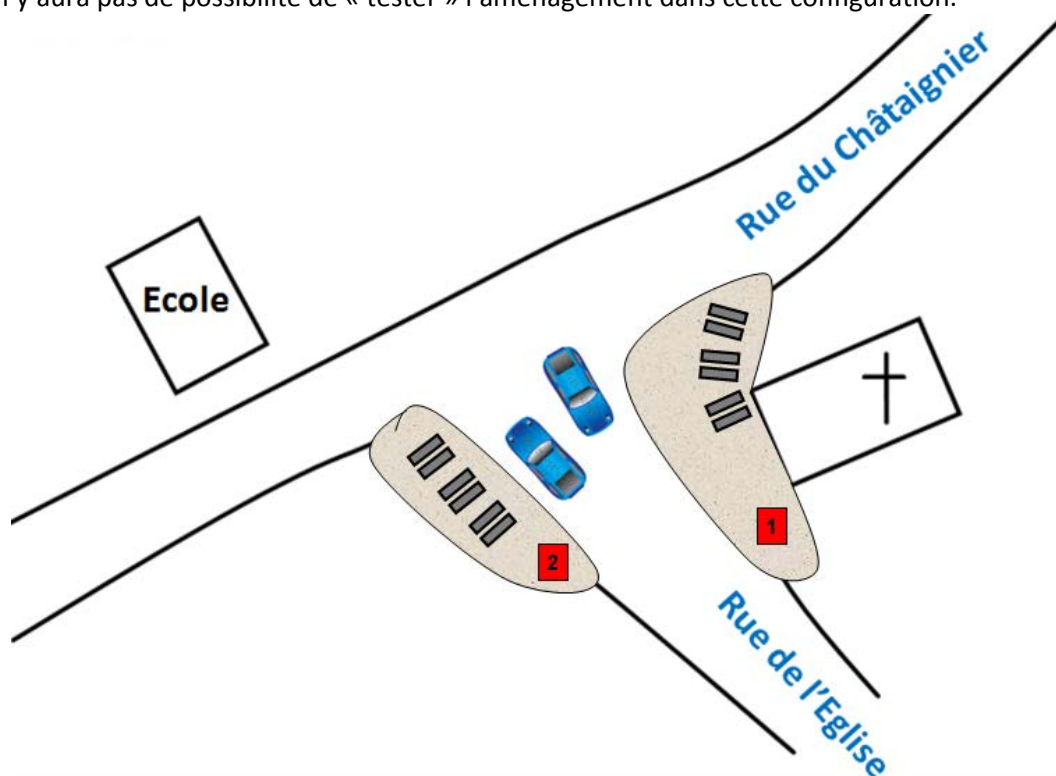


Phase 3 : Réaménagement du carrefour rue du Châtaignier et rue de l'Église à Harre

Le projet vise à aménager un espace de convivialité au niveau de l'église. Parmi les objectifs d'aménagement, il faudra :

- Recréer un espace convivial devant l'église afin de réduire la voirie. Y intégrer des escaliers pour rendre l'accès plus confortable notamment en hiver, tout en maintenant une rampe pour les PMR.
- Créer un nouvel aménagement en regard de celui devant l'église (dans le bosquet). Prévoir également des escaliers.
- Supprimer la « goutte » centrale avec la fontaine.
- Réintégrer la fontaine dans un des deux aménagements à gauche ou à droite de la rue de l'Église.
- Intégrer si possible les espaces des riverains (docteur notamment) dans l'aménagement public (vérifier les limites) via une participation privée/public.
- Enterrer les fils électriques aériens et supprimer les potences.

Il n'y aura pas de possibilité de « tester » l'aménagement dans cette configuration.



Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015 ; GT « voies lentes » – du 07 décembre 2015.

Justification du projet :

L'aménagement de dispositifs de sécurité répond à la première demande de la population. Ces aménagements contribuent à réduire les accidents de la route sur la commune mais permettent également d'améliorer le sentiment de sécurité et donc le cadre de vie dans les villages.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

La sécurisation des routes contribuera, de manière indirecte, au développement d'une économie durable en améliorant la mobilité et l'accessibilité de l'emploi local.

Impacts environnementaux :

La sécurisation des routes encourage le recours à l'utilisation d'une mobilité adaptée et, de ce fait, participe à la réduction des émissions de CO2 liées à l'utilisation des véhicules motorisés. De plus, ces infrastructures prennent en compte l'aménagement des abords dans une perspective de convivialité, de gestion de l'environnement et, le cas échéant, de conservation du patrimoine.

Impacts sociaux :

La sécurisation des routes contribuera principalement à améliorer le cadre de vie des villageois et permettra de favoriser le contact social et la convivialité entre les villageois.

Localisation :

Sur l'ensemble de la Commune.

Statut au plan de secteur :

Divers.

Statut de propriété :

Divers.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Vérification de la situation de droit.
- Adaptation du projet aux réalités de terrain.
- Réalisation des plans définitifs.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓	Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
✓	Limiter l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants et assurer le bon état des voiries

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois directs liés aux activités qui seront développées par le réseau de voies lentes.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>	TVAC
Phase 1 : Création d'effets de portes à l'entrée des villages.	154.001,32 € _
Phase 2 : Réaménagement de la rue Fontaine des Chevaux à Oster	134.734,41 €
Phase 3 : Réaménagement du carrefour rue du Châtaignier et rue de l'Eglise à Harre	87.934,41 €
TOTAL	496.785,02 €

Origines du financement :

Financée par :

- le Développement Rural :
 - o 60 % de 496.785,02 € soit **298.071,01 €** ;
 - Total subsides DR : 298.071,01 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 40 % de 496.785,02 € soit **198.714,01 €** ;
 - Total part communale : 198.714,01 € TTC

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en trois phases.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le développement du projet s'inscrira dans le PCM.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Recensement auprès de la population de l'ensemble des lieux posant des problèmes de sécurité routière.

2 journées sur terrain, en présence d'experts (SPW DGO1 – Zone de Police – IBSR – FRW – Commune) ont permis de préciser les aménagements et de réaliser une première programmation des interventions nécessaires.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune, SPW-DGO1.

Partenaires divers :

- Zone de Police et IBSR

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Aménagements de sécurisation routière sur l'ensemble de la commune	Nombre d'accidents dans les villages	Zone de police	Réduction du nombre
	Taux de satisfaction des habitants vis-à-vis des infrastructures	Enquête auprès des habitants	Au moins 60% des sondés satisfaits

Annexe :

- PV de la réunion des experts du 9 et 15 juin 2016
- Estimation.

PCDR MANHAY
P 1.04: Aménagements de sécurisation routière sur l'ensemble de la commune

1) Phase 1 : Création d'effets de portes à l'entrée des villages

1	Rétrécissement de voirie <i>comprend revêtement, bordure de sécurité, potelet éclairage</i>	Pce	22	5 000.00 €	110 000.00 €
2	Mise en valeur des panneau F1 <i>comprend mise en valeur des deux panneaux</i>	Pce	22	1 000.00 €	22 000.00 €
3	Plantation de 8 arbres Haute-tiges	Pce	22	1 000.00 €	22 000.00 €
Sous-total 1)					154 000.00 €

2) Phase 2 : Réaménagement de la rue Fontaine des Chevaux à Oster

2	Réaménagement de la rue de l'ancienne laiterie <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m²	650	120.00 €	78 000.00 €
6	Réaménagement de la rue fontaine des cheveaux <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m²	260	120.00 €	31 200.00 €
3	Création d'espaces verts	m²	120	160.00 €	19 200.00 €
3	Mobilier urbain	FFT	1	5 000.00 €	6 333.09 €
Sous-total 2)					134 733.09 €

3) Phase 3 : Réaménagement du carrefour rue du Châtaignier et rue de l'Eglise à Harre

2	Réaménagement de la rue de Léglise <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m²	380	120.00 €	45 600.00 €
6	Espaces de convivialité <i>Comprend fondation, éléments linéaires, revêtement et impétrants</i>	m²	300	120.00 €	36 000.00 €
3	Mobilier urbain	FFT	1	5 000.00 €	6 333.09 €
Sous-total 3)					87 933.09 €

Total HTVA					376 666.17 €
Honoraires architecture + stabilité		FFT	8%		30 133.29 €
Honoraires coordination sec. Santé		FFT	1%		3 766.66 €
Total HTVA + honoraires					410 566.13 €
TOTAL GENERAL TVAC		fft	121%	410 566.13 €	496 785.02 €

Ainsi fait le 24/05/2016

Légende

■ Type 1

Travaux / mesures rapidement réalisables avec les ressources internes.

■ Type 2

Travaux / mesures réalisables en interne mais nécessitant un peu de matériel supplémentaire (le matériel est indiqué).

■ Type 3

Travaux / mesures nécessitant beaucoup de matériel, des compétences externes ou des analyses supplémentaires.


Sécurité routière dans la commune de Manhay

-

Hierarchisation des solutions avancées

A. Vaux-Chavanne

1. Rue du Haut-Vâ – Rue des Boussines

 **Remarque** : cet axe routier dépend de la Direction générale opérationnelle "Routes et Bâtiments". Même s'il peut être réalisé par le service des travaux communal, tout aménagement doit par conséquent faire l'objet d'une demande au Service Public Wallon (SPW). Reste à déterminer si les services régionaux interviendront eux-mêmes ou s'ils donneront simplement leur accord et que les services communaux prendront le relai. Les dernières modifications sur les grands axes routiers remontent à 1996 pour la signalisation des lieux et établissements d'intérêt général. A l'époque, la Direction générale des autoroutes et des routes était intervenue directement pour l'installation des nouveaux panneaux.

- Placer un panneau de limitation de vitesse à 70km/h dans le sens Liernoux – Vaux-Chavanne.
- Diminuer la signalisation sur cet axe.
- Supprimer le panneau F7 (fin d'autoroute).
- Effacer le passage piéton actuel.
- Analyser le trafic (nombre de véhicules et vitesse).
- Revoir la circulation directionnelle.
- Aménager une bande cyclable avec chevrons de Vaux-Chavanne vers Liernoux.
- Aménager, éventuellement, un accotement piétons + cyclistes.
- Supprimer le marquage axial, sauf dans les virages.
- Réaliser le marquage des bords de la chaussée afin de maintenir une largeur constante.

2. Rue Villers de Chavan

- Redélimiter la zone 30 aux abords de l'école.
- Refaire le marquage du passage pour piétons, trop peu visible actuellement.
- Remplacer le panneau "Circulation locale" par un panneau "Excepté riverains".

- Retirer le panneau agglomération et le remplacer par un panneau "Zone de rencontres".
- Mettre en place des rétrécissements à l'aide de plots rouges et blancs.
- Profiter des prochains travaux sur la voirie pour réaménager complètement le centre du village et en faire un espace de rencontre.
- Donner la priorité aux usagers faibles.

Eléments à éviter

- Intégrer un éclairage qui dénaturerait le centre du village.

Remarque : comme indiqué dans le document de référence, des travaux importants sur la voirie sont prévus à cet endroit dans le courant de l'année 2017.

3. Chemin du Coignelot

- Placer un panneau "Ralentir".
- Remettre en place les bacs à fleurs destinés à ralentir le trafic (espace de 3 mètres pour le passage).
- Limiter l'accès à la voirie :
 - Soit en fermant la route par une barrière (emplacement à définir) et en la réservant aux piétons, cavaliers et cyclistes (panneau F99).
 - Soit en coupant la voie en deux au niveau du hall du service des travaux et laissant ainsi, par le haut comme par le bas de la route, l'accès au hall.
 - Soit en raclant le tarmac à l'entrée de la voirie, depuis la N30, afin de la rendre inconfortable pour les voitures.
- Aménager un îlot directionnel à la fin du Chemin du Coignelot.

4. Chemin des Monts

- Sensibiliser les locaux pour qu'ils évitent d'emprunter cette voie.

5. Rue Dré l'Cheslain

- Supprimer le panneau avertissant un casse-vitesse inexistant.

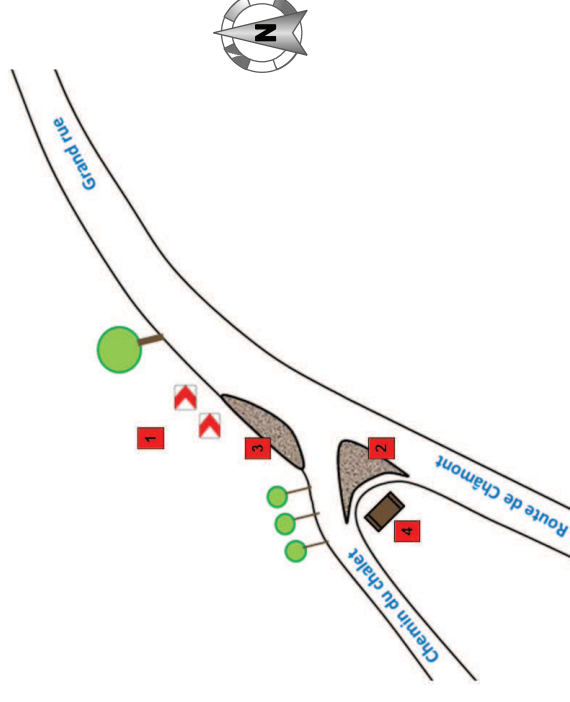
Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Instruments d'analyse du trafic routier permettant le comptage des véhicules et le relevé de la vitesse.
- Panneau F12a "Zone de rencontres".
- Plots rouges et blancs.

B. Grandmenil

1. Grand-Rue

- Redessiner le carrefour (points 2 et 3 du schéma).
- Remettre les bords de la route à niveau avec de la ballaste.
- Chauler les troncs d'arbre et les piquets de clôture le long de la voirie.
- Installer un banc et une table (point 4 du schéma).
- Placer des panneaux à chevrons rouges et blancs dans le virage, dans le sens de la descente (point 1 du schéma).
- Placer dans la descente, 150 mètres avant le virage, des billes réfléchissantes et des bandes blanches transversales afin d'avertir le danger.
- Placer un panneau "Accotements non stabilisés"
- Renforcer l'éclairage au niveau du poteau électrique déjà présent.



Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Bancs et table ou matériaux pour leur fabrication.
- Dispositifs rétro-réfléchissants.
- Panneaux à chevrons rouges et blancs.
- Panneaux "Attention" avec l'annotation "Accotements non stabilisés".

C. Lafosse

1. Rue du Pâchis

- Repositionner les panneaux F1 et F3 actuellement trop éloignés du bâti.
- Placer, éventuellement, une silhouette d'enfant en face du panneau agglomération.
- Ajuster l'emplacement du panneau annonçant le casse-vitesse (150 mètres en amont) ou adjoindre un panneau additionnel précisant la distance du casse-vitesse.
- Analyser le trafic (nombre de véhicules et vitesse)

Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

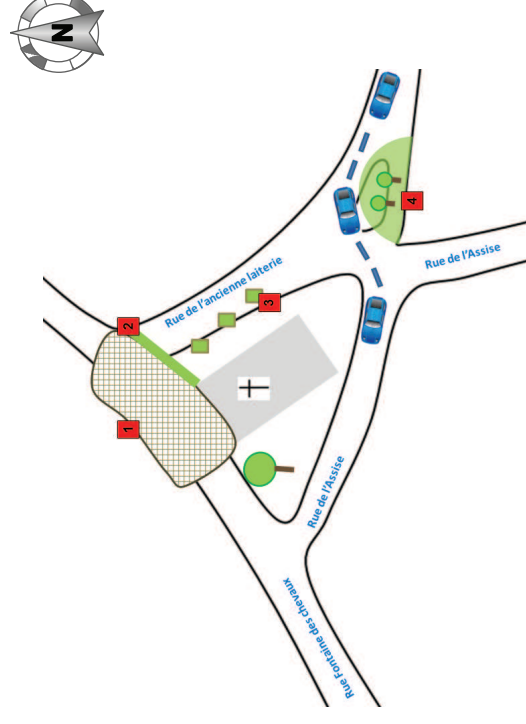
- Silhouette d'enfant (voir remarque ci-dessous).
- Instruments d'analyse du trafic routier permettant le comptage des véhicules et le relevé de la vitesse.

Remarque : des précisions sont nécessaires concernant la silhouette d'enfant : s'agit-il d'un marquage au sol, d'un panneau de signalisation ou d'une silhouette en métal découpée ?

D. Oster

1. Rue Fontaine des Chevaux

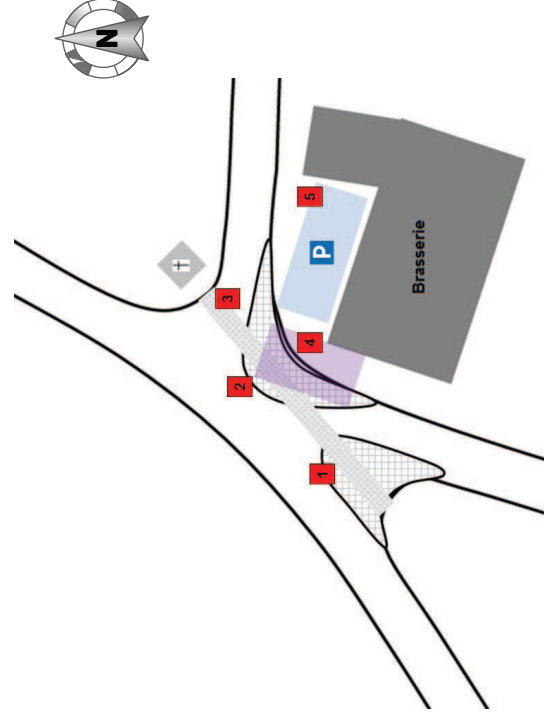
- Remettre les pots de fleur sur le filet d'eau au niveau du dernier ralentisseur, à la sortie du village, afin qu'ils mordent sur la chaussée et créent de ce fait un effet de porte.
- Analyser le trafic (nombre de véhicules et vitesse)
- Aménager un espace de convivialité au niveau de l'église :
 - Modifier le revêtement de sol devant l'église, en intégrant le parvis (point 1 du schéma). Utiliser des pavés pour ralentir le trafic (inconfort + effet visuel).
 - Fermer la rue de l'ancienne laiterie (point 2 du schéma) avec au choix des bacs, une haie, une palissade, un mur...
 - S'approprier la rue de l'ancienne laiterie pour la convivialité, installer des bacs de légumes ou d'autres éléments (point 3 du schéma).
 - Agrandir l'îlot de verdure derrière l'église afin d'imposer aux véhicules de passer via la voirie redessinée (point 4 du schéma).



Remarque : les aménagements aux alentours de l'église risquent de mécontenter les usagers au début. Les experts suggèrent de tenir au moins 3 mois afin de pouvoir juger de l'efficacité de ces mesures.

2. Carrefour entre la rue Fontaine des Chevaux et la rue de la Clisore

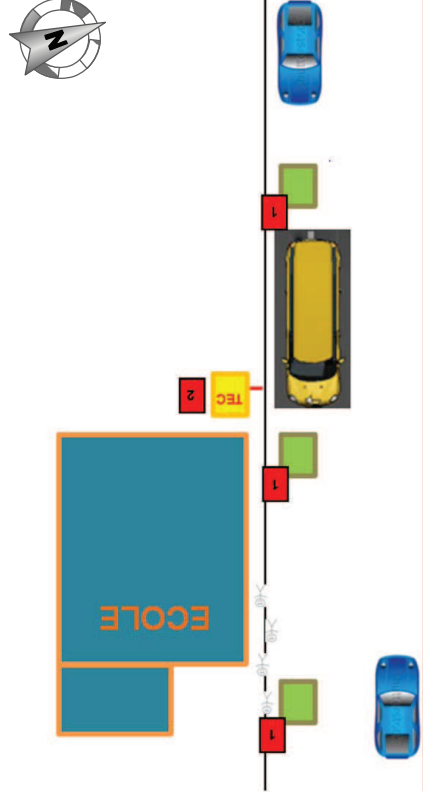
- Réaménager le carrefour afin d'avoir un tracé de largeur constante :
 - Soit en plaçant des flots légèrement surélevés pour rendre incomfortable le passage pour les voitures (points 1 et 2 du schéma).
 - Soit en sciant l'asphalte et en intégrant du schlamm coloré.
- Réutiliser l'espace devant la brasserie pour rendre visible l'activité en y installant la terrasse (point 4 du schéma). Affecter l'espace privé sur le côté à du stationnement (point 5 du schéma).
- Tracer un cheminement visuel (en pavés par exemple) depuis la chapelle jusqu'à la fontaine (point 3 du schéma).



Remarque : pour l'heure, les aménagements ne doivent pas être définitifs. Il est préférable de procéder à des aménagements provisoires dans l'attente du PCM.

3. Rue des Ecoliers

- Installer des bacs à fleurs ou légumes. Les installer du même côté afin de sécuriser le passage des piétons du côté des bacs (point 1 du schéma).
- Déplacer l'arrêt de bus pour dégager un espace sans voiture devant l'école (point 2 du schéma). Les bacs peuvent servir à délimiter l'arrêt du bus.



Remarque : en cas de modifications apportées au niveau de l'arrêt, le TEC devra être averti.

4. Rue des Ecoliers

- Replacer le panneau "fin d'agglomération" après la dernière maison.

Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Instruments d'analyse du trafic routier permettant le comptage des véhicules et le relevé de la vitesse.
- Bien que je considère les mesures aux alentours de l'église comme étant de type 3, il serait judicieux de s'interroger sur le matériel nécessaire à la mise en place d'aménagements temporaires à cet endroit.

E. Dochamps

1. Entrées du village par Samrée, Devantave, Amonines et Lamormenil

- Enlever les signaux de priorité de passage (2 flèches), non justifiés.
- Analyser la vitesse des véhicules.

2. Entre le Moulin Crahay et Freyneux

- Enlever le panneau 70 km/h et le remplacer par un panneau 50 km/h.

3. A la sortie de Freyneux

- Enlever la plaque additionnelles ADR au panneau C23.

Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Instruments d'analyse du trafic routier permettant le relevé de la vitesse.

F. Odeigne

1. Carrefour entre la route de l'Auneu et la rue de la Madone

- Déplacer l'arrêt de bus.
- Créer un abri de bus à la pointe de l'Y.
- Ajouter un point lumineux au poteau électrique.
- Rétrécir les deux voiries :
 - Avec des bacs de manière à avoir un passage de 4 mètres pour la circulation (voir schéma).
 - Avec des pavés surélevés de 2 centimètres, placés de manière à avoir un passage de 3 mètres (voir schéma).
 - Placer le panneau B19 – B21 de priorité de passage.
- Aménager une convexité au niveau de la route de l'Auneu pour "casser" la ligne droite vers la rue de la Madone (voir schéma).
- Aménager une "goutte" au niveau du T dans le but que les véhicules qui doivent céder la priorité aient une meilleure visibilité (voir schéma).
- Poursuivre, dans le village par l'aménagement, environ tous les 75 mètres de chicanes entre les deux entrées du village.

- Placer le panneau B19 – B21 de priorité de passage.
- Poursuivre, dans le village par l'aménagement, environ tous les 75 mètres de chicanes entre les deux entrées du village (solution rejoignant celle du point 1).

Remarque : les experts attirent notre attention sur le fait qu'il faut éviter de verser dans l'excès, c'est-à-dire que la traversée du village ne doit pas avoir des allures de parcours d'obstacles. De plus, ils ajoutent que les voitures rétrogradant avant de passer un obstacle sont bruyantes et peuvent, de ce fait, entraîner des nuisances sonores supplémentaires pour les riverains.

3. Chemin du Béniké

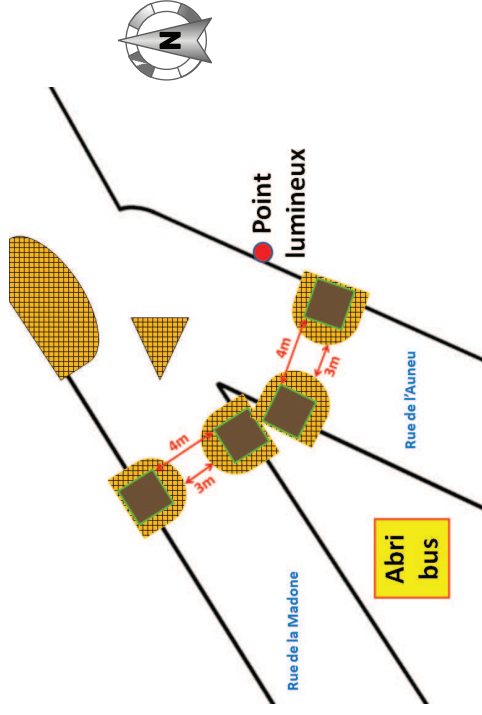
- Mettre la rue à sens unique afin d'en interdire la descente, excepté pour les vélos.

4. Plaine de jeux : rue Saint-Donat

- Fermer la plaine de jeux au niveau de la crête. Prévoir une fermeture depuis la végétation jusqu'à l'arrêt du bus. Mettre des piquets, tendre des câbles et planter des petits fruitiers (groseilliers, framboisiers...).

Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Instruments d'analyse du trafic routier permettant le relevé de la vitesse.
- Matériaux pour la construction d'un abri de bus.
- Bien que l'on considère les mesures au niveau du carrefour entre la route de l'Auneu et la rue de la Madone comme étant de type 3, il serait judicieux de s'interroger sur le matériel nécessaire à la mise en place d'aménagements temporaires à cet endroit. Il en va de même pour l'aménagement des chicanes dans le village.
- Matériel pour délimiter les abords de la plaine de jeux (piquets, câbles...) et arbres fruitiers.



Remarque : une demande a déjà été introduite auprès du TEC pour obtenir l'autorisation concernant le déplacement de cet abri de bus à Odeigne. Nous attendons actuellement leur réponse.

2. Rue de la Jonction prolongée par la route du poteau de Chabrechez

- Analyser la vitesse des véhicules à cet endroit mais aussi à l'entrée du village route de l'Auneu.
- Rétrocer la voirie à l'emplacement des bordures rouges et blanches actuelles (solution similaire au point 1) :
 - Avec des bacs de manière à avoir un passage de 4 mètres pour la circulation (voir schéma).
 - Avec des pavés surélevés de 2 centimètres, placés de manière à avoir un passage de 3 mètres (voir schéma).

G. Chêne-al'Pierre

1. N30 entre Manhay et Chêne-al'Pierre

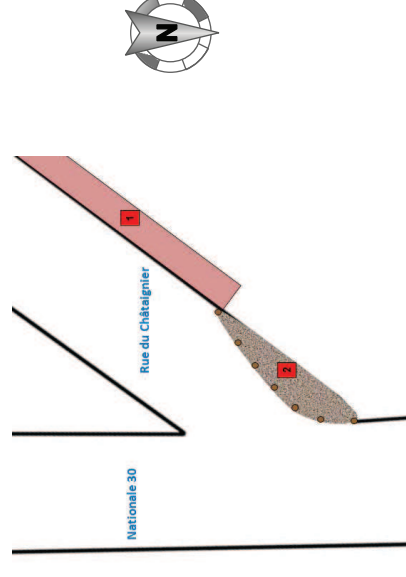
⚠ Remarque : cet axe routier dépend de la Direction générale opérationnelle "Routes et Bâtiments". Même s'il peut être réalisé par le service des travaux communal, tout aménagement doit par conséquent faire l'objet d'une demande au Service Public Wallon (SPW). Reste à déterminer si les services régionaux interviendront eux-mêmes ou s'ils donneront simplement leur accord et que les services communaux prendront le relais. Les dernières modifications sur les grands axes routiers remontent à 1996 pour la signalisation des lieux et établissements d'intérêt général. A l'époque, la Direction générale des autoroutes et des routes était intervenue directement pour l'installation des nouveaux panneaux.

- Faucher de manière moins tardive et plus bas afin de permettre aux piétons de cheminer sur le bas-côté de la route.
- Aménagement d'une voie pour les cyclistes.

H. Harre

1. Rue du Châtaignier

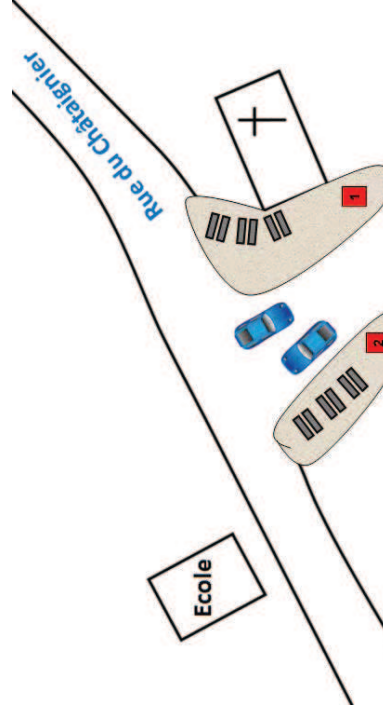
- Rationaliser les indications concernant la zone 30 :
 - Il n'est pas nécessaire de répéter "zone 30" dans le village.
 - Démarrer la zone 30 au niveau du carrefour entre la rue des châtaigniers et la rue Terres Simon.
 - Renforcer ensuite ce principe "zone 30" via l'ajout de l'un ou l'autre dispositif.
 - Il faut un signal à toutes les routes.
- Prévoir de laisser 1 mètre à revêtir d'une couleur différente devant le futur lotissement (point 1 du schéma). Cet espace marqué fera office de trottoir.
- Enlever le panneau "fin d'agglomération" à Champ de Harre.
- A l'intersection avec la N30, demander au SPW s'il est possible d'imaginer un dévoiement (point 2 du schéma) pour éviter que les véhicules ne coupent leur trajectoire.



Remarque : des précisions sont nécessaires quant à l'ajout de l'un ou l'autre dispositif. Qu'entend-on précisément par là ?

2. Carrefour entre la rue du Châtaignier et la rue de l'Eglise

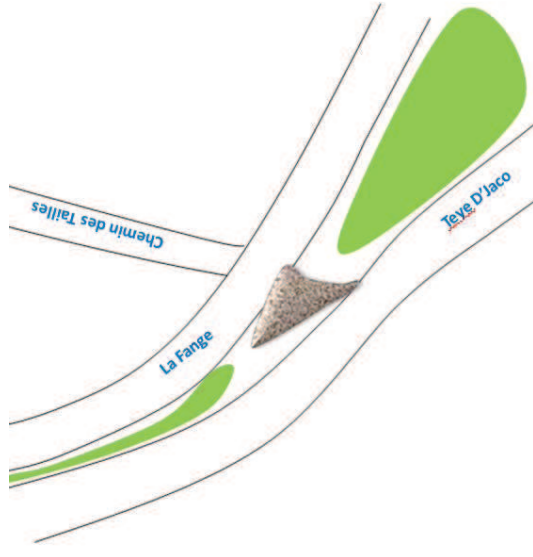
- Enlever les signaux de passage piétons.
- Marquer les deux passages piétons par des "yeux de chats".
- Enlever toute la signalisation près de l'église (panneau "Fin zone 30", panneau "Attention", panneau "Rétrecissement", panneau "50m", panneau "Interdiction de stationner" ainsi que le panneau d'indication du Don Diego)
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur les excès de vitesse à l'aide de "speed guns".
- Réaménager le carrefour :
 - Recréer un espace convivial devant l'église afin de réduire la voirie. Y intégrer des escaliers pour faciliter l'accès tout en maintenant une rampe pour les personnes à mobilité réduite (voir schéma).
 - Créer un nouvel aménagement en regard de celui devant l'église (dans le bosquet). Prévoir également des escaliers (voir schéma).
 - Supprimer la "goutte" centrale avec la fontaine.
 - Réintégrer la fontaine dans un des deux aménagements à gauche ou à droite de la rue de l'Eglise.
 - Intégrer si possible les espaces des riverains dans l'aménagement public via une participation privée - public.
 - Enterrer les fils électriques aériens et supprimer les potences.



Remarque : récemment, le remplacement du bac de la fontaine, très abîmé, par un nouveau avait provoqué le mécontentement des riverains. Suite à cela, l'ancien bac en pierre avait été réinstallé. Il y a fort à parier que la suppression de la goutte n'enchantait pas la population locale.

3. Carrefour de La Fange

- Aménager une "goutte" au croisement de la rue de La Fange et du chemin des Tailles à l'aide de barrières "Jersey".

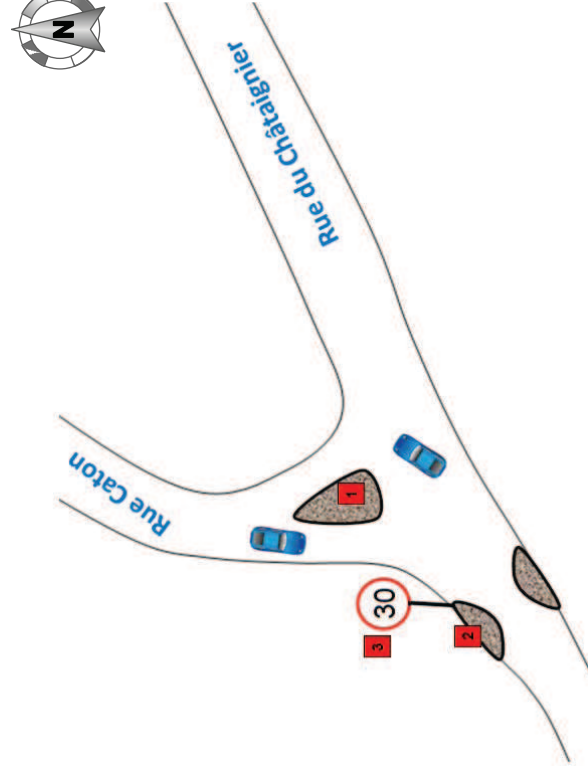


4. N30

- Demander au SPW une analyse de la sortie de l'autoroute.
- Demander au SPW qu'il procède aux aménagements nécessaires afin de crédibiliser la vitesse de 70 km/h à la sortie de l'autoroute.
- Eventuellement réaliser une demande auprès du SPW afin de tracer un passage pour piétons à proximité de l'abri de bus.

5. Carrefour entre la rue du Châtaignier et la rue Caton

- Installer un panneau "zone 30" à l'entrée du village (point 3 du schéma).
- Aménager une bordure triangulaire en îlot (point 1 du schéma) dans la rue Caton en bordure du carrefour.
- Aménager des rétrécissements (point 2 du schéma) en entrée de village pour créer un effet de porte.



Remarque : les experts conseillent de tester ces aménagements durant 2 à 3 mois avec un îlot un plastique. Ils recommandent également de tester le passage des poids lourds avec le bus communal (rayon de braquage) et de solliciter le "contrôle citoyen".

Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Eléments pour la signalisation aux abords de l'église ("yeux de chat").
- Location ou achat de "speed guns".
- Eléments pour un aménagement test de l'espace de dévoiement à l'intersection de la N30 et de la rue du Châtaignier.
- Barrières "Jersey".
- Matériel nécessaire à la mise en place d'aménagements temporaires au carrefour entre la rue du Châtaignier et la rue Caton.

I. Deux-Rys

1. Entrée du village

- Chauler les arbres étiés pour une meilleure visibilité.
- Placer des bandes vibrantes annonçant le rétrécissement. Les placer 100 mètres en amont, dans les bois.

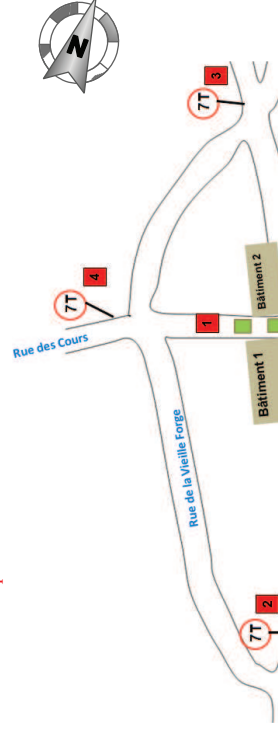
Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Bandes vibrantes.

J. Fays

1. Route de Saint-Antoine

- Faucher les accotements à droite pour faciliter le passage des piétons sur le côté de la route.
- Déplacer le panneau "Piétons" en face de l'église.
- Se renseigner auprès du TEC afin de s'assurer que les restrictions d'accès à la rue des Cours ne perturbent pas les lignes de bus.
- Consulter les riverains habitant les deux maisons concernées (bâtiments 1 et 2 du schéma).
- Ajouter un panneau A51 "Attention" avec l'annotation "Nombreux piétons sur la chaussée".
- Distribuer aux demandeurs d'asile résidant au centre de Saint-Antoine des brassards fluo et des lampes de poche.
- Fermer le passage entre les deux bâtiments et empêcher tout passage (point 1 du schéma) :
 - Soit en implantant de grosses pierres de bordure anciennes.
 - Soit en implantant en plein milieu des bacs de fleurs ou de légumes
- Le passage des habitués (riverains, livreurs...) pourra s'effectuer via deux boucles : l'une à droite, l'autre à gauche. A l'entrée de ces boucles, implanter les panneaux d'interdiction au plus de 7 tonnes.



Remarque : dans le document de référence, ce carrefour était situé à Roche-à-Frêne. Or, nous nous trouvons ici à Fays.

Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Panneau "Attention" avec l'ajout "Nombreux piétons sur la chaussée".
- Brassards fluo et lampes de poche.

K. Roche-à-Frêne

1. Traversée du village

- A fin de dévier le trafic des camions dans le village, prévoir un panneau en amont qui limite le passage via une indication de longueur maximale.

Remarque : le pont de Roche-à-Frêne présentent actuellement des signes de détérioration. A ce propos, un spécialiste (ingénieur travaillant pour les services provinciaux) doit venir l'inspecter afin de s'assurer de la solidité de l'ouvrage. Il est important de s'assurer du suivi du dossier afin que cette visite ait lieu le plus rapidement possible.

Matériel nécessaire pour les mesures de type 2 (en vert)

- Panneaux "Interdit aux véhicules de plus de X mètres" et "Interdit aux véhicules de plus de 7 tonnes".

Remarques générales

- 1) Les actions concernant la mise en place de bacs de fleurs ou de bacs à légumes ont été classées dans les mesures de type 1, le service communal des travaux disposant de bacs adéquats. Cependant, il est impossible que toutes ces mesures soient appliquées simultanément (entendons par là dans un laps de temps très court). Cela s'explique, d'une part, parce que le stock de bacs des services communaux est insuffisant pour mener à bien toutes ces actions et, d'autre part, parce qu'une partie des bacs en stock est vraisemblablement en mauvais état et, de ce fait, hors d'usage. Par conséquent, si ces mesures sont retenues, il est nécessaire de commander des matériaux pour la réalisation de bacs à fleurs ou à légumes.
- 2) Si cela a été mentionné à l'une ou l'autre occasion dans le document de référence, il s'agit de considérer systématiquement les perturbations que peuvent entraîner les aménagements sur les voiries vis-à-vis des services de déneigement. Cela a peut-être déjà été pris en compte par les experts.
- 3) Parmi les mesures concernant la réalisation de marquages au sol et la mise en place de dispositifs avertisseurs (yeux de chats, bandes vibrantes...), beaucoup ont été classées dans les mesures de type 1. Après un entretien avec Patrick Adam, responsable du service travaux, il apparaît qu'il serait intéressant d'introduire un dossier de marchés publics afin que ces aménagements soient réalisés par une société externe. Si cela reste possible en interne, le manque de matériel pour effectuer ce genre de travaux risque de déboucher sur un réalisation médiocre (marquages qui ne tiennent pas, éléments mal fixés...).



Commune de Manhay

P2.PM 01
Projet matériel n°01
Priorité 2
Ancien n°40

Création d'un atelier rural

Description du projet :

Le projet consiste à mettre en place un atelier rural, infrastructure polyvalente louée par la Commune à de petites ou moyennes entreprises en phase de lancement ou en voie d'expansion et de diversification.

Différentes pistes d'affectations sont envisagées parmi lesquelles la création d'un espace de coworking, le regroupement des producteurs, artisans et entrepreneurs locaux à travers une vitrine de produits locaux ou par la création d'un local de transformation/commercialisation de produits locaux.

Une localisation pertinente est également envisagée sur le terrain de la scierie Hubert à Manhay, ceci étant, le terrain n'est pas une propriété communale.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 5 : « Agriculture, forêt + Economie et emploi, commerces, artisanat » – du 22 septembre 2015.

Justification du projet :

Selon la localisation choisie, l'atelier rural permettrait de revitaliser un village en y développant une activité économique à l'échelle de la commune. Cette activité économique complètera l'offre du parc d'activités économiques de Vaux-Chavanne, développé par IDELUX, en proposant une infrastructure alternative et complémentaire au hall relais du Parc d'activités. En effet, la maîtrise communale et la superficie plus réduite de l'atelier rural favorisera la diversification du tissu local existant (les halls relais sont réservés aux zonings d'activités économiques) au travers d'une activité économique à petite échelle, intégrée et dont les éventuelles nuisances seront cadrées par un contrat de bail défini par la Commune.

IDELUX confirme que la superficie du hall relais (500m²) ne convient pas à une série de petites entreprises manhaydoises qui souhaiteraient s'implanter dans un atelier rural de plus petite dimension (200 m² environ).

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet permettra de renforcer, de « durabiliser » et de diversifier l'activité économique locale, tout en améliorant la promotion des activités de la Commune par ses acteurs.

Impacts environnementaux :

Le projet permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liés aux trajets « domicile-travail » des travailleurs manhaydois sur ce site.

Impacts sociaux :

Le projet contribuera à la création d'emplois de proximité et à l'amélioration de la balance vie privée / vie professionnelle (en réduisant le temps des trajets et en augmentant le temps libre). Ce projet pourra créer des emplois pour les personnes à faible qualification.

Localisation :

A définir

Statut au plan de secteur :

A définir

Statut de propriété :

A définir

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Localisation du projet sur une propriété communale.
- Définition de la programmation du projet.
- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓ Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir faire lié au bois
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois directs liés aux activités qui seront développées au sein de l'atelier rural.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une phase unique.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le développement du projet nécessitera au préalable sa localisation sur une propriété communale.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le parc d'activités économiques de Vaux-Chavanne accueille le bâtiment relais qui, depuis octobre 2012, est occupé par l'entreprise Isofuture.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Entrepreneurs locaux ;
- IDELUX.

Financement :

- PCDR :

80 % du coût total est financé par le développement rural : achat du terrain, honoraires de l'architecte, construction du bâtiment ou réfection d'un bâtiment existant, aménagement des abords et les chemins d'accès. Ce taux d'investissement s'applique à une première tranche de 500.000 €, au-delà, le taux de subventionnement est réduit à 50 %.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Création d'un atelier rural	Nombre d'emplois créés pour les Manhaydois.	Commune, IDELUX	Augmentation du nombre d'emplois créés sur la Commune
	Nombre d'entreprises de différents secteurs implantées dans l'atelier rural	Commune, Entreprises de l'atelier rural	Création de minimum 2 entreprises de différents secteurs



Commune de Manhay

P2.PM 02
Projet matériel n°02
Priorité 2
Ancien n°5

Amélioration des performances énergétiques des locaux de rencontre

Description du projet :

Le projet vise à réaliser un projet global d'amélioration énergétique des bâtiments communaux par une mise en œuvre groupée selon l'intervention énergétique.

Ainsi le projet sera phasé de manière suivante :

- Phase 1 : Amélioration de l'isolation des bâtiments (murs, toitures, sol)
- Phase 2 : Remplacement des châssis
- Phase 3 : Remplacement des chaudières

Pour chacune des phases, les bâtiments concernés seront définis. Il s'agira de reprendre dans une fiche unique tous les locaux nécessitant des interventions de type : isolation de toiture, sol et/ou murs, changements de châssis, amélioration ou changement du mode de chauffage, Il conviendra de réaliser au préalable un audit énergétique des locaux de rencontre concernés afin de déterminer les travaux à réaliser et leur programmation. Des critères justifiant une intervention seront également pris en compte. Exemple : si le local est peu occupé, ça ne vaut peut-être pas la peine d'isoler (coûts et impact environnemental des travaux seraient plus élevés que l'économie d'énergie réalisée).

Pour l'instant, sur base des certificats PEB pour les bâtiments communaux réalisés en 2012, les bâtiments concernés sont :

Village	Bâtiment	Murs	Toitures	Châssis	Sol	Chaudière	Performance
Harre	16 rue du Châtaigner (appartement)	x	x	x	x	Mazout	300 KWh/m ² .an
Odeigne	3, Rue du Souvenir (appartement)	x	x		x	Mazout	140 KWh/m ² .an
Deux-Rys	N°30, (maison)	x	x		x	Mazout	351 KWh/m ² .an
Dochamps	26, Rue du Vieux Frêne (maison)	x	x		x	Mazout	257 KWh/m ² .an
Dochamps	28, Rue du Vieux Frêne (maison)	x	x		x	Mazout	262 KWh/m ² .an
Manhay	3 Route du Crahay (maison)	x	x	x	x	Mazout	310 KWh/m ² .an
Vaux-Chavanne	10 rue Villers de Chavan	x	x			Mazout	387 KWh/m ² .an

	(maison)						
Malempré	23 rue Saint martin (Maison)	x	x		x	Mazout	322 KWh/m ² .an

Sur base des besoins exprimés par la CLDR :

- Salle Vaux-Chavanne
- Salle Odeigne
- Salle Dochamps
- Salle Lafosse

Les autres salles à envisager :

CHENE-AL'PIERRE	Salle du Village	Chaussée Romaine, Ch.-al'Pierre, 32
GRANDMENIL	Centre culturel	Voie Habotte, Grandmenil, 5
DEUX-RYS	Salle "Al Turbine"	Rue de lai l'Oiseau, Deux-Rys, 7
HARRE	Salle "Olympic Harre"	Chemin du Stade, Harre, 5
MALEMPRE	Salle de la Jeunesse	Derrière la Tour, Malempré, 11
MANHAY	Salle de l'Entente	Chemin de la salle, 5
FAYS	Ancienne école	Rue du Pouhon, Fays, 2
VAUX-CHAVANNE	Salle "Li Va d'Chavan"	Villers de Chavan, Vaux-Chavanne, 12
DOCHAMPS	Salle du football	Chemin de Benasse, Dochamps, 20
ODEIGNE	Salle Le Preau	Rue du Souvenir, Odeigne, 1
LAFOSSÉ	Salle de la Jeunesse	Route du Fagnou, Lafosse, 2

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015.

Justification

Le projet permet, dans une vision cohérente au niveau de l'ensemble de la Commune, de mutualiser les moyens de mise en œuvre pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Le projet propose, par intervention successive, d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments par une programmation des urgences sur l'ensemble du parc immobilier communal.

Outre la plus-value environnementale de ce projet, notons également que le projet contribue à améliorer la qualité des bâtiments publics et de favoriser de ce fait leur utilisation.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet permettra de réduire les dépenses énergétiques des bâtiments communaux et de réaffecter ces économies à d'autres services à la population. Le projet permettra de faire appel à des entreprises locales et financer l'économie locale.

Impacts environnementaux :

Le projet permettra de réduire la consommation d'énergies fossiles polluantes, de la remplacer partiellement ou totalement par des énergies renouvelables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter les performances énergétiques des bâtiments.

Impacts sociaux :

Le projet contribuera à financer une diversité d'emplois locaux (isolation, toiture, chauffage) et à améliorer la qualité d'accueil et le confort de ses bâtiments.

Localisation :

A définir.

Statut au plan de secteur :

A définir.

Statut de propriété :

A définir.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Mise en place d'une politique énergétique communale.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet entraîne la création ou le maintien d'un emploi au sein de l'Administration communale pour le suivi de la politique énergétique communale.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en plusieurs phases :

- Phase 1 : Amélioration de l'isolation des bâtiments (murs, toitures, sol)
- Phase 2 : Remplacement des châssis
- Phase 3 : Remplacement des chaudières

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le développement du projet nécessitera au préalable la localisation exacte des bâtiments qui feront l'objet d'une amélioration énergétique.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Réalisation, en 2012, de certificats PEB pour des bâtiments communaux.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Facilitateur énergie
- UREBA
- GAL de l'Ourthe dans le cadre de son axe thématique « Territoire à énergie positive ».

Financement :

- Subvention développement rural à 80%
- Ureba

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cibles
Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux	Economies dans le budget énergie	Commune	Réduction des dépenses énergétiques globales au bout de cinq ans
	Nombre des travaux effectués par des entreprises locales	Commune	Au moins une entreprise sur cinq issues de la commune



Commune de Manhay

P2.PM 03

Projet matériel n°03

Priorité 2

Ancien n°5

Aménagement et amélioration de lieux et locaux de rencontre dans les villages

Description du projet :

Les lieux et locaux de rencontre constituent des espaces accessibles à l'ensemble de la population et des visiteurs dont l'objectif principal est de favoriser les liens et les rencontres entre les différents utilisateurs de l'espace.

La première étape de cette fiche projet est de recenser la localisation et la priorisation des différents espaces à aménager en fonction des demandes, des besoins, de la répartition et des disponibilités de chaque village.

La seconde étape consiste en l'élaboration d'un projet d'aménagement. Ce projet d'aménagement prendra en compte la situation existante (contraintes et potentiels touristique, patrimonial et environnemental) et les besoins particuliers des habitants pour proposer un aménagement harmonieux, cohérent et utilisable par différents groupes de population (enfants, jeunes, seniors, habitants, touristes, PMR...).

Pour information, les projets évoqués dans le cadre des consultations et visites villageoises.

- Créer des lieux de rencontre dans les villages pour les jeunes : à Harre (presbytère), Odeigne (souhait d'aménagement du grenier), Grandmenil (pour jouer et s'abriter) et Manhay
- Installer des bancs et des poubelles : devant l'église à Deux-Rys, à Fays, à Malempré (au milieu du village, devant chez Charles, en face de Carine Sépult), à Oster sur la place du village, près de l'église, sur les sentiers à Lafosse, aux 4 coins du village de Dochamps, ...
- Roche-à-Frênes : aménager une aire de pique nique près de ND de Beuraing avec un barbecue voir avec carport, rendre libre la boucle qui contournait jadis les buissons
- Malempré : Aménager une piste de pétanque en face du cadran solaire
- Vaux-Ch. salle : remplacement toiture, isolations diverses, agrandissement de l'espace scène, éclairages extérieurs + recouvrir le parking près de la salle d'un revêtement plus « propre » que les grenailles. Démontez le montage roller à Vaux-Ch. et le remplacer par un barbecue « mobile » de façon à garder l'emplacement pour des jeux de la kermesse (volley ?)
- Freyneux-Lamormenil : aménager la salle de la Jeunesse, créer un projet de salle à Lamormenil
- Harre : salle non accessible PMR, restaurer une salle au terrain de foot, sous la scène à Harre, construction d'un préau ouvert qui permettrait d'augmenter la surface de la salle de village pour différentes activités / installer un éclairage extérieur et des détecteurs qui fonctionnent.
- Odeigne : isoler la salle, installer une table de ping-pong, régler l'humidité ascendante, la mauvaise acoustique et le chauffage qui dysfonctionne, souhait d'un préau permanent dans la cour, sur la place, les gens aimeraient un espace couvert au niveau de l'aire de pique nique. Améliorer le cadre et répondre strictement aux normes de la buvette ski à

Odeigne, création d'un grand parking aménagé pour les skieurs, améliorer le confort des salles.

- Dochamps : * Salle du terrain de foot : amélioration en termes d'isolation, toiture, double vitrage. * Définir une place de village et faire des aménagements permettant de l'identifier comme telle (place pavée, bancs, barbecue, kiosque, etc.), le terrain appartiendrait au MET. Meilleur entretien de l'école et ses alentours, entretien du mur qui soutient la route dans le virage vers Dochamps
- Oster : aménager un endroit convivial (tables de pique-nique, barbecue, car port, table de ping-pong, aires de jeux pour les enfants sur le site actuel de la plaine de jeux, agrandir jusqu'à l'église, nettoyer et mettre en valeur le site de l'ancienne laiterie (plaque, réaffectation ancienne fontaine)
- Fays : agrandir la maison de village, amélioration du chauffage de l'école, deux terrains de pétanque sur l'ancien jeu de quilles
- Lafosse : isoler la salle, coin de rencontre trop petit, mal agencé
- Chêne-al'Pierre: réaménager la place Del Tour
- Deux-Rys : Réaménager la place et y ré-installer la plaine de jeux. Acheter le terrain de M. Kersten juste derrière la place (il est à vendre) pour aménager une plaine de jeux fixe, un emplacement pour le chapiteau pour la fête. Un projet d'aménagement pour ce terrain par les gens du village (potager commun, quelques arbres fruitiers, un coin tranquille et un coin fleuri, ...). Un terrain communal pour le grand feu (à défaut il se fait dans la rampe près du petit ruisseau et près de la Turbine)
- Rénovation du presbytère de Malempré avec maintien du patrimoine architectural, création d'un logement supplémentaire, aménagement d'un jardin ou verger, possibilité d'y aménager une maison du « Développement Durable » en mettant les atouts de la rénovation des habitations anciennes, possibilité de créer une salle de réunion pour les visites en petits groupes du réseau de chaleur ou toutes autres rencontres sur le thème « Développement Durable »..

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification du projet :

Les lieux et locaux de rencontre permettent d'offrir des lieux propices pour des rencontres entre les habitants, les personnes de passage, les générations et les catégories de population, de manière à favoriser l'intégration et la cohésion sociale, une préoccupation qui s'accroît dans les villages.

Ils permettent d'organiser des événements festifs, sportifs ou culturels.

Ils permettent le jeu, des petits et des grands.

Ils permettent éventuellement de faciliter les déplacements motorisés ou non, en régulant le trafic, en offrant des places de stationnement et des lieux de repos pour piétons et cyclistes ; le tout, de manière aisée et sécurisée.

Ils renforcent l'attractivité du village en mettant en valeur le patrimoine bâti, riverain du site ; en jouant sur le relief, l'espace, la perspective ; en valorisant les éléments de la mémoire collective, de l'histoire locale ; en contribuant ainsi à créer ou renforcer un sentiment d'appartenance locale, facteur de solidarité et d'implication dans la vie collective.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Les aménagements permettront l'amélioration qualitative du territoire et donc le soutien au développement d'un tourisme local.

Impacts environnementaux :

Les aménagements prennent en compte l'environnement bâti du village et contribuent à l'amélioration de l'environnement et de l'espace rue.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et les rencontres intergénérationnelles. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Localisation :

A définir.

Statut au plan de secteur :

A définir.

Statut de propriété :

A définir.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Localisation du projet sur une propriété communale
- Définition de la programmation du projet.
- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓	Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emploi indirect lié aux activités qui sera générée par les lieux et locaux de rencontre.

Programme de réalisation :

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases selon les lieux et locaux envisagés.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Sans objet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Sans objet.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune
- CLDR

Partenaires divers :

- Associations villageoises
- Syndicat d'initiative

Financement :

- Subvention développement rural à 80%
- Budget participatif
- Finances communales

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement et amélioration de lieux et locaux de rencontre dans les villages	Nombre d'espace de rencontre dans les villages	Commune, CLDR	Au moins 80% des villages disposant d'un espace de rencontre au bout des 10 années.



Commune de Manhay

P2.PM 04
Projet matériel n°04
Priorité 2
Ancien n°5

Aménagement du local de rencontre à Dochamps

Description du projet :

Le projet consiste à aménager un local de rencontre ainsi que ses abords au niveau de la salle du football de Dochamps.

Le local devra permettre le déroulement des réunions des villageois. Il proposera un espace intérieur chauffé qui permet d'accueillir tous les villageois lors de repas festifs hivernaux et l'organisation de mariages/banquets. Le local pourra être également loué aux scouts ou aux chasseurs.

En outre le local et ses abords permettront l'accueil des activités touristiques liés au départ du ski de fond ainsi que les manifestations liées au football via par exemple l'installation d'un petit kiosque/halle en bois avec espace barbecue et bancs de piquenique.

Une attention particulière sera portée à l'isolation thermique du bâtiment, à l'épuration des eaux usées et à la sécurisation des abords pour les jeux d'enfants.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification du projet :

Le local actuel ne permet pas le déroulement des manifestations souhaitées par le comité de village. En outre, le bâtiment est ancien et particulièrement énergivore.

Un comité de la salle existe déjà et s'occupe de la gestion actuelle du bâtiment ainsi que des travaux d'entretien.

L'aménagement d'un local de rencontre au niveau du terrain de foot permettra de créer un réel espace de rencontre au niveau de village de Dochamps tout en complétant et en améliorant l'offre touristique déjà développée dans le village.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Les aménagements permettront l'amélioration qualitative du territoire et donc le soutien au développement d'un tourisme local.

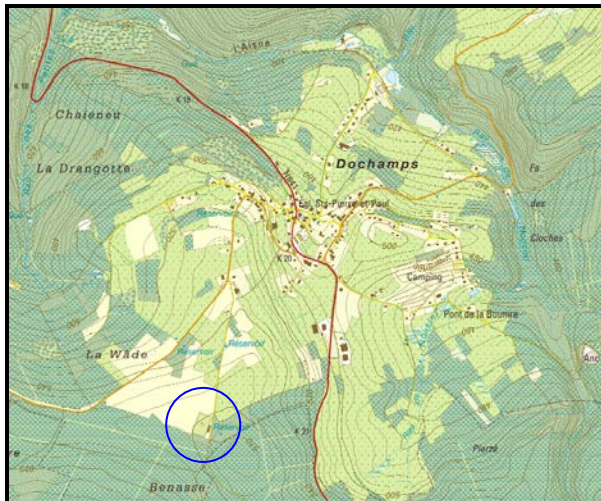
Impacts environnementaux :

Les travaux permettront d'améliorer considérablement l'efficacité énergétique du bâtiment, réduisant ainsi ses consommations d'énergie.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et les rencontres intergénérationnelles.

Localisation :



A Dochamps, terrain et bâtiment cadastrés division 83011, section B, n° 921.

Statut au plan de secteur :

Zone agricole.

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés à la réalisation du projet et aux activités qui seront générés par les lieux et locaux de rencontre.

Programme de réalisation

Les travaux seront réalisés en une phase unique.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Sans objet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sans objet.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune
- CLDR

Partenaires divers :

- Associations villageoises
- Syndicat d'initiative

Financement :

- Subvention développement rural à 80%
- UREBA

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement du local de rencontre à Dochamps	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	80 % d'utilisation dans les 5 ans



Commune de Manhay

P2.PM 05
Projet matériel n°05
Priorité 2
Ancien n°5

Aménagement d'une maison de village à Oster

Description du projet :

Le projet consiste à aménager une maison de village à Oster en complément aux activités pédagogiques présentées dans l'actuelle salle.

Le local devra permettre le déroulement des réunions des villageois et son utilisation par le corps enseignant.

Une attention particulière sera portée à l'isolation thermique du bâtiment, l'accessibilité des PMR, l'acoustique, les besoins en locaux de stockage et l'intégration de la construction dans le contexte urbanistique.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification du projet :

Le local actuel ne permet pas le déroulement des manifestations souhaitées par le comité de village car il est actuellement utilisé pour les activités pédagogiques.

Un comité des fêtes s'occupe déjà de la gestion actuelle du bâtiment.

L'aménagement d'une maison de village à Oster permettra notamment le déroulement de la fête du village, de la fête des voisins, des activités touristiques et la mise en valeur des activités commerciales du village (brasserie artisanale).

Contribution au développement durable

Impacts économiques :

Les aménagements permettront l'amélioration qualitative du territoire et donc le soutien au développement d'un tourisme local.

Impacts environnementaux :

Les travaux permettront d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, réduisant ainsi ses consommations d'énergie.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et les rencontres intergénérationnelles.

Localisation :



A Oster, terrain et bâtiment cadastrés division 83041, section A, n° 69.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés à la réalisation du projet et aux activités qui seront générés par les lieux et locaux de rencontre.

Programme de réalisation

Les travaux seront réalisés en une phase unique.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Sans objet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

La salle a fait l'objet d'un aménagement dans le cadre du PCDR il y a plus de 10 ans. Ceci étant, les besoins ont entre temps évolués, avec notamment son utilisation par les activités pédagogiques liées à l'école d'Oster

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune
- CLDR

Partenaires divers :

- Associations villageoises
- Ecole d'Oster

Financement :

- Subvention développement rural à 80%
- UREBA

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement d'une maison de village à Oster	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	80 % d'utilisation dans les 5 ans



Commune de Manhay

P2.PM 06
Projet matériel n°06
Priorité 2
Ancien n°5

Aménagement du presbytère de Malempré en espace polyvalent

Description du projet :

Le projet consiste à aménager un local polyvalent en complément du logement existant dans le presbytère de Malempré.

Le local devra permettre le déroulement des réunions des villageois. De plus, il constituera un lieu central du village proposant, à l'image une maison du « Développement Durable », une infrastructure d'accueil mettant en avant les atouts de la rénovation des habitations anciennes et en offrant un espace d'accueil et de rencontre pour des séminaires et des visites dédiées à l'engouement généré par le développement du réseau de chaleur dans le village de Malempré.

Une attention particulière sera portée à l'isolation thermique du bâtiment, l'accessibilité des PMR, l'acoustique, les besoins en locaux de stockage et l'intégration de la construction dans le contexte urbanistique.

Origine de la demande :

Commune, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification du projet :

Le presbytère de Malempré est relié au réseau de chaleur pour le chauffage. Il y a un potentiel énorme au point de vue « rénovation exemplaire » pour inciter les habitants de la commune à privilégier les investissements durables.

En outre le projet contribue au maintien et à l'amélioration architecturale d'un élément du patrimoine bâti de la Commune.

Contribution au développement durable

Impacts économiques :

Les aménagements permettront de proposer une infrastructure d'accueil pour les visiteurs extérieurs et donc de soutenir le développement d'un tourisme local.

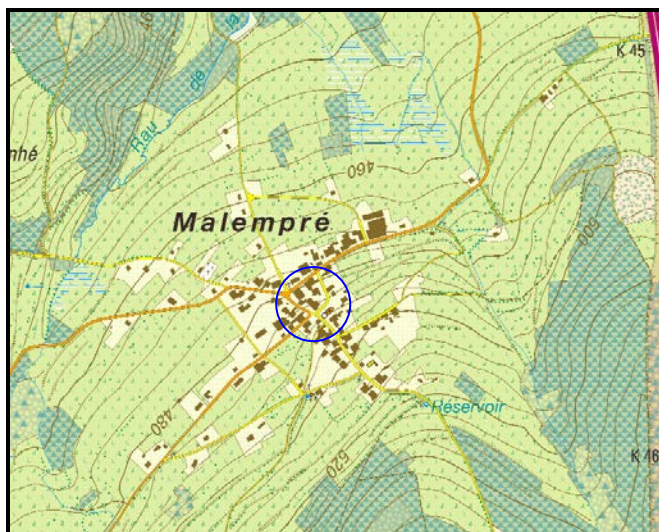
Impacts environnementaux :

Les travaux permettront d'améliorer considérablement l'efficacité énergétique du bâtiment, réduisant ainsi ses consommations d'énergie tout en proposant une intervention exemplative en termes de développement durable.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et les rencontres intergénérationnelles.

Localisation :



A Malempré, terrain et bâtiment cadastrés division 83033, section A, n° 107.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée(s) :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés à la réalisation du projet et aux activités qui seront générés par les lieux et locaux de rencontre.

Programme de réalisation

Les travaux seront réalisés en une phase unique.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Sans objet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sans objet.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune
- CLDR

Partenaires divers :

- Associations villageoises
- Association « Chaleur d'y Vivre de Malempré »

Financement :

- Subvention développement rural à 80%
- UREBA

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement du presbytère de Malempré en espace polyvalent	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	80 % d'utilisation dans les 5 ans



Commune de Manhay

P2.PM 07
Projet matériel n°07
Priorité 2
Ancien n°35

Mise en valeur du patrimoine bâti de la commune

Description du projet :

L'organisation de la mise en valeur du petit patrimoine bâti de la commune sera mise en œuvre selon 4 axes :

1. Réalisation d'un inventaire complet du patrimoine historique de la commune

Il s'agira de faire un état des lieux pour chaque élément du patrimoine en identifiant l'état de conservation et les travaux à réaliser, afin de constituer une programmation des éléments prioritaires à restaurer. Cet état des lieux se fera sur base des inventaires existants comme les archives de la Commune (Vincent Léonard) et l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique.

2. Restauration et entretien du patrimoine et du petit patrimoine de la Commune

Cette action sera réalisée dans le cadre de la restauration du petit patrimoine populaire Wallon (PPPW). Une sensibilisation à ces actions sera également proposée auprès des propriétaires privés.

3. Détermination d'une procédure pour un meilleur suivi par les ouvriers communaux

4. Mise en place d'actions de sensibilisation et de découverte du patrimoine :

- Ouvrir les lieux patrimoniaux à des événements culturels ou festifs. Ex : Organiser des concerts ou des expositions d'artisans dans les églises, dans les fermes. Désacraliser l'église de Harre ;
- Editer un fascicule sur le petit patrimoine ;
- Représenter le patrimoine sur les cartes de promenades et sur les panneaux d'information ;
- Mettre en place des promenades thématiques.

Origine de la demande :

La Commune, consultations villageoises, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015.

Justification du projet :

Il s'agit d'une action importante pour la sauvegarde et la mise en valeur du petit patrimoine qui constitue un repère discret d'expressions populaires qui, en plus d'agrémenter le cadre de vie, sert de repère à la population locale et contribue au sentiment d'appartenance de son territoire.

Ce qui existe déjà sur la commune :

L'inventaire du patrimoine monumental de Belgique

254 bâtiments du territoire de Manhay sont repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Toutefois, l'importance du patrimoine, bâti ancien pour la commune, ne doit certainement pas être réduite à cette liste qui est loin de reprendre tout le patrimoine remarquable de Manhay.

Pour résumer, on retrouve sur l'ensemble de la commune :

- | | | |
|------------------------------------|------------------------------|----------------------|
| - 107 fermes, | - 5 Christ en croix, | 1 boîte aux lettres, |
| - 29 abreuvoirs et borne-fontaine, | - 5 dépendances, | 1 puits, |
| - 16 chapelles, | - 4 ponts, | 1 Sacré-Cœur, |
| - 16 habitations, | - 3 cimetières, | 1 chemin de fer, |
| - 13 écoles, | - 3 monuments aux morts, | 1 ancienne gare, |
| - 12 églises, | - 2 châteaux, | 1 scierie, |
| - 10 croix, | - 2 fournils, | 1 sanctuaire, |
| - 8 maisons rurales, | - 2 monuments commémoratifs, | 1 conciergerie, |
| - 7 presbytères, | - 1 moulin, | 1 sans description. |

Les sites classés

La Commune de Manhay compte deux monuments et sites classés.

Village	Date de classement	Description
Dochamps	10/03/1948	L'église Saints Pierre et Paul.
Vaux-Chavanne	29/09/1978	Chapelle du carrefour du XVIIème siècle.

Le petit patrimoine

Le territoire de Manhay recèle bon nombre de témoignages de la vie sociale et religieuse d'antan : croix, calvaires et petites chapelles...

Des actions d'entretien, de restauration et de mise en valeur du patrimoine communal ont eu lieu en 2011 grâce aux subsides de restauration du petit patrimoine communal tels que :

- le puits et le lavoir de Harre,
- les canons de Chêne-al'Pierre,
- les croix comme la croix de Lunny, celle située Hé du Seigneur et celle du Moulin d'Odeigne à Odeigne, la croix Georges à Harre, la croix rue des Ecorces à Manhay, le calvaire et la croix de fer à Fays.

Des travaux de réparation ont été réalisés sur fonds propres concernant la croix de la Route de la Bofa à Oster en 2011.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet permettra d'améliorer la visibilité du patrimoine local et donc d'augmenter l'intérêt touristique pour la Commune, en augmentant les activités économiques liées au tourisme.

Impacts environnementaux :

Le projet permettra d'améliorer l'efficacité de certains bâti, tel que la diminution des fuites d'eau au niveau des fontaines, d'améliorer la qualité d'accueil.

Impacts sociaux :

Le projet contribuera à la promotion du patrimoine culturel local, de mettre en lumière d'anciens savoirs et métiers oubliés tels que les lavandières, les meuniers. Ainsi que de retrouver les lieux de récits et légendes locales. De restaurer les racines culturelles locales des nouvelles et anciennes générations et d'y organiser de nouveaux événements socio-culturels.

Localisation :

A définir

Statut au plan de secteur :

A définir

Statut de propriété :

A définir

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓	Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓	Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet n'entraînera pas la création d'emplois directs.

Programme de réalisation

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases selon les interventions envisagées.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Sans objet

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sans objet

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune
- SI (Syndicat d'initiative)

Partenaires divers :

- La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) qui est chargé de rendre un avis sur les travaux à réaliser sur les monuments classés.
- SI

Financement :

- Développement rural
- PPPW (Petit Patrimoine Populaire Wallon). Pour pouvoir bénéficier de la subvention (travaux d'entretien, de réfection, de rénovation ou de restauration à hauteur de 7.500 €), chaque élément doit faire l'objet d'une demande préalable présentant l'état actuel du bien et les travaux envisagés.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Mise en valeur du patrimoine bâti de la Commune	Nombre de bâtiments restaurés (grands et petits)	Commune, CRMSF, PPPW	Augmentation du nombre de bâtiments restaurés de toutes catégories
	Nombre de bâtiments rénovés (grands et petits)	Commune, CRMSF, PPPW	Augmentation du nombre de bâtiments rénovés de toutes catégories
	Nombres de bâtiments entretenus (grands et petits)	Commune, CRMSF, PPPW	Augmentation du nombre de bâtiments entretenus de toutes catégories



Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers

Description du projet :

Ce projet est la suite logique de l'étude de la « Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers (étude) » prévu dans fiches P1-PI 05.

Pour ce faire, le projet se développera de manière parallèle :

1. Sur base de la récolte d'information sur les éléments remarquables pouvant ponctuer les parcours (historiques, paysager, horeca, points de vue,...) et de la stratégie de promotion de de mise en valeur des itinéraires il s'agira de :

Développer la promotion et la mise en valeur des itinéraires. Pour ce faire, différentes pistes ont été émises par les habitants :

- Concevoir un document d'information papier
- Mise en place de balises GPS
- Prêt de GPS de promenades que la commune mettrait à disposition de la population, des touristes (pour s'épargner le balisage)
- Organiser des soirées d'information sur l'histoire des sentiers de la commune

2. Sur base de la localisation des lieux d'accueil, de repos à mettre en valeur et des points d'achoppement limitant l'accessibilité et la sécurité des itinéraires

- Améliorer l'accessibilité et l'esthétique des chemins existants :
- Définir des balisages et équipements nécessaires (ex : panneaux d'informations, bancs, espaces pique nique.)
- Estimer les travaux nécessaires et leurs coûts (ex : mettre caillebotis ou pierraille, tailler, faire une passerelle, amélioration ou création de point de vue et d'aires de repos..), et selon, choisir les travaux les plus pertinents

Remarque : de prime abord, ces chemins étant utilisés par les habitants des alentours, le balisage n'est souvent pas nécessaire.

3. Rationaliser l'entretien du réseau de promenades :

Mettre en place un système de suivi et d'entretien : l'entretien d'une multitude de sentiers ne pouvant être pris en charge par la seule commune, différentes pistes de solution ont été proposées :

- déterminer des parrains de promenades qui veillent sur le sentier, s'occupent des petits entretiens et signalent les plus gros travaux à la commune.
- Confier le travail à des étudiants dans le cadre de travaux de vacances
- Engager un ouvrier par le Syndicat d'initiative

Origine de la demande :

La Commune, CLDR, consultations villageoises, GT 4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015 et GT « voies lentes » – 07 décembre 2015.

Justification du projet :

Le réseau de chemins et sentiers vise à répondre aux besoins en matière de mobilité douce (liaison inter et intra-villages) et de balades pour les locaux et les touristes.

Le projet vise à revaloriser les itinéraires existants sur la Commune de Manhay

18 circuits balisés sont reconnus par le CGT (Commissariat général au tourisme) sur la Commune de Manhay.

Ces 18 circuits constituent une offre touristique pertinente pour la Commune car elle s'appuie sur un atout important qu'est la grande qualité de l'environnement naturel tout en renforçant l'attractivité du tourisme qui constitue un potentiel économique pour le développement de Manhay.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet permettra d'augmenter l'offre de voies à mobilité douce et donc d'attirer le tourisme en recherche de nouvelles promenades pédestres, équestres et cyclables, permettant ainsi d'améliorer l'activité économique locale en lien avec l'horeca, et l'hébergement.

Ce projet pourra créer des emplois affectés à l'entretien des voiries.

Impacts environnementaux :

Le projet permettra de créer et de restaurer d'anciennes voies de liaisons inter et intra-villageoises permettant de mettre à jour un réseau de mobilité douce offrant d'agréables promenades pour les locaux et les touristes qui pourront se passer de leur voiture pour combiner détente, sport et découverte. Ainsi le projet contribuera à la promotion de la mobilité douce, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à une certaine protection ou valorisation de la biodiversité locale.

Impacts sociaux :

Le projet proposera un nouveau réseau de balades qui permettront de découvrir la Commune sous un nouvel angle, celui de la nature, la détente, le calme, le sport, ce qui contribuera à l'amélioration de la qualité de vie autant physique que psychologique de ses habitants et visiteurs.

Localisation :

Sur l'ensemble de la commune

Statut au plan de secteur :

Divers.

Statut de propriété :

Divers.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Développer la promotion et la mise en valeur des itinéraires.
- Améliorer l'accessibilité et l'esthétique des chemins existants.
- Rationaliser l'entretien du réseau de promenades.

Liens avec les objectifs de développement :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓	Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓	Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés au développement d'une activité touristique.

Programme de réalisation :

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases selon les lieux envisagés.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Sans objet

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le SI a organisé plusieurs groupes de travail, dont le groupe « promenades ». Les bénévoles ont parcouru les circuits de promenade de la commune afin d'améliorer ce qui était à leur portée (remplacement signalisation, petits travaux d'entretien, ...) et de signaler les interventions plus lourdes à la commune.

Le SI réfléchit en outre à la possibilité d'améliorer le confort des promenades ; revêtement, proximité d'un point d'intérêt touristique, ... et de dévier quelque peu certains itinéraires.

Et enfin, le SI a également le projet d'éditer une petite brochure à distribuer aux promeneurs potentiels, ceux-ci pourraient signaler tout problème, défectuosité, présence de déchets, ... ce qui permettrait une intervention rapide. Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune
- SI

Partenaires divers :

- Le GAL
- Le CGT
- La maison du tourisme
- Le SI
- Les gîtes

Financement :

- PCDR, CGT, Commune

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers	Nombre de sentiers mis en valeur	Commune	Minimum 70% des sentiers abandonnés ont fait l'objet d'une intervention au bout de 10 ans
	Nombre d'éléments remarquables différents ponctuant le parcours	Commune	Relier au minimum 1 élément remarquable par village
	Nombre d'éléments existants revalorisés dans le réseau de voies lentes	Commune, S.I.	Revalorisation d'au moins un élément par itinéraire
	Diversité dans la promotion de ce nouveau réseau de voies lentes	Commune, S.I.	Au moins trois support de promotion mis à disposition des touristes
	Nombre d'emplois créés à l'entretien de ce réseau de voies lentes	Commune,	Minimum 1 emploi complet + des job étudiants saisonniers



Commune de Manhay

P2.PM 09

Projet matériel n°09

Priorité 2

Ancien n°27

Création d'un réseau de chaleur

Description du projet :

A la demande de la Commune de Manhay, "Energie & Développement local" a réalisé, début 2015, une étude de pertinence technique, économique et financière, en vue de valoriser :

- la ressource forestière locale par la mise en place d'une plate-forme bois énergie,
- le développement de l'agroforesterie avec les agriculteurs,
- la construction d'une chaufferie collective avec réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments publics et une partie des bâtiments privés du village de Manhay.

La longueur du réseau de chaleur entre les bâtiments concernés a été estimée à 1.400 m. Ce projet de réseau de chaleur au bois permet une économie en combustible fossile de 1.711.000 kWh/an soit 171.000 litres de mazout et une réduction des émissions de CO₂ de 477,3 tonnes par an. L'investissement est d'environ 1.189.000 € TVAC.



Etendu du réseau envisagé

Les projets plate-forme "bois énergie" et chaufferie bois avec réseau de chaleur seraient gérés par une coopérative locale public-privée à créer.

Sans enfreindre le développement durable des massifs forestiers de la commune et de la forêt privée, le territoire communal dispose d'un potentiel de bois énergie. De plus, les potentialités qu'offre le développement de l'agroforesterie, permettrait d'atteindre une collecte de 14.516 m³ de bois par an, l'équivalent du pouvoir calorifique de 3.084.650 litres de fioul, 90 % des besoins énergétiques en chaleur de la commune!

Pour l'agroforesterie, à partir de la 15^{ème} année, le revenu annuel global pour les agriculteurs pourrait être de 196.087 €/an. La commune compte encore 31 agriculteurs. Le revenu net par agriculteur serait d'environ 6.325 €/an en moyenne.

A partir d'une estimation des consommations en combustibles fossile des bâtiments publics et d'une partie de maisons privées du centre de Manhay qui pourraient être raccordés au réseau de

chaleur soit 1.749.268 kWh/an, il est possible d'installer une chaufferie au bois d'une puissance de 668 kW th et de fournir la totalité des besoins thermiques nécessaires à l'ensemble de ces bâtiments avec du bois.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 3 : « Nature, eau, énergie, développement durable, déchets » – du 25 juin 2015.

Justification

La commune de Manhay profite d'une expérience concluante en matière de réseau de chaleur à savoir **le réseau de chaleur de Malempré** :

Etant donné que le village allait bientôt bénéficier de la pose d'une nouvelle adduction d'eau, il semblait intéressant de profiter de ces travaux pour poser un réseau de chaleur d'eau chaude dans différentes rues du village. En 2012, le projet de chaudière à bois collective et de réseau de chaleur dans le centre du village a été récompensé au concours innovation 2012.

D'autre part, la Commune est gestionnaire d'un important ensemble de bâtiments dans le centre du village et se doit de montrer l'exemple en économisant l'énergie et en utilisant des énergies renouvelables.

L'augmentation et les variations de prix du pétrole, les défis posés par le développement durable (effet de serre lié au rejet massif dans l'atmosphère de produits de combustion d'origine fossile)... ont conduit à une prise de conscience de l'opinion publique de protéger l'environnement pour ne pas hypothéquer l'avenir de l'humanité. La politique énergétique constitue un aspect important de ce problème et concerne tous les niveaux de pouvoir jusqu'au citoyen lui-même.

D'autres bâtiments (publics et privés) situés à proximité ou sur le parcours du futur réseau de chaleur pourraient aussi s'inscrire dans un projet futur.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

La valorisation énergétique des sous-produits forestiers entraînera une réelle plus-value économique pour les propriétaires forestiers publics ou privés qui ont bien souvent du mal à les valoriser ou du moins une réduction des factures sylvicoles par la valorisation de produits moins nobles.

L'utilisation de sous-produits forestiers pour le chauffage de bâtiments communaux entraînera une réduction des coûts de fonctionnement pour la Commune. Des retombées seront également perceptibles en matière d'emploi local et régional.

Impacts environnementaux :

L'utilisation du bois pour le chauffage via un réseau de chaleur permettra de réduire substantiellement les émissions de CO2 communales.

Impacts sociaux :

Ce type de projet permet de créer de l'emploi et donc d'améliorer le niveau de vie général des habitants de la commune.

Localisation :

A Manhay.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Domaine public.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Obtention du permis d'urbanisme.
- Mise en adjudication.
- Réalisation des travaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir faire lié au bois
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois directs liés à la réalisation du réseau de chaleur et la production de bois énergie sur la commune.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une phase unique

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

La réalisation du projet devra se faire simultanément avec le réaménagement de la traversée de Manhay.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Début 2015, une étude de pertinence technique "Energie & Développement local", économique et financière à été réalisé à la demande de la Commune de Manhay.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Facilitateur bois-énergie.

Financement :

- PCDR, FEADER

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Création d'un réseau de chaleur	Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux	Administration communale	Réduction de 20%
	Réduction des émissions de CO2 grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables et les mesures URE dans les bâtiments publics	Administration communale	Réduction de 20%



Commune de Manhay

P2.PI 01

Projet immatériel n°01

Priorité 2

Ancien n°32

Réalisation d'un Master plan du centre de Manhay-village

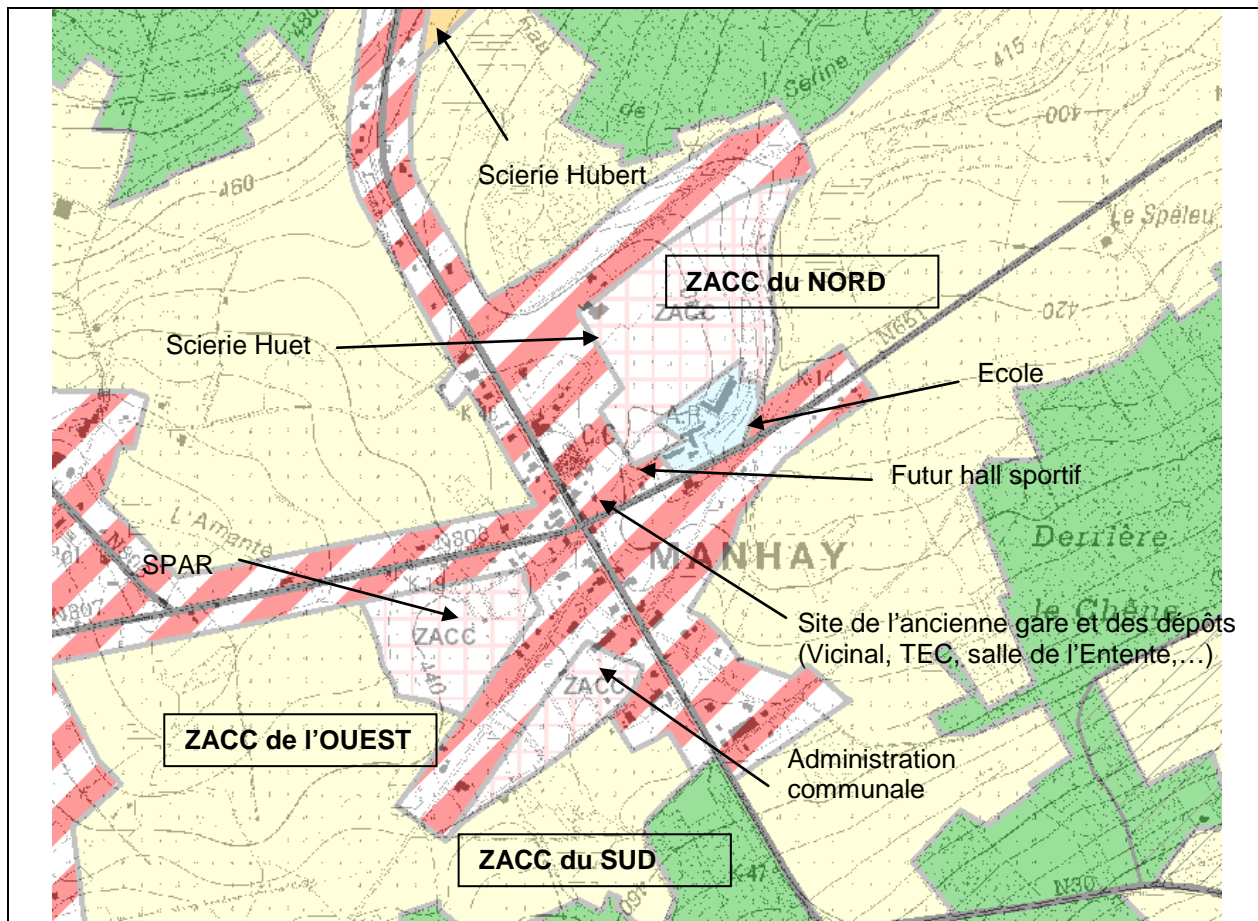
Description du projet :

En plus de répondre aux objectifs du PCDR en termes d'aménagement du territoire, la mise en place de cet outil d'aménagement du territoire au niveau du village de Manhay permettra de répondre à un double enjeu urbanistique :

- Le premier est juridique, le cœur du village de Manhay présente 3 zones d'aménagement communal concerté (ZACC) sur lesquelles toute urbanisation nécessite obligatoirement la réalisation d'un RUE.
- Le deuxième est organisationnel, la réflexion initiée par ces outils d'aménagement du territoire permet de mettre tous les acteurs autour de la table afin d'intégrer les besoins futurs, le contexte existant et les problématiques actuelles pour programmer dans le temps l'urbanisation cohérente du village de Manhay dans une vision d'ensemble.

L'élaboration d'un outil d'aménagement du territoire nécessite l'aide d'un bureau d'études spécialisé qui organisera la mise en place d'un comité de suivi (réunissant les principaux acteurs en termes d'aménagement du territoire) et la rédaction des plans et mesures à mettre en place.

Préalablement, le Conseil communal doit fixer l'ampleur du site à étudier et idéalement proposer des premiers enjeux à prendre en compte dans la réflexion.



Différentes idées ont été émises par la population lors des réunions dans les villages :

- Mise en œuvre des ZACC à Manhay village : avec définition des caractéristiques urbanistiques, (à titre exemplatif : mobilité, espaces verts collectifs, écoquartier,...), pour permettre la création de nouvelles formes d'urbanisation.
- Equiper les voiries (eau, électricité, accès) à proximité des terrains à bâtir du centre de Manhay.
- Il s'agira également d'intégrer d'autres problématiques :
 - Rédaction d'un PCA pour exploiter le site de la scierie Hubert : la scierie Hubert est à l'arrêt depuis plusieurs années, véritable chancre pour le village, le terrain est propriété d'Idelux. Actuellement, sa situation au plan de secteur (zone mixte, de loisirs et d'habitat) ne permet pas la mise en place d'un projet global. L'élaboration d'un PCA ou Schéma d'urbanisation permettrait de modifier les affectations au plan de secteur.
 - Déplacer la gare des bus.
 - Mise en place d'un projet citoyen : habitat individuel et collectif, logements seniors, habitats participatifs, espaces et jardins partagés.
 - Mise en valeur des zones humides et des itinéraires de promenades existants au sein des ZACC.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015.

Justification

Les idées émises lors des consultations de la population et les réflexions ayant eu lieu lors de l'approfondissement du diagnostic partagé ont montré l'importance du développement urbanistique du village de Manhay dans l'optique de créer un réel noyau central sur la Commune de Manhay.

Pour ce faire, une réflexion urbanistique est préalablement nécessaire afin de lever les contraintes liées à la situation de droit (plan de secteur, zone de protection environnementale, etc...) et de définir clairement les options d'aménagement pour le développement du centre de Manhay.

La réalisation d'un Masterplan constitue un outil d'aide à la décision permettant d'organiser de manière cohérente et harmonieuse le développement futur du centre de Manhay.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Le Conseil communal doit fixer l'ampleur du site à étudier et idéalement proposer des premiers enjeux à prendre en compte dans la réflexion.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Mise en place d'un comité de suivi.
- Réalisation du dossier.
- Communication à la population.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Amplifier la communication intra et extra muros
✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓ Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓ Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
✓ Limiter l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants et assurer le bon état des voiries

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

La réalisation du Masterplan précisera idéalement les options du Schéma de Structure prévu dans la cadre du PCDR.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- DGO4.
- Maison de l'urbanisme.



Commune de Manhay

P2.PI 02

Projet immatériel n°02

Priorité 2

Ancien n°1

Organisation d'un évènement communal rassembleur (comités, associations, jeunes, producteurs locaux, artistes, sportifs, ...) mettant en valeur les caractéristiques manhaydoises

Description du projet :

Il s'agit de mettre en place un évènement à portée communale qui permettra de concerner et rassembler les comités des villages, les associations, les différents métiers, les jeunes, les producteurs locaux, les artistes, les sportifs, ... Idéalement, le rassemblement devrait également prendre en compte les enfants des différentes implantations scolaires afin qu'ils aient l'occasion de se côtoyer et faire connaissance avant leur départ en secondaire.

Le type d'évènement rassembleur envisagé : un grand festival, une journée intergénérationnelle des métiers (style fête du bois, style fête des vieux métiers de Vaux-Chavanne), une foire emblématique sur un produit local, un tournoi de cartes, des promenades découvertes des villages ou toute autre idée permettant de fédérer les habitants le plus largement possible.

Dans un premier temps, ce projet pourrait se greffer à un évènement existant. Pour ce faire, il sera développé en étroite collaboration avec le projet « Coordination et stimulation du monde associatif ». En effet, le projet de manifestation communale sera l'un des chevaux de bataille de la plate-forme de coordination.

Selon le type d'évènement choisi, le projet pourrait également être mis en relation avec le projet touristique n°P3. PI 10 « Mise en place d'action renforçant le sentiment d'appartenance à la commune ».

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification

Le folklore et les traditions sont essentiels pour les Manhaydois et de nombreux évènements jalonnent l'année. Le projet permettra de stimuler ces évènements et d'encourager la rencontre et les échanges entre les villages. En effet, l'étendue du territoire et les différents bassins de vie qui influencent chaque village engendrent un manque de connaissance entre les habitants des villages.

En outre, le projet s'inscrit dans une vision fédératrice à l'échelle de la Commune et contribuera indirectement à la création d'une image forte pour le tourisme communal.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Amplifier la communication intra et extra muros
✓	Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme

Porteurs envisagés :

- Commune ;
- CLDR ;
- Le Syndicat d'initiative de Manhay.

Partenaires divers :

- Associations ;
- Producteurs locaux ;
- Artistes et artisans ;
- La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et d'Aisne ;
- Le parc Chlorophylle ;
- Le GAL.

Financement :

- Budget communal ou Fédération Wallonie Bruxelles.



Commune de Manhay

P2.PI 03

Projet immatériel n°03

Priorité 2

Ancien n°48

Mise en place d'actions visant le maintien de la production agricole sur la commune et sensibilisation à l'agriculture

Description du projet :

L'importance et l'ambition des demandes de la population pour ce projet amènent à le décliner selon deux axes d'intervention parallèles :

- Sensibiliser les non agriculteurs au monde agricole.
- Favoriser les nouvelles initiatives ainsi que la diversification agricole.

Sensibilisation des non-agriculteurs au monde agricole via diverses actions :

- Organiser des journées fermes ouvertes ;
- Organiser un marché fermier régional ;
- Rédiger une charte de la ruralité ;
- Concevoir un calendrier des cycles de l'agriculture.

Favoriser les nouvelles initiatives ainsi que la diversification agricole :

- Développer des initiatives d'agroforesterie par la mise à disposition de formation aux agriculteurs et en invitant également les particuliers ;
- Organiser une guidance des agriculteurs vers des marchés de niche : fermes récréatives, gîtes, agriculteurs semenciers, producteurs de gazon, producteurs fruitiers, maraîchers...

Par ailleurs, la déviation des terres agricoles au profit des plantations de sapins de Noël pose problème aux agriculteurs. Afin de mesurer l'ampleur du problème, la première étape consiste à dresser un inventaire des parcelles concernées par ce type de plantations, au travers d'une comparaison des orthophotoplans et du plan de secteur afin de pouvoir régulariser la situation de droit.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 4 : « Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat » – du 22 septembre 2015.

Justification

Dans la Commune de Manhay, le secteur agricole constitue un pôle économique de première importance.

En effet, le territoire s'étend sur une surface de 11.981 hectares sur laquelle l'activité agricole occupe 2106,53 hectares (SAU, 2007). Avec ses 53 exploitations, ce secteur essentiel du point de vue social, économique et environnemental s'éteint peu à peu.

Une spécificité de la Commune de Manhay est qu'elle est propriétaire de 248 hectares de terres agricoles qu'elle met en location.

Si Manhay est à l'origine une commune agricole, le nombre d'exploitations agricoles y diminue comme partout en Ardenne.

Le développement de la diversification agricole, proposé au travers de cette action, permettra de suggérer des alternatives de production agricole (transformation locale de produits finis, vente directe, tourisme à la ferme,...) tant pour les agriculteurs existants que pour les jeunes désirant développer une exploitation.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Porteurs envisagés :

- Commune ;
- CLDR ;

Partenaires divers :

- Le GAL
- L'agence wallonne d'Agroforesterie
- Syndicats agricoles
- Terre en vue

Financement :

- Fond propre et appel à projet ponctuels



Commune de Manhay

P2.PI 04

Projet immatériel n°04

Priorité 2

Ancien n°28

Développement d'un programme d'utilisation rationnelle de l'énergie

Description du projet :

La Commune de Manhay initie la mise en œuvre d'une politique énergétique. Pour ce faire, trois mesures principales sont à développer.

✓ *Un cadastre énergétique.*

Le cadastre permettra de connaître, suivre et comparer les consommations énergétiques des bâtiments publics. Pour ce faire, la commune effectuera les relevés de consommations de manière régulière et rigoureuse et les consignera dans un document, continuellement mis à jour.

✓ *Un bilan énergétique des bâtiments publics.*

Le bilan permettra de dresser l'état des lieux des consommations sur la commune et d'identifier, d'une part, les priorités et, d'autre part, la quantité d'énergie nécessaire au niveau communal.

✓ *Une stratégie fixant des objectifs de réduction à atteindre.*

L'objectif sera défini selon, soit un taux de couverture des besoins énergétiques par les sources d'énergies renouvelables, soit un taux de réduction des gaz à effet de serre (dont CO2).

L'audit énergétique précisera également la programmation et les moyens d'actions prioritaires pour l'amélioration énergétique communale.

En outre, les rôles potentiels de l'Administration communale sont:

- La sensibilisation et l'information de la population via notamment :
 - ✓ Renforcer le rôle du conseiller en énergie ;
 - ✓ Réaliser un abécédaire de toutes les aides et personnes ressources sur la Commune ;
 - ✓ Organiser des animations scolaires ;
 - ✓ Organiser des manifestations et actions concrètes (type journée du gros pull,...).
- La mobilisation et le soutien des acteurs locaux autour des énergies renouvelables.
- La gestion parcimonieuse de l'énergie dans les bâtiments 'publics' et privilégier les énergies renouvelables dans chacun des projets.
- Les partenariats dans la distribution d'énergie (via les intercommunales).
- L'application des règlements (urbanisme,...) favorables aux mesures URE et de recours aux sources renouvelables d'énergie (SER).
- La participation au financement de projets.
- Les primes aux particuliers.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015.

Justification

Cette action s'inscrit pleinement dans la démarche Agenda 21L.

Les énergies conventionnelles se raréfient ; leurs prix vont donc augmenter. Il devient urgent d'intégrer la problématique énergétique dans une vision à long terme.

Les citoyens souhaitent que la commune montre l'exemple et développe une réelle politique énergétique communale pour créer une émulation en ce sens au sein de la population.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable

Porteurs envisagés :

- Commune ;
- Responsable énergie.

Partenaires divers :

- Facilitateur de la Région Wallonne

Financement :

- Fond propre et appel à projet ponctuels



Commune de Manhay

P2.PI 05

Projet immatériel n°05

Priorité 2

Ancien n°36

Rédaction d'une charte urbanistique dans le but d'améliorer la qualité architecturale des projets

Description du projet :

Le projet vise à informer et sensibiliser les habitants de la Commune de Manhay à la qualité architecturale dans les villages. Pour ce faire, diverses actions seront développées en parallèle :

- Rédiger une charte urbanistique. Cette charte doit constituer à outil évolutif à construire avec la CCATM.
- Octroyer des prêts sans intérêt pour les constructions ou restaurations de maisons en pierre du pays.
- Communiquer sur l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimoniaux sur la commune.

Ce projet reste tributaire de la sensibilisation de chacun pour la qualité du patrimoine architectural. Des actions/manifestations (expositions photos, visite dans les communes voisines,...) pourraient être mises en place afin de sensibiliser la population aux caractéristiques architecturales locales et aux enjeux de ce projet.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015.

Justification

Un réel patrimoine architectural est présent sur la commune, notamment un bâti villageois ancien et patrimonial dans les centres de villages. Cependant, les nouvelles constructions s'intégrant mal dans le bâti traditionnel menacent la cohérence urbanistique. La rédaction d'une charte urbanistique serait un bon guide pour améliorer la qualité architecturale lors de rénovations ou de nouvelles constructions. Contrairement à un règlement, souvent trop rigide et nécessitant énormément de moyens pour le faire respecter, la charte conserve une valeur indicative dont le but est d'offrir des exemples de bonnes pratiques aux futurs constructeurs (par exemple pour le choix des matériaux, l'inclinaison des toitures ou l'implantation par rapport à la voirie,...).

Par ailleurs, le patrimoine mieux entretenu et préservé constituerait un levier intéressant pour renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Service communal de l'Urbanisme.
- Maison de l'urbanisme.

Financement :

- Fond propre.



Commune de Manhay

P2.PI 06

Projet immatériel n°06

Priorité 2

Ancien n°18

Sensibilisation aux consommations équitables

Description du projet :

Il s'agit de sensibiliser un public aussi large que possible aux consommations équitables et aux produits locaux par un ambitieux programme de sensibilisation à l'alimentation locale et équitable.

Il faudra donc fédérer les initiatives existantes (producteurs locaux, jardin partagé présent sur territoire,...) et soutenir l'organisation d'activités complémentaires telles que :

- adhérer au réseau de communes du commerce équitable ;
- proposer un dépôt à Manhay pour intégrer la distribution en circuit court de produits locaux via l'asbl « Li Terroir » de Durbuy ;
- recenser les producteurs locaux pour faire un recueil, almanach reprenant les artisans locaux, le mettre à jour régulièrement et diffuser cette information aux habitants, aux propriétaires de gîtes, aux campings et aux communes avoisinantes ;
- mettre en place des ateliers du goût dans les écoles pour faire découvrir des fruits et légumes de saisons ;
- organiser des journées portes ouvertes chez les producteurs ;
- organiser un concours inter-écoles ;
- organiser des promenades gourmandes. Par exemple, le Rallye culturel inclut déjà un repas avec des produits du terroir.

L'engagement de la commune et des écoles dans la campagne du commerce équitable pourrait constituer une démarche initiatrice en adhérant, notamment, au réseau des communes du commerce équitable ou en intégrant une clause « Produits locaux » dans les marchés publics.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT1 : « Services, loisirs, sport, culture » - du 27 mai 2015.

Justification

En favorisant les produits et les services locaux, les habitants de la commune réduisent leurs dépenses énergétiques et les différentes pollutions qui y sont associées.

Consommer des produits locaux, c'est aussi favoriser les entreprises familiales de la région et le maintien en activité des producteurs locaux en évitant la disparition des exploitations familiales.

Enfin, consommer local, c'est mettre en valeur des savoir-faire du territoire et des traditions locales, cela permet de favoriser les échanges entre les producteurs et les consommateurs.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓ Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Producteurs locaux ;
- Ecoles ;
- GAL.

Financement :

- Fond propre.



Commune de Manhay

P2.PI 07

Projet immatériel n°07

Priorité 2

Ancien n°51

Valorisation des ressources en bois pour produire de l'énergie

Description du projet :

L'objet de cette fiche projet vise à mettre en place une filière de production de bois local afin de constituer une matière première pour la production de bois-énergie.

Ce projet sera développé dans le cadre de la stratégie du GAL Pays de l'Ourthe au regard de la fiche projet «Énergies renouvelables et Rénovation énergétique.»

La mise en œuvre de ce projet nécessitera, au préalable, de chiffrer la consommation en pellets de l'ensemble des habitants de la commune afin d'évaluer la pertinence d'une filière de production pellets à Manhay.

Par la suite, il s'agira de mettre en place une réflexion sur le développement d'une régie communale pour la valorisation des bois de diverses origines (chablis, déchets, tailles,...) pour divers usages. Le tri des plaquettes permet de nombreux débouchés, surtout pour valoriser le bois local.

Enfin, la construction d'un hall de stockage permettrait l'alimentation du réseau de chaleur qui puisse être utile aux réseaux de Manhay et de Malempré (voir plus largement pour d'autres communes).

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 4 : « Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat » – du 22 septembre 2015.

Justification

En tenant compte du potentiel de consommateurs, de l'expérience du territoire dans ce domaine et de la dynamique territoriale en matière d'installation de réseau de chaleur, il semble opportun pour la Commune de Manhay de renforcer, de développer cette dynamique, d'une part, en étudiant la faisabilité de mettre en place cette filière, et d'autre part en organisant cette filière. Développer une culture à finalité énergétique pour préserver les ressources bois, valoriser les haies, assurer un revenu complémentaire aux agriculteurs, viser l'autonomie énergétique des réseaux de chaleur existants et futurs sont autant d'actions qui pourront contribuer à atteindre un objectif de la stratégie du PCDR, à savoir favoriser le développement d'une économie locale durable.

Ce projet vise à développer une meilleure mobilisation des ressources « bois », ceci sans augmenter la pression sur les sites déjà exploités et sans porter atteinte à la biodiversité.

Ce qui existe déjà sur la commune :

La filière bois-énergie, définie ici comme une filière de production de plaquettes ou de pellets, en est à ses balbutiements. Une dynamique constituée d'initiatives communales, associatives et/ou citoyennes est en cours pour mettre en place des réseaux de chaleur avec notamment celui de la coopérative « Malempré, La chaleur d'y vivre » (dans l'entité de Manhay) (2014) : le réseau de chaleur de Malempré alimente 50 habitations et plusieurs bâtiments publics (ancien presbytère, maison de village et école communale) et fonctionne depuis février 2014.

Un autre réseau de chaleur, dans le centre de Manhay est à l'étude par la commune (2015).

L'approvisionnement des réseaux de chaleur de Malempré et des communes avoisinantes (à l'exception de Hotton) est réalisé par des entreprises externes au territoire. Le potentiel bois-énergie n'est quasi pas exploité sur le territoire.

Des agriculteurs ont déjà manifesté leur intérêt pour mettre en place une filière de production de plaquettes à partir de la plantation de haies à courte rotation. L'un d'eux a déjà collaboré à un projet Intergal « Arbre en champs » lié à l'agroforesterie.

Une mobilisation du bois et la mise en place d'une plate-forme de gestion du bois-énergie se discute donc déjà avec divers partenaires dans ce cadre.

Concernant la mise à disposition de bois de coupes aux habitants de Manhay, cette action est déjà proposée par la Commune qui, chaque année, met aux enchères quelques 60 lots de bois de chauffage réservés aux habitants de la Commune.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓	Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir faire lié au bois
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable

Porteurs envisagés :

- Commune ;

Partenaires divers :

- Commune ;
- DNF ;
- Facilitateur bois-énergie de la Région wallonne.

Financement :

- PWDR
- Développement rural



Commune de Manhay

P2.PI 08

Projet immatériel n°08

Priorité 2

Ancien n°48

Coordination des acteurs de la filière bois pour la création de débouchés concrets valorisant le bois

Description du projet :

Cette action vise à coordonner les acteurs de la filière bois dans le but de mettre en avant la grande qualité de leur travail et de trouver des débouchés innovants pour ce secteur particulièrement important à Manhay.

Cette coordination s'organisera autour de l'organisation d'un évènement rassembleur, à l'image de la « journée du bois à Grandmenil ».

Cet évènement sera l'occasion de réaliser des démonstrations forestières, de présenter les différents acteurs et savoir-faire et d'exposer les différents projets et réalisations en relation avec la filière bois.

Cette action sera réalisée en étroite collaboration avec le GAL dont l'un des axes est le développement de filières locales via, notamment, la sensibilisation et l'information de divers publics de l'existence de la filière bois.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 4 : « Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat » – du 22 septembre 2015.

Justification

Dans la Commune de Manhay, le secteur du bois constitue un pôle économique de première importance.

Les actions et manifestations suggérées dans le cadre de ce projet contribuent à renforcer une image de marque caractéristique de la commune tout en soutenant les acteurs d'une activité importante pour l'économie locale.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir faire lié au bois
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable

Porteurs envisagés :

- Commune ;
- GAL.

Partenaires divers :

- Acteurs de la filière bois locale ;
- DNF ;
- Office Wallon économique du bois ;
- Cellule d'Appui à la petite forêt privée ;
- RND : Ressources Naturelles et Développement ;
- Le GAL : Ce projet pourrait pleinement s'inscrire dans la stratégie du GAL Pays de l'Ourthe au regard de la fiche projet « Filière bois ».

Financement :

- Fond propre et appel à projet ponctuels.



Commune de Manhay

P2.PI 09

Projet immatériel n°09

Priorité 2

Ancien n°112

Sensibilisation du monde scolaire aux enjeux du futur

Description du projet :

Le projet propose des actions de sensibilisation à destination du monde scolaire. Trois thématiques particulières seront développées :

1. L'apprentissage des langues :

En matière d'apprentissage de langues, le programme scolaire à Manhay permet l'accès à 2h de cours de langue par semaine (anglais ou néerlandais) pour le degré supérieur des primaires.

Une première réflexion portera sur la mise en place d'une classe d'immersion dès la maternelle, à l'image de ce qu'organise la Commune de Durbuy. Cette réflexion réunira aussi bien le pouvoir communal, que les enseignants et les parents d'élèves.

En outre, il s'agira d'organiser des échanges scolaires avec des classes germanophones ou néerlandophones. Ces échanges nécessiteront l'organisation de visites thématiques dans les établissements scolaires ou des visites d'études mais également de prévoir l'accueil des classes étrangères.

Enfin, il s'agira de renforcer l'information sur la possibilité de départ à l'étranger à partir de la 6^{ème} secondaire pour une période de plusieurs semaines à plusieurs mois. Cette information sera complétée par des témoignages de jeunes ayant tenté l'expérience.

2. La sensibilisation au développement durable

A travers des présentations par classe, il s'agira de développer une sensibilisation des élèves, de manière ludique et adaptée, à des problématiques caractéristiques des 4 piliers du développement durable à savoir :

- Le pilier environnemental (l'énergie, l'environnement, la santé...)
- Le pilier économique (l'emploi délocalisable, la croissance,...)
- Le pilier social (le chômage, le bien-être au travail,...)
- Le pilier culturel (la transmission des savoir et savoir-faire, la gouvernance...)

Cette sensibilisation insistera sur les différents piliers (sans se limiter au pilier environnemental trop souvent mis en avant). Une attention particulière sera néanmoins portée au tri des déchets.

3. Développer des synergies avec le monde de l'entreprise pour l'Athénée

- Visite d'entreprises avec l'Athénée.
- Valorisation de l'Athénée et de ses filières techniques (au même titre que les écoles communales) via une info de qualité dans le BC, via des visites de l'école, ...

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 1 : « Services, loisirs, sport, culture » – du 27 mai 2015.

Justification

Le monde scolaire a la charge et le privilège d'éduquer la « génération future » qui sera confrontée aux problématiques évoquées ci-dessus.

Différentes actions sont déjà en place sur la commune de Manhay comme la collaboration des écoles avec l'asbl Vert Pomme pour la sensibilisation à l'environnement, la mise en place, sur fond propre de cours d'anglais pour le degré supérieur des primaires ou une visite organisée du lycée par les 6èmes primaires ainsi qu'une journée de visite des entreprises locales ayant pour but de faire découvrir les métiers présents sur le territoire. Cette action vise à faire perdurer ces actions dans le futur en les intégrant dans une stratégie de sensibilisation aux enjeux futurs.

Enfin, cette action permet développer des passerelles entre le monde scolaire et extra-scolaire, passerelles qui seront nécessaires afin d'accompagner le monde scolaire aux différentes mutations du monde du travail.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Adapter l'enseignement (scolaire et extra-scolaire) à l'évolution du monde du travail
✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Le corps enseignant.
- La Fédération Wallonie-Bruxelles.

Financement :

- Budget communal ou Fédération Wallonie Bruxelles.



Commune de Manhay

P2.PI 10

Projet immatériel n°10

Priorité 2

Ancien n°45

Développement de leviers d'attractivité touristique pour la commune

Description du projet :

Ce projet vise à améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée. Pour ce faire, la stratégie choisie est de développer un tourisme de niche, durable, de qualité, qui s'appuie sur les ressources (physiques, humaines et patrimoniales) spécifiques du territoire.

Pour y parvenir, 2 étapes sont identifiées :

a. Analyse

Réfléchir à quel type de tourisme la commune souhaite s'ouvrir et identifier des leviers d'attractivité touristique (qualité, familial, accessibilité financière, culture, légendes, écotourisme, produits locaux, émotionnel, éthique, sports, randonnées, excursions, filière bois, TTA,...). Une première réflexion développée dans le cadre du PCDR est le développement de l'image de marque de la « Forêt ».

b. Actions

Selon le type de tourisme souhaité et les leviers d'attractivité touristiques identifiés, des actions seront définies. Différentes idées ont d'ores et déjà été discutées :

- **En lien avec la thématique de la forêt** : intégrer les hébergements, développer des activités, labelliser la destination touristique.
- **Faire aboutir le TTA jusqu'à Manhay centre** : il n'est pas possible de prolonger le TTA de Lamormenil à Manhay centre car l'assiette a été vendue à de nombreux propriétaires différents. Par contre, il pourrait être intéressant de proposer une alternative pour relier ces deux lieux (par exemple la location de vélo). Il est important de remédier au manque d'aménagement du lieu de dépôt du TTA à Lamormenil, ainsi que repenser les horaires (incohérences entre les heures pour l'aller et le retour).
- **Concevoir des parcours touristiques** / développer les parcours existants : une promenade reliant les spécificités de chaque village et une promenade en lien avec le bois (dans une belle forêt de feuillus comme les bois de Harre ou Forge à l'Aplez, qui a l'avantage d'accueillir le TTA), illustrant par exemple les différentes espèces forestières ou les étapes de la filière bois.
- **Aménager un parking pour motorhomes** (NB : un projet similaire se développe à la Baraque de Fraiture).
- **Aménager un parc animalier** : peu pertinent pour les membres (concurrence du Parc d'Aywaille ; l'enfermement des animaux donne une image contraire à celle de liberté).
- **Eclairer les bâtiments et arbres remarquables** : uniquement sur des projets très ciblés.
- **Fleurir les lieux publics dans chaque village** : certains villages souhaiteraient que plus d'endroits soient fleuris, alors que d'autres regrettent surtout un manque d'entretien des fleurs mises en place. Il est donc proposé d'identifier dans chaque village quelques endroits à

fleurir prioritairement (entrées et sorties de village, lieux emblématiques). Pour limiter le temps consacré à l'entretien, l'implantation de prairie fleurie est suggérée.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015.

Justification

Le contexte touristique est intéressant avec un cadre remarquable, une offre touristique développée, des acteurs impliqués et des organismes dédiés (Maison du Tourisme et Syndicat d'Initiative). En termes de potentiel de développement d'un "tourisme doux", la commune peut compter sur plusieurs atouts : un tourisme vert basé sur la découverte de la nature, 15 itinéraires pédestres et 3 itinéraires VTT reconnus par le Commissariat Général au Tourisme, un panel de produits locaux, des activités proposées en forêt, ...

Hélas, la commune est également confrontée au développement d'un tourisme de masse (trop peu encadré au niveau des campings et gîtes de grande capacité dans les petits villages), sans retombée directe et potentiellement nuisant pour la population.

Au niveau des faiblesses encore, notons :

- le manque d'image de marque forte de la commune porteuse de développement touristique ainsi que le manque cruel d'attractivité de Manhay village ;
- l'insuffisance d'informations touristiques, de publicité et de visibilité de la commune ;
- le manque d'infrastructures (hébergements et/ou ravitaillement) ;
- le manque d'ampleur, de structure et de valorisation du réseau d'itinéraires balisés sur la commune.

Concernant le sentiment d'appartenance des habitants, il est contrarié par un manque de centralité et une disparité des pôles d'attraction sur un territoire étendu. Nombreux sont cependant les citoyens demandeurs de mettre des choses en place pour renforcer cette appartenance communale.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓	Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓	Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Maison du tourisme
- SI
- Le GAL

Financement :

- CGT (Commissariat Général au Tourisme)



Commune de Manhay

P2.PI 11

Projet immatériel n°11

Priorité 2

Ancien n°3

Mise en place d'un SEL (Système d'Echange Local)

Description du projet :

Il s'agit de mettre en place une plateforme de solidarité de type SEL : système d'échange de services entre les membres d'un groupe. Chaque membre du SEL propose et demande des services selon ses envies, compétences ou besoins. L'unité de mesure des échanges est le temps. Une heure de prestation = une heure de prestation, quel que soit le type de service et la personne qui l'a rendue (par exemple, une heure de piano = une heure de plomberie). Chacun offre et reçoit des services, des savoirs, dans un juste équilibre. Les membres font part de leurs offres et demandes soit en les encodant directement via le site internet, soit en les transmettant au Comité de Coordination du SEL, soit par courriel ou téléphone ou courrier.

Il s'agira dans un premier temps de constituer un « noyau de démarrage » qui mettra en place le projet de SEL. Une première action du noyau de démarrage sera de rencontrer un ou plusieurs membres d'autres SEL afin d'envisager les différentes solutions déjà mises en place. Par la suite, une action de communication permettra d'intégrer de nouveaux participants au SEL.

Remarquons qu'une proposition suggérerait de créer une épicerie sociale (produits alimentaires à prix réduits, avec limite de budget et dans le temps). Il est à noter que le CPAS propose un service de distribution de colis alimentaires à une population ciblée.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » - du 16 juin 2015.

Justification

Le projet permet de développer l'entraide entre les habitants de la Commune et contribue également à favoriser les rencontres et une meilleure connaissance des autres habitants de la Commune.

De plus, il constitue une offre en services adaptés au contexte communal, parfois difficiles à mettre en place par des circuits traditionnels.

Enfin, de par les synergies qu'il propose, le projet permettra de renforcer les initiatives similaires dans les communes limitrophes :

- Rendeux : Ourth'SEL ;
- Durbuy : Durbuy'SEL ;
- Repair Café de Barvaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓	Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Porteurs envisagés :

- Commune et CLDR au travers d'une nouvelle structure à mettre en place (comité de coordination du SEL).

Partenaires divers :

- Associations ;
- CPAS ;
- l'asbl « Réseau des consommateurs responsables » ;
- Le GAL.

Financement :

- Fond propre ou appels à projet spécifiques.



Commune de Manhay

P2.PI 12

Projet immatériel n°12

Priorité 2

Ancien n°30

Intégration d'une réflexion systématique sur les critères de développement durable

Description du projet :

Cette action vise à mettre en place une commission qui examinera tous les projets en passe de se réaliser afin de suggérer des améliorations en vertu des principes du Développement durable.

Cette commission sera aidée de la grille d'analyse de développement durable reprise ci-dessous. Les suggestions proposées par cette commission devront, soit être intégrées aux projets, soit faire l'objet d'une argumentation par les promoteurs de projets.

1. Le projet intègre-t-il la participation des acteurs locaux et habitants (mobilisation des partenaires, implication et expertise des usagers,...) ?
2. Ce projet est-il pensé « à la bonne échelle territoriale » (hameau, quartier, village, commune, ensemble de communes) ?
3. Le projet a-t-il des répercussions positives et négatives sur le marché de l'emploi local (maintien/création d'emplois pérennes) ou sur le chiffre d'affaire des entreprises locales ?
4. Ce projet permet-il aux personnes socialement et/ou économiquement défavorisées d'accéder à ses retombées (emploi, accessibilité aux services, à la culture etc) ?
5. Le projet mobilise-t-il des financements solidaires (banques dites éthiques) ou locaux (coopératives, partenariats public/privé...)?
6. Le projet profite-t-il concrètement à la population locale (service, lien social, bien-être, ...) ?
7. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts sociaux (conditions de production, santé, ...) ?
8. Le projet contribue-t-il à améliorer la prise en compte des minorités ou différents groupes sociaux fragilisés?
9. Ce projet permet-il de promouvoir, maintenir ou améliorer les relations harmonieuses et la cohésion sociale ?
10. Le projet favorise-t-il les coopérations et les partenariats, et notamment les solidarités internationales ?
11. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, pollutions, déchets, ...)?
12. Le projet est-il économe, réversible ou encourage-t-il les économies d'espaces, des ressources naturelles et de l'énergie ?
13. Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels ?
14. Le projet permet-il de promouvoir ou favoriser une attitude de « consommation durable et responsable » auprès des habitants ?
15. Le projet respecte-t-il ou améliore-t-il les spécificités locales (identités paysagère, culturelle, patrimoniale, politique, sociale, ...) ?
16. Le projet est-il pensé de manière à limiter les déplacements individuels motorisés ?
17. Ce projet est-il conçu de manière à évaluer les risques pour l'humain et son environnement (principe de précaution)?

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 3 : « Nature, eau, énergie, développement durable, déchets » – du 25 juin 2015.

Justification

La mise en place de cette commission et l'analyse des projets au regard du développement durable constituent un support supplémentaire pour l'intégration des projets dans une perspective plus large. En effet, souvent sectoriels, les projets individuels seront observés en prenant en compte des critères plus globaux, ce qui permettra d'inscrire chaque projet dans le développement durable de la Commune.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable

Porteurs envisagés :

- Commune ;
- CLDR.

Partenaires divers :

- Administration communale.

Financement :

- Le projet ne nécessite pas d'investissement financier.



Commune de Manhay

P2.PI 13

Projet immatériel n°13

Priorité 2

Ancien n°15

Mise en place d'une commission des jeunes et d'une politique d'encadrement de la jeunesse

Description du projet :

Le projet vise à stimuler et à soutenir les actions portées par la jeunesse manhaydoise.

Plutôt que mettre en place une commission consultative des jeunes, jugée trop formelle et peu adaptée, l'action vise à réunir les adolescents autour de thématiques et de projets les concernant pour, à terme, les laisser bâtir une structure dans laquelle ils voudront réellement s'impliquer.

Les thématiques fédératrices, susceptibles de réunir les jeunes sont :

- La mobilité : les jeunes sont demandeurs d'une optimisation de l'utilisation du Proxibus, d'une sécurisation des retours de soirées.
- Les infrastructures collectives : la jeunesse fréquente les locaux et associations sportives. Ce sont des endroits où les « capter » et les intéresser à une dynamique collective. En ce sens, l'aménagement du hall sportif est une opportunité.
- Les salles de villages et locaux de jeunes sont également des lieux de rassemblement de jeunes ; divers projets d'aménagement de locaux figurent dans le PCDR, c'est également une opportunité de les fédérer sur un projet commun.
- La thématique culturelle (dont la musique) intéresse une majorité de jeunes. Tout événement culturel peut donc être à la source d'une mobilisation des jeunes.

Différentes initiatives existent dans la région et seraient susceptibles de pouvoir intéresser les jeunes impliqués :

- Il existe une commission provinciale des jeunes, qui se réunit tous les deux ans. La commune a peu diffusé d'informations sur cette opportunité, or cela pourrait intéresser les jeunes Manhaydois. Il faut assurer leur information sur le sujet.
- Aller voir dans les communes voisines le fonctionnement en termes de mobilisation de la jeunesse.
- Relancer un mouvement de jeunesse à Manhay et, pour ce faire, identifier des animateurs locaux ou rejoindre le Patro d'Erezée.

Enfin, en termes de communication, le contact direct et le bouche-à-oreille resteront à privilégier. Ceci étant, l'organisation d'un GT « Jeunes » afin d'affiner les réflexions avec les adolescents eux-mêmes et les personnes qui sont en contact avec eux (animateurs, Patro, sportifs et autres) permettrait de mieux connaître les besoins et les souhaits des jeunes.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015 ; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification

Les jeunes (10-24 ans) représentent 19 % de la population sur la Commune de Manhay, soit près d'1 personne sur 5. Pourtant, en dehors du sport, peu de choses leur sont proposées et plus spécifiquement à la tranche des 12 à 15 ans.

D'autre part, il faut faire le constat que cette tranche de la population est particulièrement difficile à rencontrer et à investir dans la vie communale, du fait notamment de l'absence d'école secondaire sur la Commune.

Le projet permettra, d'une part, de fédérer l'ensemble des jeunes de la Commune et, d'autre part, d'instaurer un dialogue entre les différents groupes d'âge de la population manhaydoise.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓	Amplifier la communication intra et extra muros
✓	Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire

Porteurs envisagés :

- Commune ;
- CLDR.

Partenaires divers :

- Le comité culturel ;
- Les associations sportives.

Financement :

- Budget communal.



Commune de Manhay

P3.PM 01
Projet matériel n°01
Priorité 3
Ancien n°11

Création de places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes dans des structures adaptées

Brève description :

Il s'agit de mettre à disposition des places d'accueil pour les personnes âgées dans des structures adaptées. Deux solutions préférentielles sont envisagées. Soit la création d'une maison de repos (avec éventuellement un partenariat avec la Commune d'Erezée), soit la résidence service.

L'objectif est de proposer, pour cette infrastructure, une situation centrale de la Commune, dans le village de Manhay et plus particulièrement dans les ZACC, afin, d'une part de profiter de la place disponible et des services présents et, d'autre part, de développer des synergies avec les différentes fonctions présentes en favorisant les rencontres intergénérationnelles, la mixité des formes de logements et la rationalisation des déplacements individuels.

Le projet complète également le projet de création de logements intergénérationnels proposé en première priorité du PCDR

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail



Commune de Manhay

P3.PM 02
Projet matériel n°02
Priorité 3
Ancien n°11

Création de logements tremplins pour les jeunes de la commune

Brève description :

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition des jeunes ménages par la commune moyennant un loyer modéré.

L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune.

Secondairement, la commune génère un impact positif sur la dynamique locale en offrant, même pour une durée limitée, un logement locatif financièrement accessible à de jeunes ménages.

Le projet consisterait à créer plusieurs logements tremplin, répartir sur l'ensemble de la Commune afin de permettre aux jeunes ne pas perdre le contact avec leurs racines ce qui faciliterait leur implantation future dans le village.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail



Commune de Manhay

P3.PM 03
Projet matériel n°03
Priorité 3
Ancien n°23

Installation de systèmes d'épuration collectifs

Brève description :

L'ensemble de la Commune de Manhay est reprise en zone d'assainissement autonome au PASH.

Par le passé, le village de Manhay était repris en épuration semi collective. Tout le centre de Manhay jusqu'à Grandmenil a fait l'objet de travaux d'installation d'un collecteur d'égout. Les travaux n'ont jamais donné suite. La station d'épuration n'a pas été réalisée et aucun raccordement particulier n'a été mis en œuvre.

Bien qu'aucun projet ne soit prévu à court terme, il reste une volonté de développer une épuration collective communale par le biais d'un lagunage lorsqu'une occasion se présentera. De tels travaux ne seront intéressants qu'avec un soutien via subside à l'image du projet exemplatif à la salle du Concordia à Erezée (projet pilote subventionné à 100 %).

Notons que la création d'une épuration collective entre particuliers a fait l'objet de nombreuses réticences de la part des participants au groupe de travail. Les arguments mis en avant sont principalement les difficultés de gestion à plusieurs participants et le manque de responsabilité individuelle face à l'entretien de l'installation. L'imposition ou la réflexion sur la mise en place d'une épuration collective lors de la création d'un lotissement a été jugée comme étant une charge trop coûteuse pour les futurs lotisseurs.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

- ✓ **Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune**



Commune de Manhay

P3.PM 04
Projet matériel n°04
Priorité 3
Ancien n°34

Création de logements publics

Brève description :

Cette fiche projet vise à intégrer la politique communale du logement ; développée avec la société de logements publics « la Famennoise » ; dans le cadre du PCDR. La politique communale du logement 2013-2018 a défini les projets à mettre en place:

- Acquisition et rénovation de l'ancienne gendarmerie à Grandmenil

Le projet a été approuvé par le Fond du logement. Il s'agit de maintenir un logement pour l'habitant actuel et de transformer les 3 autres en 4 logements (2x 4 chambres, 1x 2 chambres et 1x1 chambre). Les travaux prévus sont, outre la réorganisation des habitations, l'isolation par l'extérieur, le remplacement de la chaudière et de l'électricité.

- Création de logements dans l'ancienne école de Deux-Rys

Le projet a été approuvé par le fond du logement. Il s'agit de créer 2 appartements au rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite et 1 logement de 4 chambres à l'étage.

- Création de logements dans l'ancien presbytère de Malempré

Le projet a été abandonné par le fond du logement vu le cout de la réhabilitation. Le bâtiment reste propriété communale.

- Renforcer la coopération public /privé (AIS,...)

Pour information, Manhay est représenté au sein du comité de désignation de l'AIS (Agences immobilières sociales¹) par 2 employés CPAS et 1 personne du monde associatif. La société de logements publics reste propriétaire des biens mais c'est l'AIS qui en assure la gestion.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓	Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

¹ L'AIS a pour mission de promouvoir pour les ménages en état de précarité l'accès à un logement salubre. Pour atteindre cet objectif, elle joue le rôle d'intermédiaire entre un propriétaire privé et un candidat locataire en état de précarité ou à revenus modestes



Commune de Manhay

P3.PM 05
Projet matériel n°05
Priorité 3
Ancien n°70

Développement des infrastructures d'accueil de l'enfance

Brève description :

Le projet vise l'accueil de la population pré-scolaire (0 – 3 ans) ainsi que la population scolaire, dans le cadre d'une garde avant, après l'école voire en dehors des périodes scolaires (vacances).

Pour ce qui concerne la population pré-scolaire, une infrastructure publique d'accueil de l'enfance peut prendre deux formes distinctes : la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance ou le local de co-accueil *

Les habitants souhaitent non seulement augmenter le nombre de place d'accueil de leurs tout petits, mais également étendre l'horaire de garde car celui-ci ne correspond pas aux réalités professionnelles de certaines mamans. Il s'agira également de trouver une solution pour l'accueil des enfants handicapés.

Face à la difficulté que rencontre les accueillantes pour maintenir leur structure d'accueil et les demandes croissantes pour un accueil à domicile, une réflexion devra être mise en place afin d'envisager de remplacer la prime communale unique de 1.200 € à l'installation par une prime de 400 € par an pour les gardiennes à domicile.

Pour ce qui concerne la population scolaire et l'accueil durant les temps extra-scolaires, les habitants ont souhaité améliorer les infrastructures d'accueil

- Aménager les bâtiments scolaires de Dochamps ;
- Développer l'infrastructure d'accueil à l'école de Harre pour les activités extra-scolaires.
- De même, outre les habituelles activités organisées dans le cadre extra-scolaire, les habitants ont souhaité développer le soutien scolaire au travers de :
- La mise en place d'une cellule pour aider les enfants en difficultés scolaires (SEL) ;
- La mise en place d'une école de devoirs ou de rattrapage sur Manhay.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail



Commune de Manhay

P3.PI 01
Projet immatériel n°01
Priorité 3
Ancien n°26

Développement d'une réflexion sur des projets énergétiques exemplaires et porteurs d'avenir

Brève description :

Début 2015, à la demande de la Commune de Manhay, "Energie & Développement local" a réalisé une étude de pertinence technique, économique et financière, en vue de valoriser la ressource forestière locale par la construction d'une chaufferie collective à Manhay. (Cf. fiche n°27).

Cette étude a permis également d'envisager l'objectif d'autonomie électrique dont les plus importants sont la création d'une coopérative énergie durable, l'implantation d'éoliennes de grandes puissances et le développement d'un projet de biométhanisation agricole permettrait de compléter la production locale de chaleur et d'électricité.

La pertinence du recours aux différentes sources d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune a été discutée en groupe de travail :

- Eolien : les membres jugent qu'un projet éolien serait intéressant si la commune est promoteur avec une coopérative citoyenne et un partenariat public/privé. Il s'agirait d'un investissement durable dans lequel les citoyens sont partants pour s'investir.
- Solaire : la production d'énergie solaire a été évoquée par la question des suiveurs solaires. Mais la Biomasse semble plus pertinente pour la commune.
- Hydraulique : une étude datant de 2008 a démontré que les débits des cours d'eau sur la commune sont trop faibles pour développer une production hydroélectrique sur la commune. Les membres proposent dès lors d'envisager la réfection des moulins à eau, comme à Lafosse, mais dans l'idée d'en faire un projet collectif.
- Biomasse : pour certains membres, favoriser la biomasse est pertinent car il s'agit d'une ressource locale. D'autres membres opposent que les déchets sont déjà valorisés. L'agroforesterie est également évoquée, sachant qu'une information aux agriculteurs de Manhay a eu lieu mais le retour sur investissement en 15 ans semble être un frein pour les exploitants.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

- | |
|---|
| ✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune |
| ✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable |



Commune de Manhay

P3.PI 02
Projet immatériel n°02
Priorité 3
Ancien n°50

Mise en place d'une plate-forme de concertation des usagers de la forêt

Brève description :

Ce projet vise à mettre en place une plate-forme de concertation des usagers de la forêt, lesquels y seraient représentés de manière volontaire. Celle-ci intégrerait le secteur sylvicole (exploitations forestières, menuiseries, scieries...) mais également les représentants des forestiers, des chasseurs, des organismes touristiques ou des environnementalistes,

La plate-forme pourrait fonctionner de la manière suivante :

- Réalisation d'un état de la situation
- Définition des enjeux et objectifs opérationnels
- Définition des projets et actions pour atteindre ces objectifs
- Rédaction d'une charte d'engagement

Chaque utilisateur de la forêt est ensuite invité à signer la charte d'engagement et à mettre en œuvre les projets et actions qui lui sont propres.

Cette plate-forme permettrait de mieux arbitrer production et protection forestière et d'assurer la multifonctionnalité des forêts sur le long terme. Différents objectifs ont d'ores et déjà été identifiés par la population

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir faire lié au bois
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune



Commune de Manhay

P3.PI 03
Projet immatériel n°03
Priorité 3
Ancien n°41

Mise en place d'infrastructures de soutien à l'emploi

Brève description :

Le projet consisterait à mettre en place une infrastructure proposant un espace de rencontres et d'information pour les indépendants.

Les différentes propositions issues des consultations de la population reprises ci-dessous pourraient servir de base à la conception et à l'organisation d'une telle infrastructure :

- Aménager un espace de co-working (espace de travail partagé)
- Créer une maison de l'emploi qui permette des rencontres entre employeurs et demandeurs d'emplois, employeurs et pouvoirs locaux, centre de formation et demandeurs d'emploi, écoles et demandeurs d'emploi, écoles et centres de formations.
- Aménager une « maison des indépendants » où ceux-ci pourront trouver les infos, conseils adéquats
- Informer les employeurs des risques et assurances liées à l'emploi de personnel handicapé.
- Organiser des déjeuners/rencontres des indépendants.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois



Commune de Manhay

P3.PI 04
Projet immatériel n°04
Priorité 3
Ancien n°7

Développement de la communication communale

Brève description :

Afin de s'intégrer dans une réelle stratégie communale, le développement de la communication nécessitera les étapes suivantes :

- Évaluer l'existant et mise en place d'un groupe de réflexion

Même une petite commune, sans service dédié, communique dans chacune de ses actions. Avant de se lancer dans le développement de la communication, il convient donc de recourir à une évaluation de l'existant (quels sont les différents moyens de communication utilisés, les moyens humains, les moyens financiers).

- Utilisation du bulletin communal

La presse communale occupe traditionnellement une place de choix dans la communication des communes.

- Mettre en place une commune 3.0 et profiter des nouvelles technologies (en cours)

Les TIC (technologies de l'information et de la communication) offrent la possibilité aux petites communes de communiquer efficacement selon un rapport coûts/bénéfices très avantageux.

- Bâtir des relations efficaces avec la presse

Une commune doit privilégier ses relations avec la presse afin de pouvoir intégrer des informations dans les journaux locaux (le Vlan, les annonces de l'Ourthe ou dans les Echos de Stavelot, par exemple).

- Organiser des réunions dans les villages

La petite taille d'une commune peut également être vue comme un atout pour la communication, en ce qu'elle permet de toucher plus directement un grand nombre d'habitants, particulièrement au travers de réunions de village.

En outre il serait intéressant d'identifier, pour chaque village une « personne relais » qui a un lien avec les élus communaux.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓	Amplifier la communication intra et extra muros
✓	Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen



Commune de Manhay

P3.PI 05
Projet immatériel n°05
Priorité 3
Ancien n°42

Maillage des acteurs locaux (entrepreneurs, consommateurs, demandeurs d'emplois)

Brève description :

Le projet consiste à mettre en place une « Plateforme des acteurs locaux » afin d'amplifier la dynamique économique locale. Pour assurer au mieux ses missions, cette plate-forme bénéficierait idéalement d'une infrastructure spécifique

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Amplifier la communication intra et extra muros
✓	Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune



Commune de Manhay

P3.PI 06
Projet immatériel n°06
Priorité 3
Ancien n°21

Organisation d'activités et de projets culturels

Brève description :

Il pourrait s'agir de soutenir le comité culturel communal afin de favoriser le développement de la culture sur la commune. Outre ses missions d'information et de coordination, il est suggéré au comité de focaliser son énergie sur des projets culturels s'appuyant sur les ressources et l'histoire locale. Les initiatives envisagées sont :

- Concevoir un projet s'appuyant sur la transmission du savoir et de la mémoire rurale ;
- Réaliser un circuit chronologique concernant la guerre ;
- Créer un pôle historico-culturel (passé industriel de Deux-Rys,...) ;
- Aménager un centre d'interprétation sur la guerre au centre (un musée est en voie de réalisation à Grandmenil en 2016) ;
- Mettre en place un musée de la vie rurale (vieux engins agricoles et forestiers) ;
- Organiser des visites découvertes des villages ;
- Organiser un grand concert en même temps qu'une belle exposition ;
- Organiser des stages artistiques pour les enfants de 6 ans et+ ;
- Installer une académie de musique et de chant ;
- Mener une réflexion sur comment entrer en relation avec le centre de réfugiés de façon structurelle (voir aussi Fiche Projet 7 « intégration nouveaux habitants »).

L'Administration participera à cet effort en affectant un nombre d'heures de prestation à un employé communal ayant pour mission de soutenir les activités existantes (bibliothèque, bibliobus...) et d'aider au développement de nouvelles activités culturelles locales.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune



Commune de Manhay

P3.PI 07
Projet immatériel n°07
Priorité 3
Ancien n°46

Mise en place d'une plate-forme des acteurs touristiques (synergie, promotion, encadrement)

Brève description :

En complément de la fiche-projet 45 qui vise à développer des leviers d'attractivité touristique pour la commune, cette fiche-projet consiste à mettre en place une « Plateforme des acteurs touristiques » dont le porteur serait le Syndicat d'Initiative. Ses missions principales seraient :

- Accentuer la promotion touristique
- Fédérer les acteurs touristiques du territoire (horéca, gîtes, commerces, attractions, ...) et renforcer la collaboration, les synergies entre bénéficiaires du tourisme et les autres habitants

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Amplifier la communication intra et extra muros
✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme



Commune de Manhay

P3.PI 08
Projet immatériel n°08
Priorité 3
Ancien n°20

Coordination et stimulation du monde associatif

Brève description :

Il s'agit de mettre en place une plateforme de coordination des associations sur la Commune. Cette plateforme se réunira régulièrement (rythme à définir selon les besoins) afin de confronter les expériences de chacune des associations, les réussites ainsi que les problèmes rencontrés dans le but d'activer l'intelligence collective et de générer ensemble des solutions aux soucis partagés. Elle aurait aussi pour objectif de réfléchir aux coordinations et maillages possibles des événements sportifs et culturels, de même qu'elle pourrait formuler des propositions pour le soutien (humain, matériel, financier ??) des associations locales.

La participation à cette réunion sera liée à l'octroi du subside communal, car le constat est fait que certaines associations ne participent pas à la réunion annuelle. Différentes actions pourront être mises en places par la plate-forme :

- Etablissement d'un recensement des associations.
- Développement d'une information coordonnées des diverses associations.
- Création d'un calendrier commun des manifestations.
- Développement d'une manifestation commune.
- Désignation d'un relais « associatif » au niveau de l'administration communale
- Détermination de critères pour l'octroi des aides financières aux associations et projets
- Organisation d'une foire aux initiatives
- Organisation des jeux olympiques de Manhay ou d'une grande journée multisports

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Amplifier la communication intra et extra muros
✓	Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire



Commune de Manhay

P3.PI 09
Projet immatériel n°09
Priorité 3
Ancien n°6

Action d'intégration des nouveaux arrivants (nouveaux habitants, demandeurs d'asile, seconds résidents, ...)

Brève description :

Cette action distingue plusieurs démarches à mettre en place :

Organiser un accueil des nouveaux habitants chaque semestre ou chaque année. Celui-ci pourra consister en l'organisation d'une rencontre conviviale annuelle entre les nouveaux arrivants et le personnel communal. L'accueil permettrait la présentation des services, des mandataires et particulièrement des différentes commissions consultatives et partenariats mis en place à Manhay ;

Rédiger une charte de la citoyenneté rurale qui aurait pour objectif de rassembler les éléments essentiels à la compréhension de la vie rurale et de son rythme, afin de permettre aux nouveaux habitants, néoruraux, mais également aux citoyens des villages de mieux comprendre et d'accepter les impératifs de la vie à la campagne.

Mener une réflexion sur comment entrer en relation avec le centre de réfugiés de façon structurelle. Des initiatives sont déjà en place et mériteraient d'être développées : par exemple, le centre organise des repas et des stages en partenariat avec le comité culturel. Un frein à leur intégration provient de la difficulté de les intégrer dans le monde du travail, même temporaire ou ALE. A ce titre, une passerelle pourra être élaborée avec le projet de mise en place du Service d'Echange Local (SEL) prévu dans le PCDR.

Publier un répertoire (papier) global « Connaissez-vous Manhay ? », sorte de guide pratique renseignant les services, initiatives, associations, indépendants de la commune (voir Durbuy ou Somme-Leuze).

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓	Amplifier la communication intra et extra muros



Commune de Manhay

P3.PI 10
Projet immatériel n°10
Priorité 3
Ancien n°44

Mise en place d'actions renforçant le sentiment d'appartenance à la commune

Brève description :

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la commune, différentes idées ont été émises lors des consultations de la population :

- Définir un emblème par village, illustrant une richesse propre à chacun des villages : « Malempré, village du réseau de chaleur » ; « Dochamps, village du parc Chlorophylle » ; « Vaux-Chavanne, village ... », etc
- Définir puis développer une image de marque forte pour la commune « Manhay commune forestière » ou « Manhay, commune du cheval de trait » ou « Manhay, terre de promenades », « Manhay et ses sports extérieurs », « Manhay commune verte », etc.

La diffusion de l'image communale de marque accompagnera l'ensemble des actions sur la Commune, qu'elles soient associatives, touristiques, culturelles ou environnementales.

Différentes pistes de diffusion sont envisagées :

- Généraliser la présence de l'emblème à tous les moyens de communication communale (bulletin communal, site Internet, toute-boîtes, panneau d'information,...).
- Insérer l'emblème lors de l'élaboration de chartes graphiques (en-tête, site Internet, prospectus) de la commune, des associations ou des clubs sportifs.
- Faire apparaître l'emblème sur toutes les plaques des villages et infrastructures (bancs, poubelles, panneaux d'information,...) de la Commune.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓ Amplifier la communication intra et extra muros
✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune



Commune de Manhay

P3.PI 11
Projet immatériel n°11
Priorité 3
Ancien n°17

Actions de sensibilisation à la santé

Brève description :

Il s'agit de mettre en place des actions sur le thème de la santé à l'attention de la population de Manhay en y associant les professionnels de la santé, les sportifs, les enseignants,... Une première action à mettre en place sera de réaliser un sondage visant à détecter les thématiques que chacun souhaiterait voir aborder (tout en veillant à proposer des initiatives complémentaires en regard de ce qui existe).

Les habitants ont émis notamment les propositions suivantes :

- Faire de la maison médicale un lieu de diffusion de l'information.
- Diffuser de l'information sur les services de soins à domicile, sur la localisation et l'utilisation des défibrillateurs,... Cette diffusion profitera des vecteurs de communication existants (bulletin communal, site internet,...) mais privilégiera également la maison médicale en y proposant une information (folders, brochures,...) dans la salle d'attente.
- Organiser des formations premières secours pour tous les villageois et pour les élèves, notamment via les cours de Brevet européen de premier secours.

A noter que certains habitants suggèrent que ce type d'initiatives s'inscrive dans une politique « prévention santé » réfléchie afin de concentrer l'énergie là où elle mérite de l'être en termes d'actions porteuses.

Ainsi, outre des initiatives visant la sensibilisation à la santé, des projets concrets peuvent également être entrepris dans l'objectif de préserver la santé des habitants comme par exemple la pose de panneaux anti bruit ou de haies le long de l'autoroute.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail



Commune de Manhay

P3.PI 12
Projet immatériel n°12
Priorité 3
Ancien n°8

Mise en place d'une commission consultative des enfants ou des aînés

Brève description :

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation indique que "Le conseil communal peut instituer des conseils consultatifs. Par 'conseils consultatifs', il convient d'entendre 'toute assemblée de personnes, quel que soit leur âge, chargée par le conseil communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées'".

Pour Manhay, il s'agira d'organiser une commission enfants/aînés conjointe afin de développer une expérience intergénérationnelle et qui proposerait des échanges entre les activités développées par chacun des groupes d'âge.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

- | | |
|---|---|
| ✓ | Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif |
| ✓ | Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune |



Commune de Manhay

P3.PI 13
Projet immatériel n°13
Priorité 3
Ancien n°37

Promotion et développement d'alternatives à la voiture individuelle

Brève description :

La mobilité est une problématique qui touche de manière spécifique le milieu rural et nécessite des approches spécifiques. Le recours quasi inéluctable à la voiture individuelle constitue un frein à l'accès à la formation, à l'emploi, à la santé, et aux activités de loisirs, sportives, culturelles et sociales.

Actuellement, les différentes alternatives à la voiture individuelle en milieu rural peuvent être regroupées en 3 grandes catégories, reprenant notamment les propositions émanant des consultations de la population. Leur pertinence et faisabilité doivent être étudiées afin de faire ressortir les pistes les plus adaptées.

1. Mettre en œuvre un plan de déplacements scolaires

Le Plan de déplacements scolaires est un ensemble de mesures concertées visant à gérer les déplacements de ou vers l'école dans une perspective de développement durable. Il s'adresse à l'ensemble du public scolaire d'un établissement

Le Plan est élaboré par une ou plusieurs commissions d'école. Chaque école dispose de sa propre commission d'école. La Région wallonne peut octroyer des subventions pour la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de déplacement scolaire si ce dernier est justifié et cohérent avec les autres plans de déplacement scolaire ou le plan communal de Mobilité.

2. Le transport à la demande

- Différentes initiatives de transport à la demande existent sur la Commune de Manhay (Cf. plus bas) Il s'agira donc d'analyser les besoins en mobilité des différentes catégories d'habitants pour voir si l'offre répond bien à la demande et parallèlement de renforcer l'information sur ces services auprès de la population.

3. Le covoiturage et le carsharing

- Encourager le covoiturage : intégrer le réseau covoit-stop, promouvoir carpoolplaza auprès des entreprises et des particuliers,...
- Exemple d'initiatives de covoiturage :
- Covoit'stop : il s'agit d'un service d'auto-stop encadré. qui permet de compléter l'offre des transports en commun parfois trop restreinte dans les villages.
- Carpoolplaza : à travers sa plate-forme internet Carpool.be, carpoolplaza centralise toutes les demandes et toutes les offres des candidats covoitureurs. Grâce à ce système, il est possible de trouver facilement et rapidement des personnes effectuant des trajets similaires. Il est possible pour les communes d'intégrer un lien sur leur site internet communal.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches
✓	Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
✓	Limitier l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants et assurer le bon état des voiries



Commune de Manhay

P3.PI 14
Projet immatériel n°14
Priorité 3
Ancien n°24

Mise en place d'actions de sensibilisation et d'information sur l'épuration des eaux usées et la qualité de l'eau

Brève description :

Différentes idées ont été émises par la population lors des réunions dans les villages :

- Organiser des informations sur les systèmes d'épuration et les primes y liées
- Sensibiliser et informer sur les risques de pollution des rivières, nappes, captages, ... : promenades guidées, des exposés, des brochures ...
- Suivi et communication sur la réfection du réseau d'eau

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

- | | |
|---|---|
| ✓ | Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune |
| ✓ | Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité |